



RAPPORT ANNUEL 2007





RAPPORT ANNUEL 2007

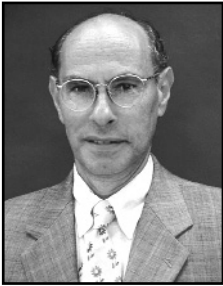


En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, le présent document de référence a été déposé le 13 Mai 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.



le message du Président

Cher actionnaire,



En 2007, notre groupe aura poursuivi l'intégration des filiales acquises en 2006 et la mise en œuvre des synergies technologiques et commerciales : Des produits nouveaux issus de ces complémentarités ont été développés. Notre réseau commercial export a vu son portefeuille enrichi par l'arrivée de ces nouveaux produits. Le management du groupe a été renforcé avec l'arrivée de trois cadres dirigeants et la nomination de quatre vice-présidents en charge des actions transverses.

L'activité du groupe s'est accrue de 15% et s'est établie à 83M€ en 2007 contre 72M€ en 2006. L'activité Défense a été très soutenue en 2007. Elle représente 59% du chiffre d'affaires. L'activité Civile (41%) est restée stable du fait du report du programme A350. La part du chiffre d'affaires à l'export représente 50% en 2007.

Le résultat net est en légère progression de 3% à 6,6M€ soit 8% du chiffre d'affaires. La capacité d'autofinancement est, quant à elle, en forte croissance de 73% pour s'établir à 7,2 M€. Cette performance reflète la bonne santé opérationnelle du groupe.

Le groupe a poursuivi son effort d'innovation. La R&D représente 15% du chiffre d'affaires en 2007.

Plusieurs produits ont été mis sur le marché en 2007 : Le simulateur de conduite Moto, le simulateur aéronautique flexible A320-B737 et le robot autonome sous-marin AUV Daurade livré à la marine nationale. Tous ces produits sont promis à un bel avenir commercial.

L'année 2008 a débuté avec deux prises de commandes pour plus de 100 robots Kster. Le chiffre d'affaires devrait à nouveau connaître une croissance à deux chiffres en 2008. De plus, les perspectives de nos différentes activités sont très bonnes : Le marché mondial de défense est en croissance et ECA y présente une offre complète robotique. Le marché de la simulation reste très porteur avec des besoins en croissance. Le démarrage du programme A350 permettra d'assurer l'activité de notre Filiale ECA CNAI sur le second semestre. Par conséquent, les perspectives de commandes sont bonnes en 2008 ce qui augure une croissance soutenue en 2009 et 2010.

Guénaël Guillerme, qui exerçait des fonctions de direction générale de la société et en assurait la Présidence depuis deux ans, a quitté ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 6 mai 2008. J'assume à nouveau depuis cette date la présidence du Groupe que je connais bien pour l'avoir présidé pendant de longues années. La continuité est donc assurée et les actions d'organisation et de développement conduites par l'équipe de direction actuelle seront poursuivies.

Le Président

faits marquants

L'activité en 2007

Après une année 2006 marquée par plusieurs opérations de croissance externe, le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 82.9 M€ en croissance de près de 15% par rapport à 2006.

Cette performance est à souligner car obtenue dans un contexte difficile lié au décalage des programmes A350 (AIRBUS) et Barracuda (DCNS) : ces programmes ont généré des coûts commerciaux pour ECA en 2007 mais ne donneront une activité significative qu'à partir de 2008. L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D importants dans les domaines de la robotique et de la simulation.

Secteur Défense - Robotique (59% du CA)

Cette activité a connu une progression de 2%. L'exercice 2007 a été caractérisé par :

- Le développement de solutions innovantes sur contrats clients :
 - drones de surface,
 - robots autonomes sous-marins de cartographie des fonds,
 - robots autonomes sous-marins de détection de mines,
 - robots autonomes sous-marins de destructions de mines;
- Une forte activité commerciale pour le robot de déminage KSter et le programme de sous marins Barracuda.
- La levée de l'option d'achat des actifs de simulation navale de Sindel Srl.

Secteur Civil - Aéronautique (41% du CA)

Cette activité a connu une forte progression (+ 40%) du fait notamment de l'intégration courant 2006 des sociétés ECA Sintors et ECA Faros.

Le segment constructeur a été impacté négativement par le report du programme A350.

Le niveau d'activité avec les autres constructeurs (ATR, Boeing et Eurocopter et les compagnies aériennes) a été conforme aux prévisions.

Notre filiale ECA Faros a développé un simulateur Mixte A320 et B737 à écrans tactiles et a intégré sa filiale américaine SSI.

Stratégie

L'objectif de 80 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2007-2009 annoncé lors de l'introduction en bourse a été atteint dès 2007.

ECA est aujourd'hui un groupe aux activités équilibrées dans la défense et l'aéronautique, leader en Robotique.

La moitié de notre chiffre d'affaire est réalisée à l'export.

Nous poursuivons notre développement par la mise en œuvre des synergies commerciales et techniques au sein du groupe, notamment dans le cadre des programmes A350 et Barracuda, par la mise sur le marché des solutions innovantes développées au cours des cinq dernières années en robotique et en simulation, et par le renforcement de notre présence à l'international notamment aux Etats-Unis.

Au niveau de l'organisation, nous conservons une organisation flexible par filiales spécialisées par secteur et compétence dont les dirigeants sont responsables des moyens et des résultats. Une structure transverse de contrôle et d'animation supervisée par un comité Groupe a pour rôle d'une part de vérifier la gestion et les bonnes pratiques de chaque entité et d'autre part de mettre en place des actions transverses visant à accélérer et amplifier la mise en œuvre des synergies.

Une présentation par secteur et type de produits est donnée ci-après. Les opportunités de développement sont multiples et permettent à ECA d'envisager en confiance un développement régulier même en cas de situation difficile de tel ou tel marché.

DEFENSE - ROBOTIQUE

Développement en robotique sous-marine de défense

Cœur historique de la stratégie d'ECA, ce secteur bénéficie :

- d'un parc installé de robots importants d'un âge moyen entre 10 et 15 ans pour lequel le soutien logistique et les modernisations représentent une activité soutenue,
- de robots récents et innovants OLISTER, ALISTER et K-Ster. Ces robots représenteront la quasi-totalité des ventes de robots de série d'ici 2010.

ECA s'est vu confier trois contrats de développement de démonstrateurs de robots sous-marins de déminage par la DGA :

- VAMA : minekiller autonome capable de détruire des mines sans fil,
 - PEA REA : robot autonome de recueil de données sous-marines,
 - AUV GDM : robot autonome capable de détecter et classer les mines sous-marines.
- AUV GDM et VAMA sont des contrats obtenus dans le cadre du partenariat avec Thalès.

Ces contrats de développement placent ECA comme un acteur européen incontournable dans les robots autonomes dont les séries seront commercialisées à partir de 2010.

Notre présence aux Etats-Unis est assurée au travers de 1Robotics, société récemment créée dont ECA est actionnaire. Cette société pourra distribuer les solutions ECA et développer sous licence des robots autonomes adaptés au marché américain.

Développement en robotique terrestre

Nos positions sont renforcées avec l'intégration d'ECA SACLAY.

Les robots de combat urbain MINIROC ont été livrés à la DGA et sont en cours d'évaluation. Les systèmes de téléopération de chars de déminage ont été livrés à Nexter.

Dans le domaine des robots pour la sécurité, ECA a été retenu par l'Agence Européenne de Défense pour piloter un projet de développement et d'intégration des moyens de détection des nouvelles menaces sur un robot terrestre.

Outre l'industrialisation et la commercialisation en cours de ces solutions, nous avons lancé plusieurs actions de R&D destinées à renouveler la gamme de robots de sécurité civile avec de belles perspectives en France et à l'export.

Les équipements navals et la simulation

L'acquisition d'Electronavale permet au groupe d'offrir aux clients des solutions globales pour les programmes navals.

L'industrie navale se structure en France et ECA se positionne comme un acteur global. Ce mouvement existe à l'échelle européenne et notre groupe entend pouvoir proposer ses solutions sur les divers marchés européens. Par ailleurs, toutes les solutions développées peuvent être proposées à l'export par le réseau commercial interne.

Nous avons remporté quelques commandes importantes. Notre groupe propose également ces solutions pour le programme Barracuda qui représente un gros enjeu : Conversion d'énergie, pilotage, manœuvrabilité, sécurité....

Dans le domaine de la simulation, ECA propose aux marines des solutions Low Cost de simulation tactique navale. La réalisation d'ECA SINDEL pour la marine coréenne sert de référence à cette offre. Elle

est complétée par une offre large de simulateurs d'entraînement au pilotage de navires. Nous espérons atteindre rapidement 5 à 10 M€/an dans cette activité pour un marché annuel de plusieurs dizaines de Millions d'euros.

ECA Sindel a signé un contrat de modernisation d'un simulateur de navigation pour l'Académie Militaire de Livourne (Italie). Ce contrat est le fruit d'un partenariat avec CETENA, le centre de recherche de FINCANTIERI.

CIVIL - AERONAUTIQUE

Les équipements embarqués et de test

Nous sommes fournisseurs d'équipements embarqués et d'outillages de test pour l'aéronautique. Nos principaux clients sont Eurocopter et Airbus.

ECA SINTERS conçoit essentiellement des produits électroniques. Avec l'apport du groupe, ECA SINTERS va proposer aux clients des solutions intégrant à la fois l'électronique et la mécanique. Le groupe vise ainsi la fourniture de prestations plus globales aux clients.

Le réseau de fournisseurs est très éclaté dans ce domaine. Nous souhaitons être, en partenariat avec les constructeurs, un consolidateur de ce secteur et regrouper différentes compétences. Ceci implique quelques opérations de croissance externe que nous proposerons en fonction des opportunités.

ECA souhaite également proposer des solutions innovantes aux constructeurs et met en place une politique R&D au sein d'ECA SINTERS.

Les outillages compagnies (GSE)

ECA est fournisseur de GSE (Ground Support Equipment) aux compagnies aériennes. Doté d'un réseau commercial export dédié aux compagnies, nous fournissons ces équipements essentiellement pour les avions ATR et Boeing.

Nous allons développer cette activité avec deux axes :

- Représenter plus d'avionneurs en obtenant des licences d'autres constructeurs (Airbus, Embraer, ...) et de leurs fournisseurs de rang 1,
- Renforcer notre réseau commercial export et nos moyens de production Low Cost.

L'activité GSE représente 5 à 6 M€/an. Par ces actions, nous visons un fort développement.



Les simulateurs aéronautiques

ECA FAROS possède une gamme très complète de simulateurs d'entraînement. Le besoin en simulateurs croît très vite et les capacités de développement sont donc importantes :

Dans l'aéronautique, il suit l'accroissement des ventes d'avions. Dans le cadre d'un programme à 5 ans, nous développons de nouveaux simulateurs pour l'entraînement plus rapide et moins cher des pilotes pour tenir compte des besoins du marché. Les solutions ECA FAROS sont bien adaptées à ces évolutions : modulaires et à base de PCs, elles sont donc économiques. ECA FAROS a mis sur le marché un premier simulateur à écrans tactiles compatible A320 et B737.

LES RELAIS DE CROISSANCE

Notre stratégie de développement se poursuit sur les marchés prometteurs de la manipulation de déchets radioactifs et du démantèlement nucléaire, des simulateurs terrestres & de défense et de l'offshore profond.

AREVA a confié à ECA la conception et la réalisation d'une machine télé-opérée pour le reconditionnement des fûts de déchets radio-actifs.

Dans le secteur des transports terrestres, nous avons une gamme complète (auto, moto, camion) de simulateurs. Le marché potentiel est très important en Europe et aux Etats-Unis.

Notre bond technologique et nos acquisitions récentes nous permettent d'envisager une croissance rapide sur ces marchés.



Jean-Pierre GORGE
Président Directeur Général



Cyrille MANTOVANI
Vice-Président
Finance



Jean-Jacques MARTELLI
Vice-Président
Organisation & Moyens



Jean-Jacques PERIOU
Vice-Président
Ventes & Marketing



Jean-Louis SAMBARINO
Vice-Président
Opérations

Evolutions récentes et perspectives 2008

Le groupe anticipe un niveau élevé de commandes en 2008 avec les commandes KStar de début d'année, de belles perspectives en simulations et le démarrage du programme A350.

Le groupe anticipe une croissance à deux chiffres en 2008.

Compte tenu de ces éléments et de bonnes perspectives de vente liées aux développements réalisés au cours des cinq dernières années, le groupe anticipe une croissance régulière en 2009 et 2010.



historique

1936

- Création de la Société ECA

1970

- Création du premier robot sous-marin antimines PAP 104 (DGA)

1979

- Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER

1980

- Création de la société CSIP (UK)

1983

- Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique

1990

- Conception et réalisation de la première machine de tension courroie pour le groupe PSA

1992

- Acquisition d'ECA par Finuchem

1995

- Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas

1996

- Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise

1997

- Télécommande de production sous marine TOV (Total Austral)

1998

- Livraison de PAP Plus pour la marine Turque

1999

- Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre
- Acquisition de Genisea (mai) et Bogest (décembre), devenu par la suite ECA Aéro
- Livraison de la première machine spéciale A340

2000

- Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre
- Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra
- Développement d'OLISTER

2001

- Première commande pour l'Airbus A 380

2002

- Création de OD-ECA en Turquie (juillet 2002)
- OLISTER vendu à la Malaisie
- Développement du robot K-STER

2003

- Programme A380
- Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000
- Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain

2004

- Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext
- Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays
- Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC

2005

- Commande ERCT de drones de surface
- Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense
- Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome
- Prise de participation de 14,2% dans CYBERNETIX
- Accord de partenariat AUV THALES - ECA

2006

- Acquisition de ECA FAROS, ECA SACLAY, ELECTRONATEC, CNAi Aéronautique et ECA Sintors
- Accord de partenariat ECA CYBERNETIX
- Cession de notre participation dans CYBERNETIX
- Création d'ECA SINDEL
- Croissance du chiffre d'affaires de 90%

2007

- Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737
- Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins
- Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel
- Intégration de SSI Inc
- Prise de participation dans 1Robotics

2008

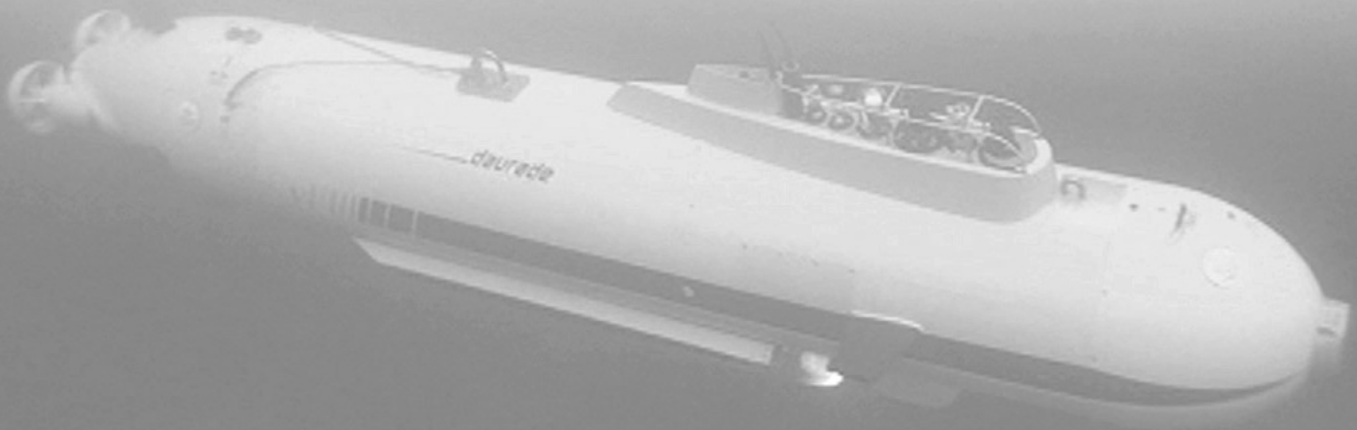
- Commande majeure de robots K-Ster
- Cession de notre participation dans Bertin Technologies





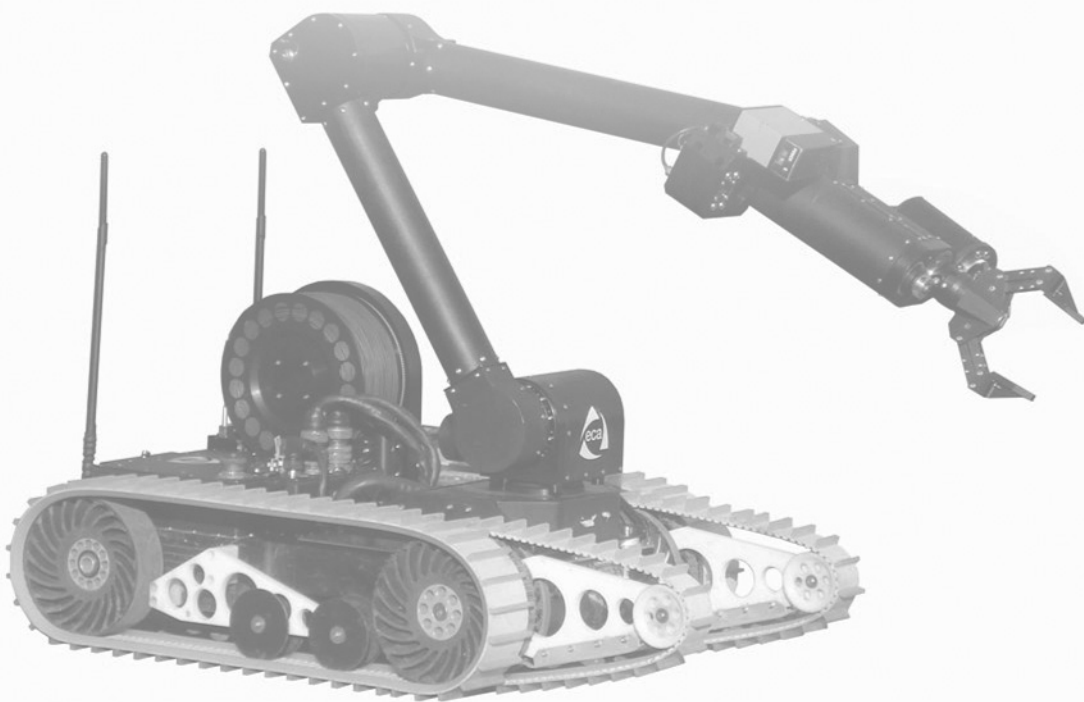


RAPPORT FINANCIER 2007





rapport de gestion





Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007, et d'autre part en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opération de capital.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (art L.432-4 du Code du Travail).

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Après une année 2006 marquée par plusieurs opérations de croissance externe, le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 82.9 M€ en croissance de près de 15% par rapport à 2006. Cette performance est à souligner car obtenue dans un contexte difficile lié au décalage des programmes A350 (AIRBUS) et Barracuda (DCNS) : ces programmes ont généré des coûts commerciaux pour ECA en 2007 mais ne donneront une activité significative qu'à partir de 2008. L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D importants dans les domaines de la robotique et de la simulation.

Les activités Défense représentent 59% du chiffre d'affaires contre 67% en 2006.

Cette activité a connu une progression de 2%. L'exercice 2007 a été caractérisé par :

- Le développement de solutions innovantes sur contrats clients :
- drones de surface,

- robots autonomes sous-marins de cartographie des fonds,
- robots autonomes sous-marins de détection de mines,
- robots autonomes sous-marins de destructions de mines.

- Une forte activité commerciale pour le robot de déminage KSter et le programme de sous marins Barracuda
- La levée de l'option d'achat des actifs de simulation navale de Sindel Srl.

Les activités civiles représentent 41% contre 33% en 2006.

Cette activité a connu une forte progression (+ 40%) du fait notamment de l'intégration courant 2006 des sociétés ECA Sinters et ECA Faros. Le segment constructeur a été impacté négativement par le report du programme A350. Le niveau d'activité avec les autres constructeurs (ATR, Boeing et Eurocopter et les compagnies aériennes) a été conforme aux prévisions. Notre filiale ECA Faros a développé un simulateur Mixte A320 et B737 à écrans tactiles et a intégré sa filiale américaine SSI.

Cette situation illustre l'équilibre Civil/Défense dans notre portefeuille d'activités pour gérer les aspects cycliques de chaque domaine .

Il est à noter qu'en 2006, la contribution au chiffre d'affaires d'Electronavale (acquise au 4/4/2006) et ses filiales s'élevait à 9.170 K€. Sur 2007 leur contribution se monte à 10.445 K€. ECA Sinters et ECA Sindel n'étaient pas consolidées au 30/06/2006. Leurs contributions respectives sur l'exercice 2006 se montaient à 8.825 K€ et à 368 K€ pour ECA Sindel. Leurs contributions 2007 s'élèvent à 16.118 K€ et 1.765 K€. SSI, filiale américaine d'ECA FAROS, n'était pas consolidée sur 2006. Sa contribution sur 2007 se monte à 1.134 K€. La contribution au chiffre d'affaires 2006 et 2007, des activités acquises en 2006 et 2007 est donc respectivement de 18.363 K€ et de 29.462 K€.

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel est stable à 8,0 M€, après reclassement du crédit d'impôt recherche en résultat opérationnel (2.142 K€ sur 2007 et 1.751 K€ sur 2006), et après constatation d'un écart d'acquisition négatif de 1 M€ sur 2007 (actifs de Sindel) contre 2.3 M€ en 2006 (actifs de Sinters et Faros). Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 6,6 M€ en 2007 contre 6,4 M€ en 2006.

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

(en M€)	2007	2006
Actifs non courants	32,3	26,4
Actifs courants	67,8	75,8
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,5
TOTAL ACTIF	100,1	102,7
Capitaux propres	45,3	39
Intérêts minoritaires	0,5	0,3
Passifs non courants	12,4	11,1
Passifs courants	41,9	52,3
Passifs destinés à être cédés		
TOTAL PASSIF	100,1	102,7

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	2007	2006
Chiffre d'affaires	82,9	72,3
Résultat opérationnel courant	8,0	8,0
Résultat opérationnel	8,0	8,0
Résultat net avant cession d'activité	6,6	6,4
Résultat net	6,6	6,4
Part des minoritaires	0,1	0,1
Résultat net (part du Groupe)	6,5	6,3

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

■ L'organigramme du Groupe a été simplifié. Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :

. La société Markage a été dissoute par transmission universelle de son patrimoine au profit de la société ECA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 14 juin 2007.

. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2007 et de décisions de l'associé unique de la société Electronatec et de l'associé unique de la société Electronavale Technologie (nouvellement dénommée Electronavale) en date du 29 juin 2007, la société Electronatec a été absorbée par voie de fusion par la société Electronavale.

. La société Electronavale Moteurs a été dissoute par transmission universelle de son patrimoine au profit de la société Electronavale en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2007.

■ Prise de participation dans la société 1Robotics LLC, société de droit américain.

■ Première consolidation de SSI Inc., filiale d'ECA Faros sur le 2nd semestre 2007.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2007, les effectifs s'élevaient à 589 personnes contre 600 à la fin de l'année 2006. Le montant de la sous-traitance est de 8,7 M€ en 2007 contre 5,5 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge.

Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2007, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (10,7 M€), nette des valeurs mobilières de placement (2,5 M€) et des disponibilités (4,3 M€) s'établit à 3,9 M€. Il intègre un crédit bail immobilier pour 2,3 M€ et des avances remboursables Anvar et Coface pour 1,8 M€.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- . Programme AUV (véhicule sous-marin autonome),
- . Simulateur d'entraînement au pilotage,
- . Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous-marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 12,3 M€ dont 2,3 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 2,1 M€.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques de taux de change

Si l'essentiel de l'activité d'ECA est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est principalement un risque Sterling.

en k€	GBP	USD
Actifs	4 392	1 589
Passifs	1 358	421
Position nette avant gestion	3 034	1 167
Positions hors bilan		(500)
Position nette après gestion	3 034	667

Risques de taux d'intérêt

Situation de la trésorerie nette

Actifs	en M€	Passifs	en M€
Disponibilités	4,3	Emprunts courants	4,6
Valeurs Mob.	2,5	Emprunts non courants	6,1
Total Actifs	6,8	Total Passifs	10,7
Trésorerie Nette (3,9)			

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 2,1 M€ au 31 décembre 2007 (19,63% de la dette brute).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 22 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

Risques de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Risques de Crédit - covenants financiers

Le prêt consenti par le groupement des industries agricoles, alimentaires et de grandes distributions (GIAC) d'un montant de 1.600 K€ sur 5 ans fait l'objet d'un covenant financier, exigeant le remboursement anticipé en cas de " diminution importante

de la situation nette comptable du participant ou diminution importante de son actif immobilisé (comptes de la classe II du plan comptable en vigueur) " - Art. 13.vii.

Risques sur actions

en k€	Portefeuille d'actions
Position à l'actif	206
Hors bilan	
Position nette globale	206

Ces titres, tous cotés sur un marché règlementé sont évalués à la juste valeur (IAS39).

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2007	2006	2005
Cautions et garantie de marché	13 547	10 424	8 016
Effets escomptés non échus			
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus			
Avals, cautions et garanties donnés	80	80	
Opérations à terme sur devises			
Total	13 627	10 504	8 016

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe. Les principales variations s'expliquent par les opérations de croissance externe (cautions données aux nouvelles filiales).

TABLEAU DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

<i>en €</i>	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	14/06/2007	13/08/2009	1.000.000€	<i>néant</i>	<i>néant</i>	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	14/06/2007	13/08/2009	1.000.000€	<i>néant</i>	<i>néant</i>	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	<i>néant</i>					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	14/06/2007	13/08/2009	1% du capital	<i>néant</i>	<i>néant</i>	1% du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de... (catégorie de personnes)	<i>néant</i>					
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	<i>néant</i>					
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	24/02/2004 24/05/2005	23/04/2007 <i>expiré</i> 23/07/2008	0,5% du capital		2.825€ 5.650 actions	
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	<i>néant</i>					

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ECA a cédé sa participation dans Bertin technologies en janvier 2008. Les titres ont été comptabilisés à leur juste valeur dans les comptes consolidés 2007 (prix de cession provisoire).

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La marche des affaires pour les premiers mois de l'exercice 2008 est caractérisée par une forte activité commerciale autour des nouveaux produits robotiques, simulation ainsi que des équipements navals et aéronautiques.

En tout début d'année, ECA a remporté un contrat majeur de déminage sous-marin. ECA va fournir plus de 100 robots démineurs KSTER ainsi que les équipements de bord à la marine d'un grand pays d'Asie.

Le groupe anticipe une croissance à deux chiffres en 2008.

A plus long terme, les développements de robots particulièrement innovants réalisés au cours des cinq dernières années devraient entraîner un accroissement des ventes, en particulier, du mine-killer K-Ster. Compte tenu de la bonne visibilité des programmes civils et militaires sur lesquels ECA est positionné, le chiffre d'affaires devrait connaître une croissance soutenue sur les deux prochaines années, hors opérations de croissance externe.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1er janvier 2007 :

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en M€
Janvier 2007	14,82	14	47 774	0,68
Février 2007	16,45	14,26	367 643	5,51
Mars 2007	16,1	14,76	94 128	1,43
Avril 2007	16,75	15,85	319 527	5,02
Mai 2007	15,87	14,8	68 027	1,05
Juin 2007	15,25	14,2	184 993	2,73
Juillet 2007	14,5	13,5	84 045	1,16
Août 2007	13,95	12,8	122 179	1,64
Septembre 2007	13,9	12,75	284 361	3,76
Octobre 2007	14	12,3	102 279	1,33
Novembre 2007	12,48	11,05	292 994	3,46
Décembre 2007	13,5	11,2	72 872	0,88
Janvier 2008	13,5	10,01	84 651	0,98
Février 2008	13,35	11,38	65 608	0,79
Mars 2008	13,16	11,92	78 922	1
Avril 2008	13,79	12,24	121 800	1,59

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature. La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 82,9 M€ contre 73,3 M€ l'exercice précédent.

La contribution des activités acquises en 2006 et 2007 est respectivement de 18,3 M€ et 29,4 M€. Par ailleurs le chiffre d'affaires de SSI consolidé sur le second semestre 2007 s'est élevé à 1,1 M€.

Le résultat opérationnel est stable à 8,0 M€, après reclassement du crédit d'impôt recherche en résultat opérationnel (2.142 K€ sur 2007 et 1.751 K€ sur 2006), et après constatation d'un écart d'acquisition négatif de 1 M€ sur 2007 (actifs de Sindel) contre 2.3 M€ en 2006 (actifs de Sinters et Faros).

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 6,6 M€ en 2007 contre 6,4 M€ en 2006.

Le résultat net s'établit à 6.6 M€ contre 6.4 M€ l'exercice précédent.

Ce résultat net consolidé se répartit comme suit :

▪ part du groupe	6.5 M€
▪ part des minoritaires	0.1 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2007.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce).

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 27,7 M€ contre 32,9 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 0,4 M€ contre 3,2 M€ l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 1,4 M€ des produits et charges financiers, il s'établit à 1,8 M€ contre 4,3 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 3,0 M€ contre 4,1 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de Commerce).

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 2.086 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves	Quote-part	Valeur titres	C.A.	Résultat
ECA CSIP	£ 180 000	£ 676 535	100,00%	2 591 633	£ 2 673 762	£ 221 523
ECA CNAI	1 138 940	584 645	100,00%	2 313 087	8 830 319	343 508
ECA HYTEC	974 340	1 225 664	93,34%	1 425 489	8 631 650	1 546 418
OD ECA	84 054	(18 708)	60,00%	51 942	415 100	16 313
BERTIN	3 000 000	N/C	9,83%	295 036	N/C	N/C
ECA FAROS	1 000 000	(507 319)	98,00%	980 000	8 534 443	1 030 124
ECA SINDEL	100 000	(85 217)	96,02%	96 020	1 936 214	82 952
ELECTRONAVAL	130 000	5 419 161	100,00%	11 000 000	7 896 507	(1 210 869)
ECA SINTERS	2 000 000	(1 259 662)	97,00%	1 940 000	16 499 571	285 505
1ROBOTICS	\$100 000	N/C	81,00%	54 696	N/C	N/C

A l'exception d'ECA CSIP et de 1 ROBOTICS, les données relatives aux autres sociétés sont exprimées en euros.

Notre filiale ELECTRONAVAL a souffert du décalage du programme de sous-marin Barracuda mais a connu une forte activité commerciale.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la loi, nous vous informons des prises de participations intervenues au cours de l'exercice :

- 1Robotics LLC, Société de droit Américain en octobre 2007. Le taux de détention du capital s'élève à 81 % avec des droits de vote de 19%.

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3.044.020 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice	3.044.020 €
Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	8.626.548 €
Formant un bénéfice distribuable de	11.670.568 €

Affectation

A la réserve légale	7.904,65 €
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social	
A titre de dividende aux actionnaires	3.245.846,76 €
Soit 0,52 Euros pour chacune des 6.242.013 actions composant le capital social,	
Le solde au Report à Nouveau	8.416.816,59 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2008.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 11%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Paiement du dividende en actions

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de décider que les actionnaires disposeront d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porterait sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seraient émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,52 euros.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 30 juin 2008 au 18 août 2008 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2008.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 15 septembre 2008.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultats de l'exercice	Dividendes nets distribués	Montant éligibles à la réfaction	Montant non éligibles à la réfaction	Montant par action
2006	14-juin-2007	4.088.122 €	3.041.957 €	3.041.957 €	-	0,50 €
2005	15-juin-2006	3.545.049 €	2.400.000 €	2.400.000 €	-	0,48 €
2004	25-juin-2005	4.601.031 €	2.760.000 €	2.760.000 €	-	0,56 €

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 2.086 Euros et l'impôt correspondant.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2007 :

	31/12/2007				31/12/2006				31/12/2005			
	Actions	%	Droits de vote (1)	%	Actions	%	Droits de vote (1)	%	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Finuchem	2 683 280	42,99	5 208 916	58,83	2 582 207	42,44	5 510 843	58,46	2 525 742	51,53	5 051 378	66,82
SH CNAi (2)	490 000	7,85	490 000	5,53	490 000	8,05	490 000	5,60				
ENT (3)	24 005	0,38	24 005	0,27	331 977	5,46	331 977	3,80				
Famaguan (4)	87 410	1,40	174 820	1,97	132 410	2,18	264 820	3,03	132 410	2,70	264 820	3,50
Auto détention	1 294	0,02	n/a	n/a	2 481	0,04	n/a	n/a	1986	0,04	1986	0,03
Divers nominatifs	116 291	1,86	116 775	1,32	52 887	0,87	52 887	0,61	424	0,01	424	0,01
Public	2 839 733	45,49	2 839 733	32,07	2 491 953	40,96	2 491 953	28,50	2 240 514	45,71	2 240 515	29,64
Total	6 242 013	100	8 854 249	100	6 083 915	100	8 742 480	100	4 901 076	100	7 559 122	100

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi

(3) holding de M. Calestroupat

(4) holding de M. Guillerme

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

L'augmentation de capital est liée pour partie au détachement d'un dividende optionnel en titres ou en espèces. Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 152.448 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 76 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 1 933 K€.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2007 a constaté la levée d'options de souscription se matérialisant par l'émission de 5 650 actions nouvelles libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est augmenté de 3 K€ et la prime d'émission de 54 K€.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

. La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et tou-

tes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.

. Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

. A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.

. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite " Loi Dutreil " du 1er août 2003.

. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

. Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.

. En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.

. La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

. Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des Sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Mr Guénaël GUILLERME, *Président Directeur Général*

- . Rémunération versée par la Société : Néant
- . Avantages en nature : Néant
- . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : 44 256 Euros bruts par la société CSIP
- . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
- . Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription d'actions : 60.000 BSA 17 € au prix de 0,25 € par bon ; 60.000 BSA 20 € au prix de 0,15 € par bon.

Par ailleurs, Monsieur Guénaël GUILLERME a perçu une rémunération de 148.000 Euros bruts versée par la société ECA à la société FAMAGUAN que détient Monsieur GUILLERME.

Mr Jean Pierre GORGE, *Administrateur*

- . Rémunération versée par la Société : Néant
- . Avantages en nature : Néant
- . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
- . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu

une rémunération de 132.000 Euros bruts plus 3.411 Euros d'avantage en nature versée par la société PELICAN VENTURE qui détient 45,91% de la société Finuchem.

Mr Raphaël GORGE *représentant la société "FINUCHEM"*

- . Rémunération versée par la Société : Néant
- . Avantages en nature : Néant
- . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
- . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 120.000 Euros bruts plus 6.096 Euros d'avantage en nature versée par la société PELICAN VENTURE qui détient 45,91% de la société Finuchem.

Mr Loïc Le BERRE, *Administrateur*

- . Rémunération versée par la Société : Néant
- . Avantages en nature : Néant
- . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
- . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE a perçu une rémunération de 107.734 Euros bruts plus 1.230 Euros d'avantage en nature de la société FINUCHEM.

Les mandataires sociaux de la société ECA qui ont perçu une rémunération dans les sociétés contrôlées sont indiqués ci-avant. Il n'existe aucune autre forme de rémunération ou engagement (variable, retraite complémentaire, indemnités...).

L'évolution des rémunérations brutes sur les trois dernières années a été la suivante :

Administrateur	2004	2005	2006
Guénaël GUILLERME	109 416	147 036	225 181
Jean-Pierre GORGE	32 057	127 403	132 000
Raphaël GORGE			120 000
Loic Le BERRE			100 000

Bons de souscription d'actions

Désignation du plan	Date autorisation Assemblée	Nombre de bons attribués	Prix du bon	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre de bons exercés en 2007	Bons non exercés au 31/12/2007
Mr GUILLERME	13/04/2006	60 000	0,25 €	31/03/2010	17 €	0	60 000
		60 000	0,25 €	31/03/2012	20 €	0	60 000

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

. Le 22 janvier 2007, Mr Guénaël GUILLERME a cédé 15.000 titres ECA au prix de 14,50 €.

. Le 9 novembre 2007, la société Famaguan, que détient Mr Guénaël GUILLERME, a cédé 30.000 titres ECA au prix de 12,10 €.

. Le 15 janvier 2008, la société Famaguan, que détient Mr Guénaël GUILLERME, a cédé 50.000 titres ECA au prix de 11,90 €.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Les achats d'actions intervenus depuis le 14 juin 2007 dans le cadre de l'autorisation du 14 juin 2007 portent sur 26.013 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 12,89 €. Au 31 décembre 2007, ECA détient 1.294 actions propres valorisées au coût d'achat de 15.601 € au poste Valeur mobilière de placement, soit 12,06 € par action en moyenne.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de Commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nb d'actions achetées	29 493
Cours moyen des achats	13,11 €
Nb d'actions vendues	30 680
Cours moyen des ventes	14,77 €
Montant total des frais de négociation	0 €
Nb d'actions inscrites à la clôture de l'exercice	1 294
Valeur évaluée au cours d'achat	15 601 €
Valeur nominale	12,06 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100 %
Actionnariat salarié	
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	
Opérations de croissance externe	
Annulation	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L 432-4 du Code du Travail, Le Comité d'Entreprise a fait part de ses observations relatives à l'évolution du groupe ECA. Il a relevé le renforcement du management en 2007 et a exprimé le souhait de ressources opérationnelles supplémentaires pour ECA S.A.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de Commerce)

Délégation à l'effet d'augmenter le montant des émissions de valeurs mobilières en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration dans le cas où il déciderait une émission de valeur mobilière en application des 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007, à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de Commerce dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Autorisation à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature (article L. 225-147 du Code de Commerce)

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

La délégation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions arrive à expiration. Nous vous proposons donc de procéder à son renouvellement et de déléguer au Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 38 mois la faculté de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R.225-143 du Code de Commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le Conseil ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux (article L.225-197-1 du Code de Commerce)

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfiques, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfiques.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplis-

sant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfiques, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir et que vous lui avez consentis lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2007 dans les 7ème à 10ème résolutions en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (L. 225-209 du Code de Commerce)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 624.201 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 juin 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le

cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 28.089.045 euros.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.



LISTE DES MANDATS au 31/12/2007

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

<i>Nom et prénom</i>	Monsieur Jean-Pierre GORGE
<i>Date de première nomination</i>	A.G. du 25 mai 2004
<i>Date d'échéance du mandat</i>	2010
<i>Fonction principale exercée dans la société</i>	Président Directeur Général à compter du 6 mai 2008
<i>Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société</i>	Président de FINUCHEM ; Administrateur des sociétés CIMLEC Industrie (jusqu'au 6/12/2007), MELCO et Bertin Technologies(jusqu'au 14/01/2008) ; Président de la société Pelican Venture ; Président de la société FTS (jusqu'au 13/06/2007) ; Vice-président de la société SOPROMECC ; PDG de SIMDEC ; Administrateur de BEMA

<i>Nom et prénom</i>	Monsieur Guénaël GUILLERME
<i>Date de première nomination</i>	A.G. du 25 mai 2004
<i>Date d'échéance du mandat</i>	2010
<i>Fonction principale exercée dans la société</i>	Président Directeur Général jusqu'au 6 mai 2008
<i>Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société</i>	Président Directeur Général de la société ECA Hytec SA Président de la société Electronavale SAS Représentant permanent de la Société ECA Président de ECA Sinters SAS Gérant de Fanaguan SARL

<i>Nom et prénom</i>	Monsieur Raphaël GORGE
<i>Date de première nomination</i>	AG du 15 juin 2006
<i>Date d'échéance du mandat</i>	2012
<i>Fonction principale exercée dans la société</i>	Représentant Permanent Finuchem au conseil ECA
<i>Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société</i>	Directeur Général Délégué de Finuchem ; Gérant de la SCI Thouvenot, de la SCI Aussonne de la SCI des Carrières, de l'EURL Les Pâturieux ; Directeur Général Délégué de PELICAN Venture ; Président de CLF ; Président de NTSTechnologie SAS ; Président de Stoni SAS ; Représentant permanent de Finuchem au Conseil de CIMLEC (jusqu'au 6/12/2007) ; Représentant permanent de PELICAN VENTURE au Conseil d'Administration de la société AUPLATA ; Président et Directeur Général de la société MELCO ; Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECC ; Président de la société RECIF Technologies ; Représentant permanent de Pelican au poste de Président de Buildings & Lives Security Company (Balisco) SAS.

<i>Nom et prénom</i>	Monsieur Loïc LE BERRE
<i>Date de première nomination</i>	AG du 15 juin 2006
<i>Date d'échéance du mandat</i>	2012
<i>Fonction principale exercée dans la société</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société</i>	Directeur Administratif & Financier de Finuchem ; Membre du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECC ; Gérant de la société ALOA Consulting

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du Conseil d'Administration et de Direction Générale. Monsieur Guénaël GUILLERME exerçait les fonctions de Président Directeur Général depuis cette date.

Le Conseil, dans sa séance en date du 6 mai 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Guénaël GUILLERME de ses fonctions de Président Directeur Général avec effet immédiat et a désigné en remplacement Monsieur Jean-Pierre GORGE, né le 7 avril 1942 à PARIS (75012), demeurant 15-19 rue des Mathurins, 75009 PARIS, pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat d'administrateur et de commissaires aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

Le Président Directeur Général Monsieur Guénaël GUILLERME a informé le Conseil d'Administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de la présente réunion. Il est demandé à l'Assemblée Générale d'en prendre acte.

Le conseil propose par ailleurs à l'Assemblée Générale la désignation de deux nouveaux administrateurs pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 :

- Monsieur Cyrille MANTOVANI, né le 01/04/1970 à Mulhouse (68), demeurant 262, Rue des Frères Lumière, Z.I. Toulon Est 83130 LA GARDE

- Monsieur Jean-Louis SAMBARINO, né le 19/08/1958 à La Seyne Sur Mer (83), demeurant 262, Rue des Frères Lumière, Z.I. Toulon Est 83130 LA GARDE

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT
ET DE SOUSCRIPTION
ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2008**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

Désignation du plan	Date autorisation Assemblée	Date attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées 2007	Options non exercées au 31/12/2007
Plan 2005	24/05/05	06/09/05 Décision du Président	S	représentant 0,4% du capital soit 24.700 actions	06/09/10	10,06 € par action	5.650	15.200

850 bons ont été annulés au cours de l'exercice suite à la démission d'un des bénéficiaires.

2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2007 (225-184 al2)

Néant

3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2007 (225-184 al2)

Néant

4. Options consenties durant l'année 2007 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

5. Options exercées durant l'année 2007 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225-184 al 3)

Dans le cadre du plan d'option autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2005 (attribution par le Conseil d'Administration le 6 septembre 2005)

. option de souscription d'actions ordinaires de la société ECA

. nombre d'options de souscription représentant 0.4% du capital social de la société ECA, soit 24.700 actions

. prix des options : 10,06 € par action
. date d'échéances : du 6 septembre 2007 au 06 septembre 2010
. les salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrit est le plus élevé :

Thierry GODER pour	1.400 actions
Gérard FALCOU pour	1.400 actions
Daniel SCOURZIC pour	1.000 actions
Hervé KERMORGANT pour	850 actions
Cyrille MANTOVANI pour	500 actions
Bruno CELESTIN pour	500 actions

Le Conseil d'administration

tableau financier

**Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.
Société ECA : Tableau financier**

Nature des indications	2007	2006	2005	2004	2003
Capital social	3 121 007	3 041 957	2 450 538	2 450 538	2 000 538
Nombre d'actions émises*	6 148 495	6 083 915	4 901 076	4 901 076	37 746
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	53
Nombre maximal d'actions à créer	319 500	324 700	103 034	80 030	-
Chiffre d'affaires hors taxes	27 707 366	32 907 819	29 789 223	35 776 632	37 447 905
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	1 756 011	4 290 058	5 042 522	5 934 632	7 750 747
Impôt sur les bénéfices	952 763	(610 144)	(732 374)	(1 202 976)	(2 094 825)
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	2 708 771	3 318 908	4 285 624	4 490 111	5 097 124
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	3 044 020	4 088 122	3 545 049	4 601 031	3 783 045
Résultats distribués		3 041 957	2 400 000	2 760 000	2 000 000
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions *	0,44	0,55	0,87	1,01	135,04
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions *	0,49	0,67	0,72	1,03	95,47
Dividende net attribué à chaque action		0,50	0,49	0,56	50,47
Effectif moyen des salariés	174	172	170	177	181
Montant de la masse salariale	6 634 310	6 553 535	6 191 373	6 204 693	6 362 472
Cotisations sociales et avantages sociaux	3 196 508	3 106 920	3 441 683	3 198 707	3 396 567

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2004 et 2007



inventaire des valeurs mobilières
détenues en portefeuille au 31 décembre 2007

Sociétés (en euros)	Valeurs nettes d'inventaire
I - TITRES DE PARTICIPATION	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
ECA HYTEC	1 425 490
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
BERTIN	295 036
ECA FAROS	980 000
ECA SINTERS	1 940 000
ELECTRONAVAL	11 000 000
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CSIP	2 591 633
OD ECA	51 942
ECA SINDEL	96 020
1ROBOTICS	54 696
	20 747 934
II - AUTRES TITRES IMMOBILISES	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
b/ Titres non cotés	16 010
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
	16 010
III - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
a/ SICAV	2 101 075
b/ actions françaises cotées	139 537
c/ actions propres	15 601
	2 256 213
Total général (I + II + III)	23 020 157

tableau filiales et participations

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983 Société ECA : Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeurs titres		Prêts et avances consentis par la société et non remb.	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£ 898 058	100,00%	2 591 633	2 591 633			£ 2 673 762	£ 221 523	£400 000
ECA CNAI	1 138 940	928 153	100,00%	2 313 087	2 313 087	175 746		8 830 319	343 508	
ECA HYTEC	974 340	2 672 989	93,35%	1 425 489	1 425 489			8 631 650	1 546 418	93 373
OD ECA	84 055	(2 395)	60,00%	51 942	51 942			415 100	16 313	
BERTIN	3 000 000	N/C	9,83%	295 036	295 036	242 404		N/C	N/C	
ECA FAROS	1 000 000	522 805	98,00%	980 000	980 000	2 385 629	252 827	8 534 443	1 030 124	
ECA SINDEL	100 000	(2 265)	96,02%	96 020	96 020	1 231 065	360 000	1 936 214	82 952	
ELECTRONAVAL	130 000	4 208 292	100,00%	11 000 000	11 000 000	280 931		7 896 507	(1 210 869)	
ECA SINTERS	2 000 000	(974 157)	97,00%	1 940 000	1 940 000	4 775 899		16 499 571	285 505	
1ROBOTICS	\$ 100 000	N/C	81%	54 696	54 696			N/C	N/C	

La société ECA HYTEC est cotée sur le marché libre d'Euronext Paris (fixing simple). Le flottant est de 7%.

Tableau d'évolution des cours et des volumes de ECA Hytec

Mois	Plus haut	Plus bas	Volume	
Janvier 2007	45	45	1	45
Février 2007*				
Mars 2007	45	33	12	33
Avril 2007	43,47	32,67	47	43,47
Mai 2007	44	44	9	44
Juin 2007	48,4	40	66	40
Juillet 2007*				
Août 2007*				
Septembre 2007*				
Octobre 2007*				
Novembre 2007*				
Décembre 2007*				

* Aucune transaction



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années

	2003	2004	2005	2006	2007
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA SA	x	x	x	x	x
FINUCHEM	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (3)	x	x	x	x	x
CIMLEC Industrie	x	x	x	x	x
MS COMPOSITES (1)	x	x			
MELCO	x	x	x	x	x
BERTIN Technologies	x	x	x	x	x
LANGUEPIN Soudage	x	x			
AUCOUTURIER (2)					
LASER Technologies			x	x	
CNAI			x		
PELICAN VENTURE			x	x	x
SOPROMECC Participations				x	x
Guénaél GUILLERME					
ECA SA	x	x	x	x	x
ECA HYTEC	x	x	x	x	x
ECA CNAI	x	x	x		
COFINADIC	x	x	x		
BAUDOUIN		x	x		
FAMAGUAN	x	x	x	x	x
ELECTRONAVAL					x
ECA SINTERS				x	x
Raphaël GORGÉ					
FINUCHEM		x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
LES PATUREAUX		x	x	x	x
BEMA Ingénierie (3)		x	x	x	
BEFORE			x	x	
AUPLATA				x	x
CLF				x	x
ECA SA				x	
CIMLEC Industrie			x	x	x
MELCO			x	x	x
SH CNAI			x	x	
SOPROMECC Participations				x	x
RECIF Technologies			x	x	x
SCI Des Carrières					x
SCI Aussonne					x
NTS SAS					x
NTC Technologie					x
Stoni SAS					x
Buildings & Lives Security Company SAS					x
Loïc LE BERRE					
ALOA CONSULTING	x	x	x	x	x
ECA				x	x
SOPROMECC Participations				x	x

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en mars 2005

(2) société ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire en juin 2003

(3) société ayant fait l'objet d'une cession en septembre 2006 et ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006

Autres informations :

Les administrateurs de la société actuellement en fonction ont indiqué à la société de pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite autre que BEMA Ingénierie pour Monsieur Jean-Pierre GORGÉ et BEMA Ingénierie pour Monsieur Raphaël GORGÉ, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.



Les comptes consolidés et sociaux des exercices 2005 et 2006 figurent dans les documents de référence n°R.06-120 enregistré le 11 juillet 2006 par l'AMF et n°R.07-096 enregistré le 12 juin 2007 par l'AMF

comptes consolidés 2007

comptes consolidés 2007





BILAN CONSOLIDE

En K€	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Ecart d'acquisition	4.9	8 845	8 475	1 310
Immobilisations incorporelles nettes	4.6	14 203	11 180	5 242
Immobilisations corporelles nettes	4.6	6 126	3 523	2 379
Immeubles de placement	4.6	38	38	38
Autres immobilisations financières	4.6	1 955	885	589
Autres actifs non courants	4.12	398	1 658	1 658
Impôts différés actif	4.14	774	595	
Total actifs non courants		32 339	26 354	11 216
Stocks et en cours	4.10	11 169	10 288	8 173
Créances d'exploitation	4.10	4 383	7 277	2 197
Clients et comptes rattachés (1)	4.10	40 526	46 096	18 168
Impôt sur le résultat	4.10	4 924	1 317	1 361
Trésorerie	4.10	6 819	10 834	12 382
Total actifs courants		67 821	75 812	42 281
Actifs destinés à être cédés	4.13	0	517	1 557
Total actif		100 160	102 683	55 054
(1) dont Factures à émettre	4.10	14 702	20 391	6 971

En K€	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital (1)		3 121	3 042	2 451
Primes		18 438	16 289	7 689
Réserves consolidées et résultat (2)		23 792	19 652	16 150
Capitaux propres – part du Groupe		45 351	38 983	26 290
Total intérêts minoritaires		466	295	214
Total capitaux propres		45 817	39 278	26 504
Emprunts et dettes financières (3)	4.1	6 110	5 041	3 200
Engagements envers le personnel	4.2	998	878	519
Impôts différés passif	4.14	3 744	2 532	1 625
Autres passifs long terme	4.3	1 590	2 639	2 376
Total passifs non courants		12 442	11 090	7 720
Provisions pour risques et charges	4.4	1 437	1 517	2 300
Emprunts et concours bancaires	4.1	4 587	4 773	365
Fournisseurs	4.5	10 828	14 498	5 066
Autres dettes	4.5	24 947	31 427	13 042
Impôt exigible		102	100	57
Total passifs courants		41 901	52 315	20 830
Passifs destinés à être cédés				
Total passif		100 160	102 683	55 054
(1) de l'entreprise mère consolidante				
(2) dont résultat de l'exercice		6 455	6 337	4 023
(3) dont Crédit bail		2 255	57	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Année 2007	Année 2006	Année 2005
Chiffre d'affaires	4.15	82 853	72 325	37 999
Production stockée		652	(829)	(1 126)
Production immobilisée		2 430	1 360	2 199
Autres produits de l'activité		3 618	2 578	864
Achats consommés	4.16	(48 168)	(42 532)	(18 083)
Charges de personnel		(29 221)	(25 203)	(13 370)
Autres charges d'exploitation		(470)	(232)	(293)
Impôts et taxes		(1 892)	(1 667)	(937)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.17	(2 525)	(630)	(1 392)
Ecart d'acquisition	3.1	1 000	2 301	
Autres produits et charges opérationnels	4.19	(261)	534	(99)
Résultat Opérationnel Courant		8 016	8 005	5 762
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition				
Frais de restructuration				
Résultat Opérationnel		8 016	8 005	5 762
Charges et produits financiers	4.18	(446)	(52)	238
Impôt sur les bénéfices	4.20	(932)	(1 577)	1 989
Résultat net avant cession d'activité		6 638	6 376	4 011
Résultat des activités abandonnées				
Résultat net		6 638	6 376	4 011
Part des minoritaires		183	37	(12)
Part du Groupe		6 455	6 339	4 023
RN par action des activités poursuivies		1,05	1,10	0,82
RN par action dilué des activités poursuivies		1,05	1,10	0,81
RN par action des activités abandonnées				
RN par action dilué des activités abandonnées				
RN par action de l'ensemble consolidé		1,05	1,10	0,82
RN par action dilué de l'ensemble consolidé		1,05	1,10	0,81

Pour se conformer aux pratiques de la place, le crédit d'impôt recherche a été reclassé en autres produits de l'activité (Résultat Opérationnel). Cf. 2.1 de l'annexe.

Ce reclassement a été effectué sur les années 2006 et 2005 afin de faciliter la comparaison entre les exercices.

CIR 2007 : 2.142 K€

CIR 2006 : 1.751 K€

CIR 2005 : 526 K€

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat Consolidé	Total	Part Groupe	Minoritaires
Clôture 2004	2 451	7 689	11 249	3 297	24 686	24 441	245
Effet ouverture IAS 39			87		87	87	
Opérat° sur titres auto détenus			(36)		(36)	(36)	
Affectation Résultat N-1			(3 297)	(3 297)			
Dividendes			(2 760)		(2 760)	(2 760)	
Résultat net exercice				4 011	4 011	4 023	(12)
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Instrmts Fin[2]			199		199	199	
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Ecarts de Conv[3]			50		50	50	
Stocks options IFRS2[4]			286		286	286	
Résultat Enregistré directement en CP : [1]+[2]+[3]+[4]			535		535	535	
Variation de périmètre			(19)		(19)		(19)
Clôture 2005	2 451	7 689	12 353	4 011	26 504	26 290	214
Opérat° sur le Capital	591	8 120	67		8 778	8 778	
Opérat° sur titres auto détenus			9		9	9	
Affectation résultat n-1			4 011	(4 011)			
Dividendes			(2 452)		(2 452)	(2 407)	(45)
Résultat net exercice				6 373	6 373	6 336	37
Rééval et Cess° Immos Corp et Incorp[1]							
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Instrmts Fin[2]			(201)		(201)	(201)	
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Ecarts de Conv[3]			50		50	50	
Stocks options IFRS2[4]			127		127	127	
Résultat Enregistré directement en CP : [1]+[2]+[3]+[4]			(24)		(24)	(24)	
Variation de périmètre			89				89
Clôture 2006	3 042	15 809	14 053	6 373	39 277	38 982	295
Opérat° sur le Capital	79	1 987			2 066	2 066	
Opérat° sur titres auto détenus			16		16	16	
Affectation résultat n-1			6 373	(6 373)	0		
Dividendes			(3 049)		(3 049)	(3 042)	(7)
Résultat net exercice				6 638	6 638	6 455	183
Rééval et Cess° Immos Corp et Incorp[1]					0	0	
Variation Juste Valeur Immos Financière			831		831		
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Instrmts Fin[2]			0		0		
Variat° JV et Trsrfts en Résultat Ecarts de Conv[3]			(120)		(120)	(120)	
Stocks options IFRS2[4]			163		163	163	0
Résultat Enregistré directement en CP : [1]+[2]+[3]+[4]	0	0	874	0	874	874	
Variation de périmètre			(5)		(5)		(5)
Clôture 2007	3 121	17 796	18 262	6 638	45 817	45 351	466

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Modèle de TFT / Reco C.N.C du 27.10.2004	Notes	2007	2006	2005
Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos)		6 638	6 373	4 011
+/- Dotations Nettes Amts et Depr (sauf prov / actif circulant, in BFR)	4.8	2 123	1 432	521
+/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant)	4.2/4.4	40	(859)	845
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks-opt & assimilés	4.2	163	127	286
+/- Autres Charges et Produits calculés	Cf. ci-dessous	(1 677)	(2 229)	(12)
-/+ Plus et Moins values de cessions		(59)	(676)	19
CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		7 228	4 168	5 670
+/- Charge/Produits d'Impôts (yc Impôts Différés)		2 688	73	1 836
CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		9 916	4 241	7 506
- Impôts versés		(1 756)	(472)	(133)
+/- Variation BFR lié à l'activité (yc dette liée Avtqes Personnel)	Cf. ci-dessous	(7 929)	30	(3 657)
= Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité		231	3 799	3 716
- Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp	4.8	(6 201)	(2 222)	(2 109)
+ Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp	4.19	77	4	
- Décaissements / Acq Immos Fin	4.8	(209)	(214)	(817)
+ Encaissements / Cess. Immos Fin	4.8	1 409	2 488	
+/- Trésor nette Acq/Cess filiales		121	(8 059)	
+ Subventions investissements		188		
= Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissmts	CP	(4 615)	(8 003)	(2 926)
+ Sommes reçues lors d'augm de cap. (Scté M)	CP	57	174	
- Dividendes versés aux actionnaires Société M	CP	(1 041)	(2 452)	(2 760)
+ Encaissements liés aux Nouveaux Emprunts	4.1	2 715	5 418	475
- Remboursement Emprunts	4.1 - 4.3	(1 170)	(471)	
= Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt		561	2 669	(2 285)
+/- Incidences Variations Cours des devises		(6)	(14)	
= Variation de la Trésorerie Nette	4.11	(3 829)	(1 549)	(1 495)

Variation du BFR :

Nature	Solde Ouv.	Var. périmètre	+/- Var BFR Expl	+/- Var BFR Invstmts	+/- Var BFR Fincmt	Reclass.	Solde 2007
Stocks Nets	10 288	152	729				11 169
Clients Nets	46 096	54	(5 624)				40 526
Autres Cr. Expl N	8 594	4	951			(242)	9 307
Actifs Fin Courants	10 834	5			(4 020)		6 819
Actifs Courants	75 812	215	(3 944)	0	(4 020)	(242)	67 821
Dettes Fournisseurs	14 499	613	(4 284)				10 828
Autres Dettes	31 427	428	(7 591)			683	24 947
Impôt exigible	100		2				102
Passifs Fin Courants	4 773				(1 482)	1 296	4 587
Passifs Courants hors prov.	50 799	1 041	(11 873)	0	(1 482)	1 979	40 464
[Actifs]-[Passifs]	25 013	(826)	7 929	0	(2 538)	(2 221)	27 357

Autres produits et charges calculées :

	2007
Ecart d'acquisition Sindel	1 000
Subvention virée au P&L	663
Autres charges calculées	14
Actifs Courants	1 677

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 1- INFORMATIONS GENERALES
- 2- RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES
 - 2.1 Modification du classement comptable du crédit d'impôt recherche
 - 2.2 Base de préparation des états financiers
 - 2.3 Méthodes de consolidation
 - 2.4 Information sectorielle
 - 2.5 Conversion des opérations en devises
 - 2.6 Méthodes et règles d'évaluation
- 3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - 3.1 Regroupements d'entreprises
 - 3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
 - 3.3 Entreprises exclues du périmètre de consolidation
 - 3.4 Informations relatives aux entreprises non consolidées
 - 3.5 Identité de la société consolidante
- 4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 4.1 Emprunts et dettes financières
 - 4.2 Engagements envers le personnel
 - 4.3 Autres passifs long terme
 - 4.4 Provisions pour risques et charges
 - 4.5 Variation du passif courant
 - 4.6 Synthèse des immobilisations
 - 4.7 Flux d'immobilisations
 - 4.8 Flux d'amortissement et dépréciation des actifs non courants
 - 4.9 Ecart d'acquisition
 - 4.10 Actifs courants
 - 4.11 Variation des actifs courants
 - 4.12 Autres actifs et passifs non courants
 - 4.13 Actifs destinés à être cédés
 - 4.14 Ventilation des impôts différés
 - 4.15 Ventilation du chiffre d'affaires
 - 4.16 Ventilation des achats consommés
 - 4.17 Dotations nettes aux amortissements et provisions
 - 4.18 Ventilation de l'impôt sur les résultats
 - 4.19 Analyse des charges et produits financiers
 - 4.20 Analyse des autres produits et charges opérationnels
 - 4.21 Résultat par action
 - 4.22 Dividendes proposés et votés
- 5- GESTION DU RISQUE FINANCIER
- 6- INFORMATIONS SECTORIELLES
- 7- AUTRES NOTES
 - 7.1 Engagements hors bilan
 - 7.2 Instruments financiers dérivés
 - 7.3 Actionnariat
 - 7.4 Achat par l'émetteur de ses propres actions
 - 7.5 Effectif
 - 7.6 Rémunération des mandataires
 - 7.7 Transactions avec les parties liées
 - 7.8 Effort de recherche et développement
 - 7.9 Faits exceptionnels et litiges
 - 7.10 Evénements postérieurs

1- INFORMATIONS GENERALES

ECA (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe ») interviennent sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

ECA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, inscrite sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 Mars 2008.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Modification du classement comptable du crédit d'impôt recherche

Afin de mieux se conformer aux pratiques de la place, le crédit d'impôt recherche est classé en résultat opérationnel courant (sur la ligne "autres produits de l'activité") ; ce classement est préféré à celui retenu les exercices précédents qui consistait à présenter le crédit d'impôt recherche en diminution de la charge d'impôt ; en effet, le crédit d'impôt recherche correspond en substance à une subvention d'exploitation ; il n'est ni un élément du résultat fiscal, ni calculé sur la base du résultat fiscal. Afin d'obtenir une présentation comparable du compte de résultat des trois derniers exercices, les crédits d'impôts recherche des exercices 2005 et 2006 ont ainsi été reclassés en résultat opérationnel courant en contrepartie d'une augmentation des charges d'impôt des deux exercices. Les reclassements ont été respectivement de 2.142 K€, 1.751 K€ et 526 K€ pour les exercices 2007, 2006 et 2005.

2.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 4.2.)
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise (cf. note 2.5).

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2007

- IFRS 7, Instruments financiers. Elle a pour objet de permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers sur les comptes et d'apprécier la nature et l'ampleur des risques auxquels l'entité est exposée ;
- IAS 1 (amendement), Présentation des états financiers. Elle a pour objet de fournir des informations sur la notion de capital et sa gestion par l'émetteur ;
- IFRIC 10 (amendement), Information financière intermédiaire et perte de valeur. Elle a pour objet de fixer le sort des dépréciations issues des tests de valeur (Goodwill...).

Les normes, interprétations et amendements suivants sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007 mais ne s'appliquent pas aux activités du Groupe sur la période de référence :

- IFRS 7 (amendement), économies hyper inflationnistes ;
- IFRIC 8 (amendement), Champ d'application d'IFRS 2. Préciser les dispositions d'IFRS 2 en l'absence de contrepartie identifiable ;
- IFRIC 9 (amendement), Réévaluation des dérivés incorporés. Elle a pour objet de préciser les modalités de séparation du dérivé et de son contrat hôte.

Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur

Le Groupe n'a anticipé aucune amélioration de normes ou interprétations publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire en 2007 au sein de l'Union Européenne. Lors de leur mise en application à compter du 1er janvier 2008, ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Il s'agit principalement :

- IFRIC 11, Transactions sur actions propres au sein du groupe ;
- IFRS 8, Informations sectorielles ;
- IAS 23, (Révisée) Coûts d'emprunts ;
- IFRIC 12, Contrats de concessions ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation ;
- IFRIC 14, Surfinancement d'un régime.

2.3 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'acquisition de filiales par le Groupe est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill ; lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Les transactions avec les intérêts minoritaires sont traitées de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2.4 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs géographiques.

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour de deux secteurs d'activité : le secteur « Défense » et le secteur « Civil » ; le deuxième niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour des cinq grandes zones géographiques : l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique.

2.5 Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change résultant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, au taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture de la monnaie à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6 Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'ils satisfont trois critères déterminants pour le Groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces trois critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis en fonction des cycles de vie des produits et solutions. Le plan d'amortissement démarre lors de la première vente. Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs est effectuée à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur des revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

2.6.2. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis ; si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le goodwill comptabilisé à l'actif du bilan est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés sont celles susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chaque secteur d'activité.

Les fonds de commerce sont traités comme les goodwills.

2.6.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions : 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.6.4. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux (IAS40).

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût historique.

Les immeubles de placement, pour l'essentiel un ensemble immobilier détenu en pleine propriété, sont loués à des tiers.

2.6.5. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières recouvrent principalement :

- les titres de participation non consolidés ; ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur des titres non cotés ne peut être évaluée de façon fiable, ces titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et les perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme. Les variations de juste valeur nettes d'effet d'impôts différés sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les dépôts de garantie, comptabilisés à leur coût historique.

2.6.6. Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

2.6.7. Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Dans le cas du Groupe ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts de 10% et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans.

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

ELECTRONAVAL, ECA CNAI, ECA HYTEC, le fonds de commerce Systèmes et Information, le fonds de commerce Télérobotique, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster et celle regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, les simulateurs navals Sindel et les simulateurs de pilotage SSI.

L'UGT « ELECTRONAVAL » comprend les sociétés du sous-groupe concerné compte tenu des liens étroits entretenus entre ces dernières.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des évènements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.6.8. Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur de marché si celui-ci est inférieur. Le coût de revient est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) ou du coût standard.

Les activités étant différentes, les modalités de valorisation et de dépréciation sont adaptées au contexte de chaque société. Les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés.

En matière de dépréciation des stocks, des calculs mathématiques conduisent à déprécier les articles à faible rotation. Cette approche mathématique est dans certains cas complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

2.6.9. En cours et Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :
Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.
- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire.
Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs.

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas.

Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot.

Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.6.10. Créances et dettes

Lors de la comptabilisation initiale, les créances et dettes en euros sont mesurées à leur juste valeur. La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS7, à savoir des placements à court terme aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Les valeurs mobilières telles que définies supra sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis évaluées à leur juste valeur ; s'agissant de valeurs cotées, la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat dans les « Charges et produits financiers » ; les produits ou charges nets résultant de la cession de ces valeurs mobilières sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et concours bancaires ».

2.6.12. Actifs destinés à être cédés

Cette rubrique recouvre tous les actifs non courants dont le Groupe a l'intention de se défaire principalement soit par cession, soit par échange avec d'autres actifs non courants, à l'exception des titres de participation.

2.6.13. Capital apporté et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital de la Société sont des actions ordinaires.

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et viennent en déduction des capitaux propres ; les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôt, directement en capitaux propres.

2.6.14. Avantages du personnel

Retraites et prestations assimilées

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail...) sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Mode de départ : à l'initiative de l'employeur
- Calcul de l'indemnité : convention collective de la métallurgie
- Age de départ supposé : 65 ans
- Taux de charge : 0%
- Taux d'actualisation : 4.5%
- Turn-over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 ans à 45 ans, 2% de 46 ans à 55 ans et 0% au-delà
- Taux de revalorisation des bases de calcul : 2.20%
- Table de mortalité utilisée : TV 03-05

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

Le Groupe a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions au profit de certains salariés. Ces dispositions présentent le double avantage d'intéresser les cadres aux résultats futurs, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement. Le plan est réalisé dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

- en cas d'octroi de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

La juste valeur des options et des bons est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.6.15. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est estimée suffisante pour permettre l'imputation des différences temporelles.

2.6.16. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

2.6.17. Provisions pour risques et charges

Cette rubrique recouvre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par le Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées ;
- les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire ;
- les provisions pour litiges prud'homaux.

2.6.18. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

2.6.19. Actualisation des créances, dettes et provisions

Le Groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.6.20. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite au § relatif aux immobilisations corporelles et la dette correspondante est inscrite au passif.

2.6.21. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Regroupements d'entreprises

3.1.1 Evènements en 2007

Première consolidation de SSI Inc.

La société américaine SSI était une filiale de FAROS S.A. La société américaine Raydon avait signé un « share purchase agreement » avec Eca aux fins d'acquérir les titres de SSI. Raydon n'a pas respecté cet engagement et Eca l'a assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris en dommages et intérêts.

Le management d'Eca Faros, après avoir étudié l'entreprise et son environnement, a décidé que l'avenir de SSI était dans Eca Faros compte tenu du potentiel de développement important pour les produits de simulation aux Etats-Unis.

Cette prise de contrôle effective s'est traduite par la consolidation de la filiale SSI au 1^{er} juillet 2007. Les titres SSI et les créances rattachées étaient précédemment positionnés au poste "actifs destinés à être cédés".

Un goodwill est constaté sur SSI et figure sur la ligne « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan pour 498 K€. Cette valeur a été calculée sur la base des capitaux propres à la première consolidation retraitée des impôts différés sur les déficits reportables.

Les actifs et les passifs liés à cette première consolidation sont les suivants :

K\$	Valeur comptable	Impôts Différés	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	1		1
Actifs corporels	27		27
Actifs financiers			0
Actif circulant	304		304
Trésorerie	8		8
Provisions pour risques et charges			0
Impôts différés		452	452
Dettes financières	(595)		(595)
Passif circulant	(851)		(851)
Total	(1 106)	452	(654)

ECA Sindel

Eca Sindel qui avait pris en location gérance le fonds de commerce de Sindel Srl en 2006, a levé son option d'achat de ces actifs le 20 décembre 2007.

Un écart d'acquisition négatif est constaté sur ECA Sindel et figure en profit sur la ligne « écarts d'acquisition » du compte de résultat pour 1.0 M€ net d'imposition différée.

L'existence de cet écart d'acquisition est essentiellement attribuable à des frais de développement de simulateurs navals de Sindel. Ces incorporels reconnus dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce ont été évalués pour 1.5 M€ sur la base des cash flows futurs sur 5 ans. Ils feront l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité soit 12 ans et de tests de dépréciation annuels pour déterminer d'éventuelles pertes de valeurs.

3.1.2 Rappel des opérations de rapprochements d'entreprises sur 2006

Les principaux évènements intervenus en 2006 sont les suivants :

- Le 16 janvier 2006, acquisition des actifs de Faros SA. Il a été constaté un écart d'acquisition négatif de 1.3 M€ valorisant les frais de développements des simulateurs et le crédit bail immobilier.
- Le 1^{er} mars 2006, acquisition de la branche télé-robotique Défense et Sécurité civile de Cybernetix.
- Le 13 avril 2006, acquisition de la branche aéronautique de CNAI.
- Le 13 avril 2006, acquisition du groupe Electronatec. Un goodwill de 6.6 M€ est inscrit à l'actif du bilan.
- En Avril 2006, acquisition des actifs de Sinters, fournisseurs d'équipement embarqués et moyens d'essais aéronautique. Un écart d'acquisition négatif de 1.0 M€ a été constaté, valorisant la relation client et les profits sur stocks.

3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode	Secteurs d'activité	% contrôle 2007	2006	% intérêt 2007	2006
Société consolidante						
ECA	Intégration globale	Défense	Top	Top	Top	Top
Filiales françaises						
ECA CNAI	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
MARKAGE (1)	Intégration globale	n/a	-	100%	100%	100%
ECA HYTEC	Intégration globale	Défense	93%	93%	93%	93%
ECA FAROS	Intégration globale	Civil	98%	98%	98%	98%
ELECTRONATEC (2)	Intégration globale	Défense	-	100%	100%	100%
EN TECHNOLOGIE	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
EN MOTEURS (3)	Intégration globale	Défense	-	100%	100%	100%
LOTUS TECHNOLOGIE	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINTERS	Intégration globale	Civil	97%	97%	97%	97%
Filiales étrangères						
ECA CSIP (Angleterre)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINDEL (Italie)	Intégration globale	Défense	96%	96%	96%	96%
OD ECA (Turquie)	Intégration globale	Défense	60%	60%	60%	60%
SINTERS (Canada)	Intégration globale	Civil	100%	100%	97%	97%
SSI (USA) (4)	Intégration globale	Civil	100%	-	98%	-
1ROBOTICS (USA) (5)	Mise en équivalence	Défense	19%	-	81%	-

(1) TUP de Markage à ECA en 2007

(2) Fusion de Electronatec dans Electronavale technologie en 2007

(3) TUP de Electronavale Moteur à Electronavale Technologie en 2007

(4) Prise de contrôle de SSI au 1er juillet 2007

(5) Prise de participation en octobre 2007

3.3 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Néant

3.4 Informations relatives aux entreprises non consolidées

Sociétés non consolidées	% détention	Capital	Valeur d'origine	C.A	Résultat net
Bertin technologies	9,72 %	€ 3 000.000	295.036	n/c	n/c
Autres titres	n/a	n/a	€ 100.532	n/a	n/a

Les titres Bertin ont été cédés en janvier 2008. Les titres ont été évalués à leur juste valeur avec un impact positif de 831 K€ sur les capitaux propres.

3.5 Identité de la société consolidante

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société FINUCHEM (RCS Paris B 348 541 186).

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Var. périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Emprunts non courants	5 041		2 530	(52)	(1 409)	6 110
Emprunts courants	1 885		185	(1 291)	1 409	2 188
Concours bancaires	2 888			(489)		2 399
Emprunts et dettes financières	9 814	0	2 715	(1 832)	0	10 697

Les emprunts non courants sont constitués :

- d'un prêt consenti par la banque FORTIS pour 2.100 K€
- d'un prêt consenti par le groupement GIAC pour 1.281K€
- d'avances remboursables relatives au financement de travaux de recherche et de développement
- Par ailleurs, ECA Sindel a financé l'acquisition de son bâtiment par un crédit bail d'un montant de 2 500 K€. Le solde de la dette au 31 décembre 2007 se monte à 2.217 K€

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

	2007	2006	2005
- Un à deux ans	1 861	1 561	721
- Deux à trois ans	1 605	1 499	477
- Trois à quatre ans	1 103	1 077	506
- Quatre à cinq ans	243	758	320
- Plus de cinq ans	1 298	146	1 176
Total	6 110	5 041	3 200

4.2 Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

	2007	2006
<i>Engagements inscrits au bilan :</i>		
- prestations de retraite	942	820
- autres : congés suppl.	56	58
<i>Montant imputé au compte de résultat :</i>		
- prestations de retraite	122	69
- autres : congés suppl.	(2)	34

	Ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	Clôture
Provision pour retraites et congés	878		120			998

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

	Plan 2	BSA 17€	BSA 20€
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires	10	5	5
Action support	FR0010099515	FR0010099515	FR0010099515
Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons	24 700	150 000	150 000
Levée d'options sur l'exercice	5 650		
Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons	19 050	150 000	150 000
Date de mise en place	Septembre 2005	Avril 2006	Avril 2006
Début de la période d'exercice	Septembre 2007	Avril 2008	Avril 2010
Fin de la période d'exercice	Septembre 2010	Mars 2010	Avril 2012
Prix de souscription	10,06 €	17 €	20 €
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	27 783 €	210 545	172 999

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Évaluation	Périodes
127 K€	Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
163 K€	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
70 K€	Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
44 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
11 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

4.3 Autres passifs long terme

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Avances conditionnées	2 639		(1 049)	1 590
Autres passifs long terme	2 639	0	(1 049)	1 590

Dont 662 K€ virés au compte de résultat suite aux constats d'échec des projets.

4.4 Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Mouvement Périodique	Dotations	Utilisations	Reprises	Clôture
Provisions pour litiges			110			110
Provision pour garanties données	56		45	(36)		65
Provision pour perte à fin d'affaires	626		143	(184)	(32)	553
Provision autres risques	752		176	(307)		621
Total Provision pour risques	1 434	0	474	(527)	(32)	1 349
Provision pour impôts						0
Provision pour autres charges	83		20	(14)	(1)	88
Total Provision pour charges	83	0	20	(14)	(1)	88
Total Provisions pour risques & charges	1 517	0	494	(541)	(33)	1 437

Le poste provisions pour autres risques concerne essentiellement les provisions pour garanties données aux clients et une provision pour garantie générale.

4.5 Variation du passif courant

	Ouverture	Mouvement Périodique	Variation Exercice	Reclassement	Clôture
Dettes financières à moins d'un an	1 885		(993)	1 296	2 188
Concours bancaires	2 888		(489)		2 399
Emprunts et concours bancaires	4 773	0	(1 482)	1 296	4 587
Fournisseurs et comptes rattachés	14 499	613	(4 284)		10 828
Avances et acomptes reçus / cdes	18 287		(5 462)		12 825
Fournisseurs d'immobilisations	0		15		15
Dettes sociales	5 609	25	(507)		5 127
Dettes fiscales	3 714		(998)	(207)	2 509
Comptes courants créditeurs	2	171	(171)		2
Dettes diverses	712	179	210		1 101
Produits constatés d'avance	3 103	53	(678)	890	3 368
Autres dettes	31 427	428	(7 591)	683	24 947

4.6 Synthèse des immobilisations

	Valeurs brutes	2007 Amort.	Valeurs nettes	2006 Net	2005 Net
Frais de recherche et développement	14 527	(2 804)	11 723	8 723	5 166
Autres immobilisations incorporelles	4 439	(1 959)	2 480	2 457	76
Total immobilisations incorporelles	18 966	(4 763)	14 203	11 180	5 242
Total immeubles de placements	38		38	38	38
Terrains	483		483	233	128
Constructions	6 756	(2 724)	4 032	1 901	1 408
Installations tech., mat. et outillages ind.	4 144	(3 346)	798	823	434
Autres immobilisations corporelles	2 735	(1 956)	779	566	409
Immobilisations corporelles en cours	34		34		
Total immobilisations corporelles	14 152	(8 026)	6 126	3 523	2 379
Titres de participation	1 281	(34)	1 247	376	315
Actifs financiers	206		206		
Autres immobilisations financières	502		502	509	274
Total autres immobilisations financières	1 989	(34)	1 955	885	589

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

en K€	Valeur nette au 31/12/07
Programme AUV	5 416
Programme Mine Killer	1 010
Simulation de pilotage (1)	2 744
Simulation navale (3)	1 500
Equipements navals	1 044
Autres	9
sous total frais de développement	11 723
Relations clientèle ECA Sintors (2)	1 833
Autres	647
Total immobilisations incorporelles	14 203

(1) dont juste valeur 1 667

(2) dont juste valeur 1 833

(3) dont juste valeur 1 500 – Cf. note 3.1

Les échéances des autres immobilisations financières sont indiquées ci-après :

	2007	2006	2005
- Moins d'un an	78	85	265
- Un à deux ans	10	10	5
- Deux à trois ans	10	10	
- Au delà	404	404	4
Total	502	509	274

4.7 Flux d'immobilisations

	Ouverture	Variation de périmètre	Ecart de conv.	Acquisitions	Variation Juste Valeur en contrepartie CP	Variation Juste Valeur en contrepartie Résultat	Cessions	Reclassement	Clôture
Frais de développement	10 921	1 500		2 387			(281)		14 527
Autres immobilisations incorporelles	4 100	310	(11)	406			(366)		4 439
Total immobilisations incorporelles	15 021	1 810	(11)	2 793	0	0	(647)	0	18 966
Total immeubles de placements	96								96
Terrains (2)	233			250					483
Constructions (2)	4 548	17	(12)	2 207			(4)		6 756
Installations tech. et outillages ind.	3 860	238	(50)	279			(183)		4 144
Autres immobilisations corporelles	2 445	148	(33)	637			(462)		2 735
Immobilisations corporelles en cours				35					35
Total immobilisations corporelles	11 086	403	(95)	3 408	0	0	(649)	0	14 153
Titres de participation (1)	384			49	831			17	1 281
Actifs financiers								206	206
Autres immobilisations financières	509			143			(150)		502
Total autres immobilisations financières	893	0	0	192	831	0	(150)	223	1 989

(1) La variation de 831 K€ correspond à la juste valeur des titres Bertin.

(2) ECA Sindel a financé l'acquisition de son bâtiment par un contrat de crédit bail pour un montant de 2 205 K€ et du terrain pour 250 K€. La valeur nette comptable de cet ensemble immobilier au 31/12/2007 est de 2.462 K€.

L'option d'achat en fin de contrat (d'une durée de 15 ans) se monte à 625 K€.

4.8 Flux d'amortissement et dépréciation des actifs non courants

	Ouv.	+/- Variat° Périm.	+Acq	- Cess° Val Nette	-/+ Dot/Rep Amt&Dep	Ecart Change / Ouvert. / Flux	Solde Cloture
Goodwill Brut	9 692		498	(128)			10 062
Deprciat°	1 217						1 217
Goodwill Net	8 475	0	498	(128)	0	0	8 845
Immos Corp Brutes	11 086	403	3 408	(649)		(95)	14 153
Amortissements	7 562	388		(630)	796	(89)	8 027
Depreciations							0
Immos Corp Nettes	3 524	15	3 408	(19)	(796)	(6)	6 126
Immeubles de placement nets	38	0	0	0	0	0	38
Immos Incorp Brutes	15 021	1 810	2 793	(647)		(11)	18 966
Amortissements	3 841	278		(647)	1 300	(9)	4 763
Depreciations							0
Immos Incorp Nettes	11 180	1 532	2 793	0	(1 300)	(2)	14 203
Actifs Fin detenus Echeance	384		49			848	1 281
Depreciations	7				27		34
Actifs Fin det. Ech Nets	377	0	49	0	(27)	848	1 247
Actifs Fin disp Vente Brut	0					206	206
Depreciations							0
Actifs Fin disp Vte Net	0	0	0	0	0	206	206
Prets et creances Brut	508		143	(149)			502
Depreciations							0
Prets et creances Net	508	0	143	(149)	0	0	502
Autres actifs non courants	1 658			(1 260)			398
Impôts différés actif	595		179				774
Autres actifs non courants	2 253	0	179	(1 260)	0	0	1 172
TOTAL ACTIFS NC BRUTS	38 982	2 213	7 070	(2 833)	0	948	46 380
TOTAL AMORTISSEMENTS	12 620	666	0	(1 277)	2 096	(98)	14 007
TOTAL DEPRECIATIONS	7	0	0	0	27	0	34
TOTAL ACTIFS NC NETS	26 355	1 547	7 070	(1 556)	(2 123)	1 046	32 339

Actifs Financiers destinés à être cédés (1)	517	(517)				0	0
Actifs Financiers destinés à être cédés	517	(517)	0	0	0	0	0

(1) La prise de contrôle effective et la consolidation de la société SSI ne justifient plus son classement dans le poste "actifs destinés à être cédés" - Cf. § 3.1.

4.9 Ecarts d'acquisition

	2007			2006	2005
	Brut	Amort.	Net	Net	Net
Ouverture	9 688	(1 218)	8 470	1 310	1 310
Entrée de périmètre	498		498	7 165	
Corrections	(123)		(123)		
Total Ecarts d'acquisition	10 063	(1 218)	8 845	8 475	1 310

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur nette au 31/12/07
Eca Aéro	871	(343)	528
Eca Hytec	881	(577)	304
MSI	619	(116)	503
Télérobotique	449		449
Markage	165	(165)	0
OD Eca	12	(12)	0
Electronatec	6 563		6 563
Sinters Canada	5	(5)	0
SSI - Cf. note 3.1	498		498
	10 063	(1 218)	8 845

4.10 Actifs courants

	Valeurs brutes	2007 Dépréciation	Valeurs nettes	2006 Net	2005 Net
Matières premières	7 294	(1 777)	5 517	5 084	2 793
En-cours	3 411	(38)	3 373	3 240	2 681
Produits finis	3 142	(863)	2 279	1 964	2 699
Stocks et en-cours	13 847	(2 678)	11 169	10 288	8 173
Avances et acomptes versés	890		890	2 492	849
Créances sociales	79		79	49	10
Créances fiscales	2 366		2 366	3 499	910
Débiteurs divers	847	(323)	524	591	155
Comptes courants débiteurs	1		1	247	25
Charges constatées d'avance	523		523	399	248
Créances d'exploitation	4 706	(323)	4 383	7 277	2 197
Impôt sur le résultat	4 924		4 924	1 317	1 361
Clients et comptes rattachés (1)	41 015	(489)	40 526	46 096	18 168
Disponibilités	4 325		4 325	5 427	1 655
Autres équivalents de trésorerie (2)	2 560	(66)	2 494	5 407	10 727
Trésorerie et équivalents	6 885	(66)	6 819	10 834	12 382
Total Général	71 377	(3 556)	67 821	75 812	42 281

(1) Dont Facture à établir

14 702

20 391

6 971

(2) La ventilation du poste est la suivante :

	Valeurs brutes	2 007 Dépréciation	Valeurs nettes	2 006 Net	2 005 Net
SICAV et FCP	2 560	(66)	2 494	5 053	10 307
Actions acquises sur des marchés réglementés			0	354	420
Total	2 560	(66)	2 494	5 407	10 727

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 3.454 K€ (1) au 31 décembre.

	0-30 jours	30-60 jours	>60jours	Total
Retards par rapport à l'échéance	1 322	1 240	892	3 454

(1) Sur l'ensemble de ces créances, plus de 2.107 K€ ont été réglés à la date d'établissement de la présente annexe. Le groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires nécessitant une éventuelle provision.

4.11 Variation des actifs courants

	Ouverture	Variation de périmètre	Variation BFR Expl.	Variation BFR Financement	Reclassement	Clôture
Stocks Nets	10 288	152	729			11 169
Clients Nets	46 096	54	(5 624)			40 526
Créances d'exploitation Nettes	7 277	4	(2 655)		(242)	4 384
Impôt sur le résultat	1 317		3 606			4 923
Actifs financiers courants	10 834	5		(4 020)		6 819
TOTAL Actifs courants	75 812	215	(3 944)	(4 020)	(242)	67 821

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

	Clôture	Ouverture
Disponibilités	4 325	5 427
Autres équivalents de trésorerie nets	2 494	5 407
- Dettes Fin CT	(4 587)	(4 773)
Total	2 232	6 061
Variation de la Trésorerie Nette	(3 829)	

4.12 Autres actifs non courants

	Ouverture	Clôture
Comptes courants débiteurs	1 658	398
Autres actifs non courants	1 658	398

4.13 Actifs destinés à être cédés

	Ouverture	Acquisitions	Variation Juste Valeur	Cessions	Autres mouvements	Clôture
Titres de participation	17	0			(17)	0
Créances	500				(500)	0
Total	517	0	0	0	(517)	0

La prise de contrôle effective et la consolidation de la société SSI ne justifient plus son classement dans le poste "actifs destinés à être cédés" - Cf. § 3.1

4.14 Ventilation des impôts différés

	31/12/2006	Charges / Produits de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Variation change périmètre et autre	31/12/2007
Différences temporelles					
- Retraites & prestations assimilées	(299)	(40)			(339)
- R&D (1)	3 044	401		500	3 945
- Déficits reportables		(57)		(315)	(372)
- Subvention	186	158			344
- Crédit bail	99	(1)			98
- Autres	197	(40)	1		158
Total	3 227	421	1	185	3 834
Différences temporaires	(1 084)	220			(864)
Total	(1 084)	220	0	0	(864)

(1) Il a été constaté un impôt différé de 500 K€ sur la juste valeur de ECA Sindel.

4.15 Ventilation du chiffre d'affaires

	2007	%	2006	%	2005	%
Défense - Robotique	49 212	59%	48 268	67%	22 567	59%
Civil - Aéronautique	33 641	41%	24 057	33%	15 431	41%
Total	82 853	100%	72 325	100%	37 998	100%

Globalement, le chiffre d'affaires 2007 est en croissance de 15%.

Il est à noter qu'en 2006, la contribution au chiffre d'affaires d'Electronavale (acquise au 4/4/2006) et ses filiales s'élevait à 9.170 K€. Sur 2007 leur contribution se monte à 10.445 K€

ECA Sinters et ECA Sindel n'étaient pas consolidées au 30/06/2006. Leurs contributions respectives sur l'exercice 2006 se montaient à 8.825 K€ et à 368 K€. Leur contributions 2007 s'élèvent à 16.118 K€ et 1.765 K€.

SSI n'était pas consolidé sur 2006. Sa contribution sur 2007 se monte à 1.134 K€.

4.16 Ventilation des achats consommés

	2007	2006	2005
Achats matières 1ères & autres appro.	12 641	14 460	4 181
Variation stocks matières 1ères & autres appro.	(687)	(1 816)	672
Autres achats stockés	14 722	14 050	5 801
Achats de sous-traitance	8 755	5 533	2 538
Achats non stockés, Matériel et fournitures	705	230	345
Autres services extérieurs	3 917	3 794	1 525
Autres charges externes	8 115	6 281	3 021
Total Achats consommés	48 168	42 532	18 083

4.17 Dotations nettes aux amortissements et provisions

	2007	2006	2005
Reprise sur amortissements			
- immobilisations incorporelles	128		
Total reprises sur Amortissements	128	0	0
Reprises sur provisions			
- stocks et encours	17	29	259
- actifs circulants	33	148	115
- risques et charges	574	1 288	319
Total reprises sur provisions	624	1 465	693
Total Reprises aux amortissements et provisions	752	1 465	693
Dotations aux amortissements			
- immobilisations incorporelles	1 300	637	275
- immobilisations corporelles	742	644	528
- immobilisations leasing	54	16	
* sous total dotations aux amortissements	2 096	1 297	803
Dotations aux provisions			
- stocks et encours	529	543	53
- actifs circulants	158	133	4
- risques et charges	494	119	1 225
* sous total dotations aux provisions	1 181	795	1 282
Total dotations aux amortissements et provisions	3 277	2 092	2 085
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	2 525	627	1 392

4.18 Analyse des charges et produits financiers

	2007	2006	2005
Revenus des autres créances et VMP	48	42	34
Gains de change	163	85	38
Produits nets sur cession de VMP	144	285	199
Autres produits financiers	92	46	95
Reprises sur prov. et amort. Financiers	40		53
Juste valeur des instruments financiers			79
Total produits financiers	487	458	498
Dotation aux prov. & amort. Financiers	34	9	6
Intérêts et charges financiers	479	306	100
Pertes de change	343	88	151
Charges nettes sur cession de VMP	7	10	3
Autres charges financières	70		
Juste valeur des instruments financiers		97	
Total charges financières	933	510	260
Résultat financier	(446)	(52)	238

4.19 Analyse des autres produits et charges opérationnels

	2007	2006	2005
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (sur créance)	29	516	21
Produits de cession d'éléments d'actif	77	2 536	4
Reprise prov. pour risques et charges except.	14	65	28
Autres produits exceptionnels	158		
Total autres produits opérationnels	278	3 117	53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225	606	123
VNC des éléments d'actif cédés	15	1 860	23
Dotation prov. pour risques et charges except.	295	117	6
Autres charges exceptionnelles	4		
Total charges opérationnelles	539	2 583	152
Total net	(261)	534	(99)

Le tableau a été retraité pour les exercices 2006 et 2005 en raison du reclassement du Crédit d'Impôt Recherche en Résultat Opérationnel. Cf. note 2.1.

4.20 Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

	2007	2006	2005
Impôts exigibles	293	1 957	445
Impôts différés	639	(379)	1 544
Total	932	1 578	1 989

Analyse de l'impôt :

	Base	Impôt	Résultat net
Résultats taxés taux normal	3 595	(1 198)	2 397
Résultats taxés à l'étranger	612	(206)	406
Autres résultats non taxables	71		71
PVLT imputées sur MVLT antérieure	150	(22)	128
Ecart d'acquisition	1 000		1 000
Autres crédits d'impôts		494	494
Crédit d'impôt recherche	2 142		2 142
	7 570	(932)	6 638

4.21 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	2006	2006	2005
Numérateur (en k€)				
résultat net part du groupe	(a)	6 455	6 337	4 023
Dénominateur (en titres)				
nombre total de titres	(b)	6 242 013	6 083 915	4 901 076
nombre de titres en autocontrôle	(c)	1 294	2 481	1 986
nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b-c)	6 240 719	6 081 434	4 899 090
nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	6 148 495	5 746 296	4 899 090
actions ordinaires potentielles dilutives :				
effet dilutif des options de souscription d'actions	(e)	6 294	6 429	71 994
nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d'+e)	6 154 789	5 752 725	4 971 084
Ratio				
résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g) = (a*1000)/(d')	1,05	1,10	0,82
résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h) = (a*1000)/(f)	1,05	1,10	0,81

4.22 Dividendes proposés et votés

(en k€)	2007	2006	2005
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale			
Dividendes sur les actions ordinaires		3 041	2 400
Dividende net par action (en euros)		0,50	0,48
Décidés et payés dans l'année			
Dividendes sur les actions ordinaires	3 041	2 400	2 760

4.23 Capitaux propres

Le capital social d'ECA s'élève à 3.121 K€ et est composé de 6.242.013 actions de valeur nominale 0,50 €.

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

Le principal paramètre de cette gestion est le maintien d'une qualité de crédit de bon niveau, lui permettant de souscrire des engagements commerciaux dans des conditions compétitives, de disposer d'un accès aux marchés financiers à un coût optimisé et de disposer d'une flexibilité financière suffisante pour être à même d'assurer son développement.

Par ailleurs, le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement non seulement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte des paramètres indiqués précédemment et des éventuelles opportunités et contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

	2 007	2 006
Capitaux propres	45 817	39 278
Trésorerie	6 819	10 834
Endettement net	10 697	9 814
Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres)	8,46%	-2,60%

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est principalement un risque Sterling.

en k€	GBP	USD
Actifs	4 392	1 589
Passifs	1 358	421
Position nette avant gestion	3 034	1 167
Positions hors bilan	0	(500)
Position nette après gestion	3 034	667

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	1 478	3 648	1 298
Actifs financiers	117	191	0
Position nette avant gestion	1 360	3 457	1 298
Hors bilan	612	1 500	0
Position nette après gestion	748	1 957	1 298

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Echéance	Existence de couverture
Fortis (1)	EURIBOR 3 mois + 0.90%	3 000 000 €	20 trimestrialités à partir de juillet 2006	Couverture de taux
GIAC (2)	EURIBOR 3 mois + 0.35%	1 600 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	non

(1) ECA a souscrit une couverture de taux pour un taux fixe de 4,58%.

(2) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de la Société (classe 2 du PCG).

Les soldes de ces deux prêts sont respectivement de 2.100 K€ et de 1.280 K€ au 31 décembre 2007.

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2007, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (10.697 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (6.819 K€) s'établit à 3.878 K€. Elle intègre 2.255 K€ de crédit bail immobilier et 4.756 K€ de financement au titre de la R&D et du développement à l'export.

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

Risques sur actions

en k€	Portefeuille d'actions
Position à l'actif	206
Hors bilan	
Position nette globale	206

Ces titres, tous cotés sur le compartiment A d'euronext Paris, sont évalués à la juste valeur (IAS39).

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2007

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	21 226	50,5%	27 986	68,6%	49 212	59,4%
Civil - Aéronautique	20 824	49,5%	12 817	31,4%	33 641	40,6%
Total	42 050	100%	40 803	100%	82 853	100%
	50,8%		49,2%			

Chiffre d'affaires 2006

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	29 213	61,9%	19 055	75,9%	48 268	66,7%
Civil - Aéronautique	17 996	38,1%	6 061	24,1%	24 057	33,3%
Total	47 209	100%	25 116	100%	72 325	100%
	65,3%		34,7%			

Résultat opérationnel

	2007	%	2006	%	2005	%
Défense - Robotique	(4) 5 094	64%	(2) 5 523	69%	8 207	77%
Civil - Aéronautique	2 923	36%	(3) 2 483	31%	2 422	23%
Structure (1)					(4 867)	
Total	8 017	100%	8 005	100%	5 762	100%

(1) En 2006, la société Eca a apporté ses activités civiles aéronautiques et machines spéciales à sa filiale Eca Cnai. Il en résulte que la répartition du résultat opérationnel par activité est facilitée et ne génère plus de coûts indirects non affectables à l'un des secteurs.

(2) Dont ROP des entrées de périmètre : 541K€

(3) Dont ROP des entrées de périmètre : 1 495 K€ , obtenu après Ecart d'acquisition de 2 301K€

(4) Dont écart d'acquisition Sindel : 1.000 K€

Pour se conformer aux pratiques de la place, le crédit d'impôt recherche a été reclassé en autres produits de l'activité (Résultat Opérationnel).

Ce reclassement a été effectué sur les années 2006 et 2005 afin de faciliter la comparaison entre les exercices.

CIR 2007: 2.142 K€

CIR 2006: 1.751 K€

CIR 2005: 526 K€

Actifs immobilisés au 31 décembre 2007

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	9 054	5 150	14 203
Ecart d'acquisition	7 903	942	8 845
Immobilisations corporelles nettes	5 396	767	6 164
Immobilisations financières nettes	1 494	134	1 628
Total	23 847	6 994	30 840

Actifs immobilisés au 31 décembre 2006

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	6 360	4 821	11 181
Ecart d'acquisition	7 638	837	8 475
Immobilisations corporelles nettes	2 408	1 114	3 523
Immobilisations financières nettes	737	147	885
Total	17 142	6 919	24 061

Actifs courants au 31 décembre 2007

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	6 965	4 204	11 169
Créances clients	26 853	13 674	40 526
Total	33 818	17 878	51 695

Actifs courants au 31 décembre 2006

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	6 270	4 018	10 288
Créances clients	28 783	17 313	46 096
Total	35 053	21 331	56 384

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passifs sectoriels n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques export

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2007

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	9 294	76%	1 323	29%	6 098	76%	6 873	62%	4 398	88%	27 986	69%
Civil - Aéronautique	2 918	24%	3 168	71%	1 887	24%	4 237	38%	607	12%	12 817	31%
Total	12 212	100%	4 491	100%	7 985	100%	11 110	100%	5 005	100%	40 803	100%
	30%		11%		20%		27%		12%		100%	

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2006

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	5 896	72%	1 154	72%	5 428	76%	6 110	82%	467	70%	19 055	76%
Civil - Aéronautique	2 302	28%	446	28%	1 749	24%	1 363	18%	201	30%	6 061	24%
Total	8 198	100%	1 600	100%	7 177	100%	7 473	100%	668	100%	25 116	100%
	33%		6%		29%		30%		3%		100%	

7- AUTRES NOTES

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2007	2006	2005
Cautions et garantie de marché	13 547	10 424	8 016
Effets escomptés non échus			
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus			
Avals, cautions et garanties donnés	80	80	
Opérations à terme sur devises			
Total	13 627	10 504	8 016

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 32.132 heures.

L'engagement locatif se monte à 6.037 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 2.250 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

7.1.2 Engagements complexes

Néant

7.1.3 Engagements reçus

	2007	2006	2005
Cautions et garantie de marché	13 547	10 424	8 016
Effets escomptés non échus			
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus			
Avals, cautions et garanties Reçus	80	80	
Opérations à terme sur devises			
Total	13 627	10 504	8 016

* Il s'agit principalement de cautions relatives aux restitutions d'acomptes et aux garanties de bonne fin.

7.1.4 Nantissements, garanties et sûretés

Au 31 décembre 2007, il subsiste le nantissement du fonds de commerce au profit du GIAC.

Nantissement des titres :

Titres de participation	Date de départ du nantissement	Date de fin du nantissement	Nombre d'actions nanties % du capital nanti
Electronavale	Avril 2006	Avril 2011	53 182 27,27%

7.2 Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire.

Au 31 décembre 2007, une couverture de change sur des créances en USD pour 400 K\$ a été souscrite.

7.3. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date de rédaction du document :

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Finuchem	2 683 280	42,99%	5 208 916	59,16%
SH CNAi (2)	490 000	7,85%	490 000	5,57%
ENT (3)	24 005	0,38%	24 005	0,27%
Famaguan (4)	37 410	0,60%	74 820	0,85%
Delta Lloyd	315 516	5,05%	315 516	3,58%
Auto détention	1 294	0,02%	n/a	n/a
Divers nominatifs	116 291	1,86%	116 775	1,33%
Public	2 574 217	41,24%	2 574 217	29,24%
Total	6 242 013	100,00%	8 804 249	100%

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi

(3) holding de M. Calestroupat

(4) holding de M. Guillerme

Evolution du capital :

	Nombre cumulé d'action	Montant du capital en euros
Capital au 31/12/2003	37 746	2 000 538
Capital au 31/12/2004 *	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2005	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2006	6 083 916	3 041 958
Capital au 31/12/2007	6 242 013	3 121 007

* modification de la valeur nominale et augmentation de capital

7.4. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Les achats d'actions intervenus depuis le 14 juin 2007 dans le cadre de l'autorisation du 14 juin 2007 portent sur 26 013 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 12.89 €.

Au 31 décembre 2007, ECA détient 1 294 actions propres valorisées au coût d'achat de 15.601 € au bilan, soit 12,06 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.5 Effectif

	2007	2006	2005
Ingénieurs et cadres	293	289	117
Techniciens	142	139	61
Administratifs	86	93	53
Ouvriers	68	79	21
Total	589	600	252

7.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence.

Les mandataires ont perçu une rémunération brute globale de 221 264 € versée par la société et ses filiales.

7.7. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société FINUCHEM qui détient 42,99% du capital de la Société directement et 7,85% via sa filiale SH CNAI. Le reliquat, soit 49,16% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Compte de résultat 2007	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin (4)
Chiffre d'Affaires	63	1 573		
Autres produits		24		
Achats	34	10		
Management fees	373		177	
Autres Charges	69	553		
Produits financiers	34			10
Charges financières				
+/- val cessions				

Bilan 2007 - Actif	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin (4)
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières (Prêts)				
Clients	182	169		
Débiteurs divers		20		
C/C Débiteur	1			242
Intérêts des C/C				
Charges constatées d'avance				
Autres créances				

Bilan 2007 - Passif	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin (4)
Dettes Financières à LT	26			
Fournisseurs	48	177	15	

(1) filiales du groupe Finuchem (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

(2) sociétés liées aux apporteurs d'Electronatec : ENT, Minerva, SCI FERCA, Sectronic, Sonimat, Berry

(3) holding de M. Guillaume, Président Directeur Général

(4) actif cédé en 2008

Compte de résultat 2006	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin	SSI (4)
Chiffre d'Affaires	4 309	955		1	148
Autres produits	2				
Achats	906	33		115	(211)
Management fees	351	614	148		
Autres Charges	1	541		1	
Produits financiers	55	17		7	
Charges financières					
+/- val cessions		199			

Bilan 2006 - Actif	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin	SSI (4)
Titres de participation					17
Créances rattachées à des participations					500
Autres immobilisations financières (Prêts)		42			
Clients	4 025	699			145
Débiteurs divers	50	34			
C/C Débiteur	15	17		212	
Intérêts des C/C	17			21	
Charges constatées d'avance			12		
Avances C/C GIAC	1 446				

Bilan 2006 - Passif	Finuchem (1)	Apporteurs Electronatec (2)	Famaguan (3)	Bertin	SSI (4)
Dettes Financières à LT		97			
Fournisseurs	468		15	17	17

(1) filiales du groupe Finuchem (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

(2) sociétés liées aux apporteurs d'Electronatec : ENT, Acotec, Agercom, Flyan, Ercefin, SCI FERCA, Sectronic, Sonimat, Berry

(3) holding de M. Guillaume, Président Directeur Général

(4) actif destiné à être cédé

7.8. Effort de recherche et de développement

	2007	2006	2005
Projets ayant bénéficié d'une aide	2 235	1 211	2 239
Recherche s/ contrats d'études amont	1 130	2 305	2 023
Autofinancement - nouveaux produits	1 600	1 635	381
Développements sur contrats clients	7 018	5 573	2 196
Dépôts et entretien des brevets	81	95	113
Veille Technologique	196	150	177
Total	12 260	10 969	7 129
dont production immobilisée (frais de développement)	2 388	1 360	2 199

7.9. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

7.10 Evènements postérieurs

Au cours du 1^{er} trimestre, ECA a vendu sa participation Bertin. ECA a évalué à la juste valeur ses titres pour un montant de 832 K€ en contre partie des capitaux propres.

Il n'existe pas d'autres évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ECA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 de l'annexe concernant la modification de présentation au compte de résultat des crédits d'impôts recherche.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Ecarts d'acquisition

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites en note 2.6.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et sa correcte application.

Actifs incorporels

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation décrite en note 2.6.1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans la note 2.6.1 de l'annexe, les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évalués à leur juste valeur sur la base de prévisions actualisées de flux de trésorerie futurs. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité et font l'objet de tests de dépréciation. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions actualisées de flux de trésorerie.

Contrats à long terme

- Les résultats sur les contrats à long terme sont constatés selon les modalités décrites dans la note 2.6.9 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

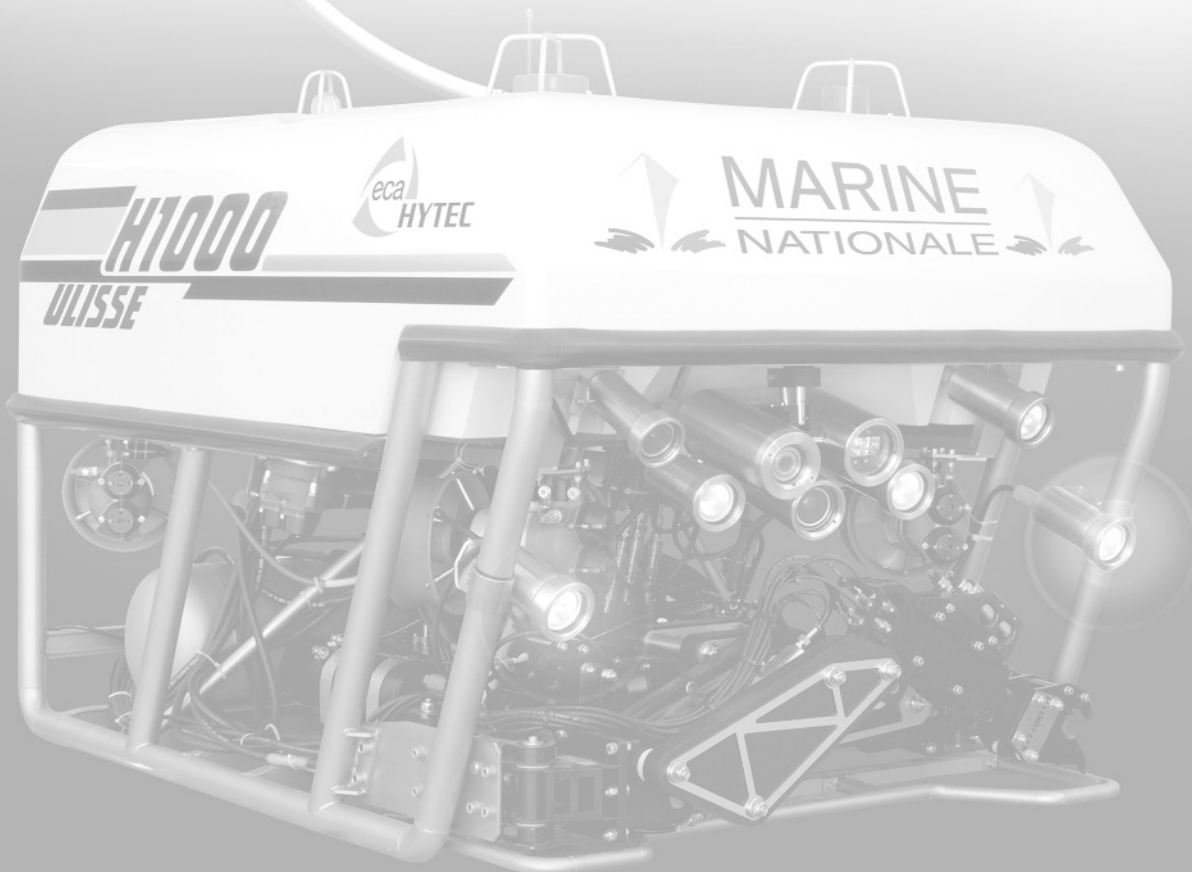
Fait à Versailles et Marseille, le 7 mai 2008
Les commissaires aux comptes

ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS & GUERARD
Patrick Zirah



comptes sociaux 2007



comptes sociaux 2007

Bilan Actif

K€	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS 2007	MONTANTS NETS 2006	MONTANTS NETS 2005
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, ...	43	13	30	30	30
Fonds commerciaux	1 734	177	1 557	1 557	1 108
Autres immobilisations incorporelles	873	843	30	17	10
Immobilisations incorporelles	2 650	1 033	1 618	1 605	1 148
Terrains	166		166	166	166
Constructions	3 731	2 586	1 145	1 290	1 436
Installations techniques	1 692	1 524	168	183	80
Autres immobilisations corporelles	849	692	157	145	153
Immobilisations en cours				9	6
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	6 438	4 802	1 636	1 793	1 841
Titres de participation	20 772	8	20 764	20 438	6 015
Créances ratt. part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts	296		296	307	146
Immobilisations financières	21 067	8	21 060	20 744	6 161
ACTIF IMMOBILISE	30 156	5 843	24 313	24 142	9 150
Stocks Matières Premières	2 876	1 192	1 683	1 801	2 349
Stocks d'encours	1 110	1	1 110	1 436	2 236
Stocks de pdts interm. & finis	2 094	752	1 342	1 641	2 483
Stocks de marchandises	59		59	75	
Stocks	6 139	1 945	4 194	4 952	7 068
Avances et acomptes versés	685		685	1 889	840
Clients et comptes rattachés	18 209	72	18 137	19 176	15 490
Autres créances	14 825	20	14 805	13 417	4 704
Créances d'exploitation	33 720	92	33 628	34 482	21 035
Valeurs mobilières	2 307	67	2 241	5 239	10 245
VMP / Actions propres	16		16	35	36
Disponibilités	771		771	1 239	516
Trésorerie	3 094	67	3 027	6 513	10 798
ACTIF CIRCULANT	42 953	2 103	40 850	45 947	38 901
Charges constatées d'avance	161		161	128	155
Ecart de conversion actif	27		27	0	6
Comptes de régularisation	188		188	129	161
TOTAL ACTIF	73 297	7 946	65 350	70 218	48 212

Bilan Passif

K€	2007	2006	2005
Capital	3 121	3 042	2 451
Primes	17 863	15 876	7 689
Réserve légale	304	304	245
Réserves réglementées	0	0	0
Autres réserves	2 279	2 279	2 279
Report à nouveau	8 627	7 580	6 494
Provisions réglementées	0	0	0
Subventions	0	0	41
Capital et réserves	32 194	29 081	19 200
Résultat de l'exercice	3 044	4 088	3 545
CAPITAUX PROPRES	35 238	33 170	22 745
Autres Fonds Propres	2 946	2 624	2 684
Provision pour risques	498	941	1 820
Provision pour charges	82	75	408
Total Provisions	580	1 016	2 228
Emprunts auprès établ. de crédit	3 380	4 300	1 600
Dettes financières diverses	1 826	1 788	1 735
Concours bancaires courants	2	2	2
Total ICNE	47	49	27
Total dettes financières	5 255	6 139	3 364
Fournisseurs	4 425	7 276	4 559
Avances et acomptes reçus / com.	10 353	14 409	8 055
Dettes sociales	1 900	2 400	2 226
Dettes fiscales	327	216	98
Autres dettes	3 496	2 326	1 844
Total dettes d'exploitation	20 501	26 626	16 783
Produits constatés d'avance	829	603	367
Ecart de conversion passif	0	40	42
TOTAL PASSIF	65 350	70 218	48 212

Compte de résultat

K€	2007	2006	2005
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	27 707	32 908	29 789
Production stockée	(584)	(1 539)	(1 291)
Production immobilisée	0	0	0
Subventions d'exploitation	505	478	0
Reprises amort. et prov. d'exploitation	503	1 056	541
Autres produits d'exploitation	188	145	148
Transfert de charges d'exploitation	733	3 085	86
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	29 052	36 133	29 272
Achats matières 1ères & autres appro.	2 138	1 955	2 514
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	(68)	440	567
Achats de sous-traitance	11 140	15 111	7 735
Achats non stockés, Matériel et fournitures	235	268	213
Autres services extérieurs	1 164	1 462	846
Autres achats et charges externes	2 622	2 559	2 288
Impôts, taxes et versements assimilés	818	908	748
Rémunération du personnel	6 634	6 549	6 191
Charges sociales	3 197	3 112	3 442
Dotations amort. et prov. d'exploit.	675	477	1 768
Autres charges d'exploitation	82	76	126
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	28 638	32 915	26 438
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION	415	3 218	2 834
Dividendes reçus des sociétés intégrées	682	733	734
Revenus des autres créances et VMP	30	25	30
Gains de change	74	29	37
Produits nets sur cession de VMP	195	305	154
Autres produits financiers	460	183	50
Reprises sur prov. et amort. financiers	541	13	490
Transfert de charges financières	33	52	40
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 016	1 340	1 536

Compte de résultat (suite)

k€	2007	2006	2005
Dotation aux prov. & amort. Financiers	34	0	6
Intérêts et charges financiers	522	200	142
Pertes de change	28	75	84
Charges nettes sur cession de VMP	10	10	3
TOTAL CHARGES FINANCIERES	594	285	235
RESULTAT FINANCIER	1 422	1 054	1 301
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 837	4 273	4 134
Produits de cession d'immo. corporelles	0	0	0
TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF	0	0	0
Produits exceptionnels sur opérat° de gestion	223	580	151
Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs	0	0	20
Autres produits exceptionnels	26	1 468	80
Reprise provisions réglementées	0	0	2
Reprise prov. pour risques & charges except.	109	183	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	358	2 231	253
VNC des immo. corporelles cédées	2	1	17
TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES	2	1	17
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	101	173	2
Charges sur exercices antérieurs	0	0	15
Autres charges exceptionnelles	0	1 270	52
Dotation prov. pour risques & charges except.	0	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	103	1 444	86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	255	787	167
RESULTAT AVANT IMPÔTS	2 091	5 059	4 302
Participation	0	361	25
Impôt sur les bénéfices	(953)	610	732
RESULTAT NET	3 044	4 088	3 545

Annexes aux données comptables sociales de la Société ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2007

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2007 s'élève à 65.350 K€
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice net de 3.044 K€

- 1- Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice
- 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et résultat sur contrats à long terme
 - 2.5. Stock et en-cours
 - 2.6. Créances et dettes
 - 2.7. Provisions sur créances
 - 2.8. Valeurs mobilières de placement
 - 2.9. Garantie
 - 2.10. Avances conditionnées
 - 2.11. Subventions d'exploitation
- 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Transfert de charges
 - 3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.12. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction
- 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Participations

- La société Markage a été intégrée dans la société Eca en 2007 par une transmission universelle de patrimoine. Cette société était sans activité depuis plusieurs années. Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat de la période.
- Eca a pris une participation dans la société 1Robotics située aux Etats-Unis à hauteur de 81 %.
- La société Electronatec, filiale à 100 % de la société ECA, a été absorbée par sa fille (détenue à 100 %) la société Electronavale. Les titres Electronavale reçus par ECA ont été maintenus à la valeur comptable des titres Electronatec antérieurement détenus (fusion de sociétés détenues directement ou indirectement par le même actionnariat).

Intégration fiscale

La société Eca a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007. Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : Electronavale, Eca Sintors, Eca Cnai, Lotus Technologies et Eca Faros.

Evènements postérieurs

La cession des titres Bertin est intervenue au cours du 1^{er} trimestre 2008.

Il n'existe pas d'autres évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Frais de recherche et développement

La société a opté pour l'inscription en charges des frais de développement.

Le montant des frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'est élevé à la somme de 1.007 K€.

b - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

c- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions et d'un mali technique de fusion ; les fonds de commerce acquis ne sont plus amortis depuis l'exercice 2005 conformément à la dernière réglementation comptable sur les actifs. Leur évaluation à la clôture se fonde essentiellement sur l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités qui leurs sont attachées hormis pour le mali technique de fusion (666K€) dont l'évaluation suit celle des titres de participation HYTEC (titres consolidés) auxquels il est affecté.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 35 ans
- Installations : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat sur contrats partiellement exécutés à la clôture

2.4.1. Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie, les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :
Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.
- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire :
Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

2.4.2. Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

2.4.3. Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5. Stocks et en-cours

a - Matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements

Les matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat. Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères de rotation suivants :

- Dernier mouvement enregistré en stock > 30 mois : 100%
- 18 mois < dernier mouvement enregistré <= 30 mois : 75%
- 12 mois < dernier mouvement enregistré <= 18 mois : 50%
- Dernier mouvement enregistré <= 12 mois : 0%

Cette approche mathématique est complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois ou que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

b - Produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis concernent essentiellement des reliquats sur affaires dont l'utilité économique est réelle ou l'utilisation au titre de nouvelles affaires est certaine. Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production.

Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères suivants :

- Dernier mouvement enregistré en stock > 30 mois : 100%
- 18 mois < dernier mouvement enregistré <= 30 mois : 75%
- 12 mois < dernier mouvement enregistré <= 18 mois : 50%
- Dernier mouvement enregistré <= 12 mois : 0%

c - Valorisation des en-cours de production sur les contrats ne relevant pas des contrats long terme (cf § 2.4.2)

La valorisation des en-cours de production est soumise aux conventions suivantes :

- Détermination du coût de revient des affaires.

Le coût de revient des contrats comprend les coûts directs de production.

Les frais de structure sont exclus de la valorisation des travaux en-cours, de même que les coûts d'appel d'offre, frais de pré-études et de chiffrage.

- Marge prévisionnelle à fin d'affaire et pertes à terminaison.

Lorsque la différence entre le prix de vente prévu au marché augmenté des révisions de prix connues et avenants en cours de négociation à la date d'arrêté et le coût prévisionnel du marché selon la définition des coûts précisée ci-dessus fait ressortir une marge négative, une provision pour perte est calculée. Cette provision est comptabilisée en provision pour dépréciation des en-cours à hauteur du prorata d'avancement et en provision pour risques pour le surplus.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.7. Provisions sur créances

Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu au 31/12/2007.

2.9. Garantie

Les coûts de garantie clairement identifiés font l'objet d'une provision correspondant aux coûts réels attendus. Les affaires sous garantie pour lesquels les coûts éventuels ne sont pas connus font l'objet d'une provision pour garantie générale égale à 1% du chiffre d'affaires correspondant, et cela compte tenu de l'expérience passée.

2.10. Avances conditionnées

Il s'agit des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement. L'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) est inscrite en dettes financières. Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet est inscrit en « autres fonds propres » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %).

2.11. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont comptabilisées dans un premier temps au passif en « Produits constatés d'avance ». Ils sont virés au compte de résultat en subventions proportionnellement aux dépenses réalisées sur le projet concerné.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

K€	Ouverture	Augment.	Diminut.	Clôture
Concessions, brevets, ...	43			43
Fonds commerciaux	1 734			1 734
Autres immobilisations incorporelles	835	76	37	873
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 612	76	37	2 650
Terrains	166			166
Constructions	3 722	12	3	3 731
Installations techniques	1 731	47	86	1 692
Autres immobilisations corporelles *	1 145	89	385	849
Immobilisations en cours	9		9	
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 773	148	483	6 438

* La diminution du poste « Autres immobilisations corporelles » de 385 K€ correspond à la mise au rebut de matériels informatiques complètement amortis.

K€	Ouverture	Acquisitions	Diminut.	Clôture
Titres de participation *	20 970	55	269	20 756
Capital souscrit non appelé				
Créances ratt. à des part. consolidées				
Créances ratt. à des part. non conso.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	307	20	31	296
Autres immobilisations financières	16			16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 293	75	301	21 067

* La diminution du poste « Titres de participations » de 269 K€ est liée à la transmission universelle du patrimoine de Markage.

b - Amortissements

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Concessions, brevets, ...	13			13
Fonds commerciaux	177			177
Autres immobilisations incorporelles	817	63	37	843
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 007	63	37	1 033
Terrains				
Constructions	2 432	156	2	2 586
Installations techniques	1 547	63	86	1 524
Autres immobilisations corporelles	1 000	75	384	692
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 980	294	472	4 802

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Créances ratt. à des part. consolidées				
Créances ratt. à des part. non conso.				
Titres de participation	549		541	8
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES	549		541	8

La reprise concerne la reprise de provision sur les titres Markage pour 259 K€ (TUP) et sur les titres Eca Cnai pour 282 K€.

3.2. Créances

K€	- 1 an	+ 1 an	Total	Produits à recevoir
Créances ratt. à des participations consolidées				
Dépôts et cautionnements versés		180	180	
Avances et acomptes versés	406	279	685	
Fournisseurs avoirs à recevoir	4		4	4
Clients et comptes rattachés *	18 209		18 209	9 963
Personnel et comptes rattachés	0		0	
Créances sociales	0		0	0
Créances fiscales	3 361		3 361	
TVA	1 641		1 641	
Comptes courants débiteurs		9 093	9 093	398
Créance sur cessions d'immo				
Débiteurs divers	705		705	191
Avances sur notes de frais	20		20	
Charges constatées d'avance	161		161	
TOTAL GENERAL	24 508	9 552	34 061	10 557

* Dont facture à établir (9.914 K€) liée à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit :

k€	2007	2006
Entretien et maintenance	81	16
Location du bâtiment et charges	39	32
Location de matériel	9	6
Achats de matières	11	38
Autres	9	24
Sous-traitance	12	12
	161	128

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

K€	2007	2006
SICAV monétaires	2 101	4 951
Titres cotés en bourse	206	347
Titres en auto-contrôle	16	35
Total valeur comptable	2 323	5 333
Total valeur d'inventaire	2 267	5 374
Soit une plus / moins value nette latente de	(56)	40
Dont plus values latentes	11	99
Dont moins values latentes	67	59

La provision pour dépréciation sur les titres cotés en bourse pour le montant des moins values latentes constatées au 31/12/07 s'élève à 67 K€.

3.4. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6.242.013 actions de valeur nominale 0.50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

K€	A nouveau Balance	Affectation du résultat	Variations		Distribution de Dividendes	Solde balance
			Augment.	Diminut.		
Capital	3 042		79			3 121
Primes	15 876		1 987			17 863
Ecart de réévaluation						
Réserves légales	304					304
Réserves statutaires						
Réserves réglementées						
Autres réserves	2 279					2 279
Report à nouveau	7 580	1 046				8 627
Résultat N-1	4 088	(1 046)			(3 042)	
Acompte sur dividendes						
Subventions						
Prov. réglementées						
TOTAL	33 170		2 066		(3 042)	32 194

L'augmentation de capital est liée d'une part, à l'émission d'actions nouvelles et d'autre part, à la levée d'options de souscription.

L'Assemblée Générale du 14/06/2007 de la société Eca a décidé le détachement d'un dividende optionnel en titres ou en espèces. Chaque actionnaire a eu la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende net afférent à l'ensemble des titres dont il était propriétaire. Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 152.448 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 76 K € et une augmentation de la prime d'émission de 1 933 K€.

Par ailleurs, il convient de rappeler que :

L'assemblée générale du 24 mai 2005 avait autorisé l'émission de 24.700 options de souscriptions d'actions pour 0,4% du capital au profit des principaux cadres de la société et de ses filiales. La date au plus tôt pour l'exercice de ces options était le 6 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2007 a constaté la levée d'options de souscription se matérialisant par l'émission de 5 650 actions nouvelles libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est augmenté de 3 K€ et la prime d'émission de 54 K€.

Au 31 décembre 2007, ECA détient 1 294 actions propres valorisées au coût d'achat de 16 K€ au bilan.

3.5. Autres fonds propres

A nouveau Balance	Variations		Solde Balance
	Augment.	Diminut.	
2 624	339	16	2 946

Il s'agit d'avances conditionnées (Cf. § 2.10).

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

K€	A nouveau	Dotations	Reprises	Autres Mvt	Solde
Prov. pour fluctuation des cours					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL PROV. REGLEMENTEES					
- pour litiges					
- pour pertes à fin d'affaires	212	4	180		35
- pour amendes et pénalités					
- pour pertes de change	0	26			27
- pour garanties données aux clients	729		292		436
* sous total provisions pour risques	941	30	473		498
- pour pensions et retraites					
- pour impôts					
- pour grosses réparations					
- pour retraites anticipées					
- pour charges / congés payés					
- pour autres charges	75	20	14	(4)	78
* sous total provisions pour charges	75	20	14	(4)	78
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	1 016	50	486	(4)	576
Créances ratt. à des part. consolidées					
Créances ratt. à des part. non conso.					
Titres de participation (Cf. §3.1-c)	549		541		8
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL IMMO. FINANCIERES	549		541		8
Prov. / stocks de matières 1ères	1 007	185			1 192
Prov. / stocks d'encours	17		17		1
Prov. / stocks de produits finis	679	73			752
Prov. / stocks de marchandises					
TOTAL PROVISIONS / STOCKS	1 704	258	17		1 945
Prov. dépréciation clients	35	37			72
Prov. dépréc. comptes courants DR					
Prov. déprec. créances / cession d'immos					
Prov. dépréciation débiteurs divers	20				20
Prov. dépréciation VMP	59	7			67
TOTAL AUTRES PROVISIONS	114	44			158

Le poste provision pour autres charges comprend :

- une provision pour octroi de médailles du travail à concurrence de 64 K€. Le calcul prend en considération le temps de présence des salariés dans l'entreprise, la rotation du personnel et un taux d'actualisation ;
- une provision relative à un litige en cours à concurrence de 17 K€.

Le poste provisions pour garanties données aux clients concerne les provisions pour garanties données aux clients à hauteur de 159 K€ et une provision pour garantie générale à hauteur de 277 K€ (Cf. §2.9).

La reprise de provision sur les pertes à fin d'affaires provient notamment des pertes constatées en 2007.

Les reprises de provisions concernent essentiellement :

- des reprises de provisions pour pertes à fin d'affaire à hauteur de 180 K€,
- des reprises de provisions pour garanties données aux clients à hauteur de 292 K€ (dont 5 K€ utilisées),
- des reprises de provisions pour dépréciation de titres de participation à hauteur de 541 K€ (Cf. § 3.1.c).

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2007 est détaillé comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Emprunts auprès des établ. de crédit	1 566	3 624		5 190	
Banques	2			2	2
Dépôts reçus	16			16	
Dettes financières diverses	47			47	
Fournisseurs	2 820			2 820	
Fournisseurs d'immobilisations					
Fournisseurs factures non parvenues	1 605			1 605	1 605
Avances et acomptes reçus /c des	10 353			10 353	
Personnel et comptes rattachés	842			842	820
Dettes sociales	1 057			1 057	478
Dettes fiscales	22			22	
TVA	252			252	
Autres impôts et taxes	53			53	53

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Comptes courants créditeurs	2 944			2 944	2 944
Associés Dividendes à Payer					
Dettes diverses	27			27	
Charges à payer	525			525	525
Produits constatés d'avance	829			829	

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2007, s'élèvent à 525 K€ et se ventilent comme suit :

	2007	2006
Prestations de service	334	255
Entretien, maintenance	3	15
Annonces, insertions	37	22
Honoraires	100	140
Assurances	19	19
Divers	32	39
	525	490

3.8. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires de l'exercice à l'exportation est de 13 920 K€ (50,24%).

en K€	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	15 945	100%	50	100%	4 964	100%	6 748	100%	0	0%	27 707	100%
Total	15 945	100%	50	100%	4 964	100%	6 748	100%	0	0%	27 707	100%
	58%		0%		18%		24%		0%		100%	

3.9. Variation des stocks

a - Variation des matières premières et autres approvisionnements

La variation de stock inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/06	au 31/12/07	Variation
Matières premières et autres appro.	2 808	2 876	68

b - Production stockée :

La production stockée inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/06	au 31/12/07	Variation
Encours de production	1 453	1 110	(343)
Produits intermédiaires et finis	2 320	2 094	(226)
Marchandises en voie d'acheminement	75	59	(16)
	3 848	3 264	(584)

3.10. Transferts de charges

Il s'agit de frais supportés par ECA et refacturés à ses filiales.

3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

en K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes versés		
Titres de participation	20 453	311
Créances ratt. part.		
Prêts		
Avances et acomptes reçus	118	
Clients et comptes rattachés	1 220	
Autres créances	9 218	242
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	637	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 944	
Produits de participation	682	
Autres produits financiers	437	10
Charges financières	45	

3.12. Eléments concernant le résultat financier

Produits financiers	2007	2006
Dividendes reçus des sociétés intégrées	682	733
Revenus des autres créances et VMP	30	25
Gains de change	74	29
Produits nets sur cession de VMP	195	305
Autres produits financiers	460	183
Reprises sur prov. et amort. financiers	541	13
Transfert de charges financières	33	52
	2 016	1 340

Les reprises de provisions concernent les dépréciations de titres de participation (cf § 3.1.c).
Les autres produits financiers concernent essentiellement les intérêts sur compte courant des filiales (446K€).

Charges financières	2007	2006
Dotation aux prov. & amort. Financiers	34	
Intérêts et charges financiers	522	200
Pertes de change	28	75
Charges nettes sur cession de VMP	10	10
	594	285

Les intérêts et charges financières comprennent essentiellement la perte sur les titres de participation Markage liée à la transmission universelle de patrimoine pour 254 K€ compensée par la reprise sur provision de 259K€ et des intérêts sur emprunts pour 184 K€.

3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	2007	2006
Pénalités sur marchés	101	173
Pénalités diverses		0
VNC sur cession d'immobilisations	2	1
Cession titres Immecca		10
Cession titres Cybernétix		813
Cession titres Eca Sindel		4
Cession titres Eca Sinters		60
Cession titres Eca Faros		20
Cession titres Bertin		4
Cession SCI Immecca		183
Charges sur exercices antérieurs	0	
Litige clôturé		177
TOTAL	103	1 444

Produits exceptionnels	2007	2006
Litige clôturé		375
Remboursement URSSAF		6
Clause de retour meilleure fortune	223	189
Divers	1	10
Quote part Résultat GIE Milipol	21	
Produit de cession immobilisation	5	
Cession titres Cybernétix		1 329
Cession titres Immecca		10
Cession titres Eca Sindel		4
Cession titres Eca Sinters		60
Cession titres Eca Faros		20
Cession titres Bertin		4
Subvention Haliodstar		41
Transfert de charges exceptionnelles	109	
Reprise sur Provision pour risques		183
TOTAL	358	2 231

Le transfert de charges exceptionnelles concerne une refacturation de pénalités, la clause de retour à meilleure fortune concerne l'abandon de créance qui avait été réalisé au profit d'ECA CNAI.

3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées en détail dans le rapport de gestion.

4.2. Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est la société FINUCHEM, 15 Rue des Mathurins, Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe FINUCHEM.

4.3. Renseignements concernant les filiales et les participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	K€ 180	K€ 898	100,00%	2 592	2 592			K€ 2 674	K€ 222	K€400
ECA CNAI	1 139	928	100,00%	2 313	2 313	176		8 830	344	
ECA HYTEC	974	2 772	93,35%	1 425	1 425			8 632	1 546	93
OD ECA	84	(2)	60,00%	52	52			415	16	
BERTIN	3 000	N/C	9,83%	295	295	242		N/C	N/C	
ECA FAROS	1 000	523	98,00%	980	980	2 386	253	8 534	1 030	
ECA SINDEL	100	(2)	96,02%	96	96	1 231	360	1 936	83	
ELECTRONAVAL	130	4 208	100,00%	11 000	11 000	281		7 897	(1 211)	
ECA SINTERS	2 000	(974)	97,00%	1 940	1 940	4 776		16 500	286	
1ROBOTICS	K\$ 100	N/C	81,00%	55	55			N/C	N/C	

Chiffres en K€ à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en K GBP) et 1Robotics (en K USD).

4.4. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Catégorie d'engagements	2007	2006	Bénéficiaire	Motif de l'engagement
Pensions				
Retraites				
Actif hypothéqué				
Avals				
Cautions	80	80	Douanes	
DIF	91	102		
Garanties	7 118	8 897	Clients	
Autres	3 000	3 000	Fortis Banque	Nantissement titres Electronatec
Engag. /marché à terme (monét.)				
Engag. /marché à terme (march.)				

- Les indemnités de départ à la retraite concernent celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 531 421€ au 31/12/2007.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Mode de départ : à l'initiative de l'employeur
 - Calcul de l'indemnité : convention collective de la métallurgie
 - Age de départ supposé : 65 ans
 - Taux de charge : 0%
 - Taux d'actualisation : 4.5%
 - Turn-over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 ans à 45 ans, 2% de 46 ans à 55 ans et 0% au-delà
 - Taux de revalorisation des bases de calcul : 2.20%
 - Table de mortalité utilisée : TV 03-05
- Nantissement du fonds de commerce et des brevets, (non valorisés au bilan), au profit du GIAC dans le cadre d'un contrat de prêt de € 1 600 000.

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste bilan (b)	% (a)/(b)
immobilisations incorporelles	déc-01	déc-11	Fonds de commerce et brevets (non valorisés au bilan)	N/A	N/A

- Opérations de couverture de change.

Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2007.

b) Engagements reçus

Les cautions de restitution d'acomptes et de garanties de bonne fin dans le cadre de contrats long terme s'élèvent à € 7 117 665 au 31/12/2007.

Catégorie d'engagements	2007	2006	Sociétés
Avals			
Cautions	80	80	
Garanties	7 118	8 897	Banques
Sûretés réelles reçues			
Effets escomptés non échus			
Abandon. créance.- clause retour à meilleure fortune			
Actions déposées			
Engag. /marché à terme (monét.)			Banques
Engag. /marché à terme (march.)			

4.5. Facteurs de risques

La société Eca en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si l'essentiel de l'activité d'Eca est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est principalement un risque sterling et plus marginalement dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses et par des instruments financiers ad hoc.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par Eca. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

A ce jour, il n'existe aucun litige significatif.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risques environnementaux.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société Eca est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2007	2006
Effectif moyen employé	174	172
Effectif employé		
- salariés	173	178
- mis à disposition	9	6
Cadres et professions supérieures	96	95
Techniciens et agents de maîtrise	36	42
Employés	25	26
Ouvriers	16	15

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2007 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

	Au 01/01/07	Variation	Au 31/12/07
<u>1) Décalages certains ou éventuels</u>			
participation des salariés	361	(361)	0
provision pour pertes à fin d'affaires	212	(176)	35
provision pour garantie générale	300	(22)	277
Total (allègements de la dette future)	872	(560)	313
<u>2) Eléments à imputer</u>			
Déficit reportable	0	932	932
moins-values à long terme	37	(37)	0
Total (allègements de la dette future)	37	895	932

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société Eca a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : Electronavale, Eca Sintors, Eca Cnai, Lotus Technologies et Eca Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

Au titre de l'exercice, le résultat fiscal du groupe s'est soldé par un déficit de 932 K€.

Nature et contenu de la rubrique : impôt sur les bénéfices

Total ligne (HK) : impôts sur les bénéfices	(1 231)
Charge liée au produit d'intégration fiscale constaté chez Electronavale	554
Charge liée au produit d'intégration fiscale constaté chez Lotus	2
Produit lié à la charge d'intégration fiscale constaté chez ECA Cnai	(177)
Annulation de la charge d'IS ECA	(100)
Total impôts sur les bénéfices	(953)

Impôt supporté par Eca en l'absence d'intégration fiscale

Impôt sur les sociétés 2007 au taux de droit commun	100
Impôt sur les sociétés 2007 au taux de 15%	4
Crédit impôt recherche groupe fiscal	(1 391)
Crédit d'impôt famille 2007	(0)
Crédit d'impôt apprentissage 2007	(3)
Mécénat	(1)
Crédit d'impôt famille 2006	(0)
Crédit d'impôt apprentissage 2006	(3)
Crédit impôt recherche 2006	64
Total ligne (HK) : impôts sur les bénéfices	(1 231)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- ECA constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.1 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et Marseille, le 7 mai 2008
Les commissaires aux comptes

ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS & GUERARD
Patrick Zirah

Renseignements de caractère général - Emetteur

Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

Dénomination sociale : ECA

Siège Social (article 3 des statuts)

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
ZI de Toulon Est
83 130 La Garde

Date de constitution

ECA a été constituée le 4 juin 1946 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique (article 1 des statuts)

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Exercice Social (article 23 des statuts)

L'exercice social a une durée de une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Objet Social (article 4 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;

- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 562 011 528.

Code d'activité NAF

Le code d'activité NAF de la société est : 351 B

Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (article 26 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Assemblées générales (article 22 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Dissolution - Liquidation (article 29 des statuts)

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la dissolution de la Société, soit par décision judiciaire à la demande d'un tiers, soit par déclaration au greffe du Tribunal de commerce faite par l'actionnaire unique, entraîne la transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Forme - Identification des porteurs de titres (article 10 des statuts)

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominative ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions des articles L 228-1 du Code de Commerce et L 211-4 du Code monétaire et financier relatifs au régime des valeurs mobilières, le droit des titulaires sera représenté par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez la société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles 228-2 et 228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dans les titres peuvent être frappées. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme, les informations concernant les propriétaires des titres, et ce, conformément aux articles 228-2 et suivants du Code de Commerce.

Les titres sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Consultation des documents sociaux

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Renseignements de caractère général concernant le capital social

Montant du capital social (article 7 des statuts)

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.121.006,50 € euros, divisé en 6.242.013 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Cadre juridique

Aux termes de l'article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, sont autorisées à acheter leurs propres titres à concurrence de 10 % du capital social, à la condition d'obtenir l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

En application de ces dispositions, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximum de 608.391 actions d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, pour un montant maximal total de 27.377.595 euros, correspondant à 10 % du capital social à cette date.

Objectifs

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions achetées par la société pourront être cédées ou transférées par tout moyen.

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Prix maximum et prix minimum de vente

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat

Ce programme avait été mis en œuvre à compter du 14 Juin 2007 pour une durée effective de 18 mois.

Capital potentiel

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 24 mai 2005, le Président a été autorisé sur avis du Conseil d'Administration, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le 6 septembre 2005, le Président sur avis du Conseil d'Administration a arrêté et consenti ce plan de souscription d'options correspondant à 24 700 actions. La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces options est de 0.4% compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Personnes bénéficiant de cette attribution d'options de souscription :

Bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription *	Dont souscrite sur l'exercice	Début de la période d'exercice	Fin de période d'exercice	Prix de souscription *
C. Mantovani	5 000	500	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
JL. Sambarino	4 000		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
D. Scourzic	4 000	1 000	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
T. Goder	4 000	1 400	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
P. Peras	2 000		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
G. Falcou	1 400	1 400	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
B. Celestin	1 400	500	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
A. Meirier	1 200		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
H. Kermorgant	850	850	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
D. Bouchaud	850	Annulées	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
TOTAL	24 700	5 650	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 13 avril 2006 a décidé l'émission de 300.000 bons de souscription d'actions (ci-après BSA) en deux tranches distinctes de 150.000 BSA dits pour la première tranche BSA 17€ et pour la deuxième tranche BSA 20 €. La première tranche de 150.000 BSA 17 € est émise au prix unitaire de 0.25 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0.50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 17 €, soit avec une prime d'émission de 16.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. La deuxième tranche de 150.000 BSA 20 € est émise au prix unitaire de 0,15 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0,50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 20 €, soit avec une prime d'émission de 19.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. Les bénéficiaires de ces bons sont :

- M. Guénael GUILLERME : pour 60 000 BSA 17 € et 60 000 BSA 20 €
- M. Cyrille MANTOVANI : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Louis SAMBARINO : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Jacques PERIOU : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €
- M. Daniel SCOURZIC : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €

Les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 1^{er} avril 2008 et jusqu'au 31 mars 2010, soit pour une période de deux années dans le cas des BSA 17 €, soit à compter du 1^{er} avril 2010 et jusqu'au 31 mars 2012, soit également pour une période de deux années dans le cas des BSA 20 €. Les BSA qui n'auront pas été exercés deviendront caducs et perdront toute valeur.

La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces bons est de 4.80 % compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Tableau d'évolution du capital social au cours des 5 dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
25/05/2004	Modification de la valeur nominale	n/a	n/a	n/a	37 746	4 001 076	0,50 €	2 000 538 €
12/07/2004	Augmentation de capital Introduction au second marché	900 000	900 000	7 302 929	4 001 076	4 901 076	0,50 €	2 450 538 €
13/04/2006	Augmentation de capital Apports en nature et levée d'options	1 182 839	591 419	8 237 048	4 901 076	6 083 915	0,50 €	3 041 957 €
14/06/2007	Augmentation de capital en règlement du dividende	152 448	76 223	1 933 041	6 083 915	6 236 363	0,50 €	3 118 181 €
10/10/2007	Augmentation de capital levée d'options	5 650	2 825	54 014	6 236 363	6 242 013	0,50	3 121 007 €

Tableau d'évolution des cours et des volumes

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
janv-07	14,82	14	47 774	0,68
févr-07	16,45	14,26	367 643	5,51
mars-07	16,1	14,76	94 128	1,43
avr-07	16,75	15,85	319 527	5,02
mai-07	15,87	14,8	68 027	1,05
juin-07	15,25	14,2	184 993	2,73
juil-07	14,5	13,5	84 045	1,16
août-07	13,95	12,8	122 179	1,64
sept-07	13,9	12,75	284 361	3,76
oct-07	14	12,3	102 279	1,33
nov-07	12,48	11,05	292 994	3,46
déc-07	13,5	11,2	72 872	0,88
janv-08	13,5	10,01	84 651	0,98
févr-08	13,35	11,38	65 608	0,79
mars-08	13,16	11,92	78 922	1
avr-08	13,79	12,24	121 800	1,59

Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 30 avril 2008

Au 30 avril 2008

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Finuchem	2 683 280	42,99%	5 208 916	59,16%
SH CNAi (2)	490 000	7,85%	490 000	5,57%
ENT (3)	24 005	0,38%	24 005	0,27%
Famaguan (4)	7 410	0,12%	14 820	0,17%
Delta Lloyd	315 516	5,05%	315 516	3,58%
Auto détention	1 294	0,02%	n/a	n/a
Divers nominatifs	116 291	1,86%	116 775	1,33%
Public	2 604 217	41,72%	2 604 217	29,58%
Total	6 242 013	100,00%	8 774 249	100%

- (1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.
- (2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi
- (3) holding de M. Calestroupat
- (4) holding de M. Guillerme

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

D'autre part, le fonds de commerce ECA faisait l'objet d'un nantissement dans le cadre de l'octroi du prêt GIAC - Groupement des industries agricoles, alimentaires et de grande consommation - pour un montant d'environ 1,6 millions d'euros accordé en novembre 2001. En juin 2005, la société Finuchem a remplacé ce nantissement par une caution de 1,6 millions.

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des 5 dernières années

Date	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	% du capital acquis ou souscrit lors de l'opération	Nature de l'opération	Nbre d'actions concernées	Prix d'acquisition ou de souscription par action	% du capital détenu après l'opération
27/12/2000	Finuchem SA	Industriel	53%	47%	Rachat auprès de STN Atlas Elektronik GmbH	17 736 (1)	283,60 € (1)	100%
28/02/2002	Famaguan SARL	Holding personnel	0%	4,98%	Rachat auprès de Finuchem SA	1 880 (1)	213,30 € (1)	4,98%
12/07/2004	Public	Public	0%	29,66%	Introduction en bourse	2 242 009	9 €	29,66%
13/04/2006	Management	Management	0%	1,29%	Levée d'options	78 334	2,22 €	1,29%
13/04/2006	SH CNAI	Industriel	0%	8,05%	Augmentation de capital en règlement apport partiel d'actif	490 000	1,34 €	8,05%
13/04/2006	Apporteurs des Titres Electronatec	Holdings personnelles	0%	5,46%	Augmentation de capital en règlement acquisition	614 505	13,02 €	5,46%
30/07/2007	Finuchem SA	Industriel	42	1,66%	Augmentation de capital en règlement du dividende	101073	13,18 €	43,07%
30/07/2007	Public	Public	40,96 %	0,84 %	Augmentation de capital en règlement du dividende	51 375	13,18 €	40,78
10/10/2007	Management	Management	1,29%	0,09%	Levée d'option de souscription d'actions	5 650	10,06 €	1,34%

(1) avant modification de la valeur nominale des actions en date du 25 mai 2004

Franchissement de seuils intervenus en 2007 - début 2008

Le 30 juillet 2007, la société E.N.T. a franchi à la baisse le seuil de 5% en détenant directement et indirectement 0,38% de la société.

Le 15 Janvier 2008, la société Delta Lloyd Assets Management N.V. agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a franchi à la hausse le seuil de 5% en détenant 5,06% du capital.

Tableau de distribution de dividendes au cours des 6 derniers exercices

Exercice concerné	Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action *		
			Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets
2006	14 juin-07	4 088 122 €	3 041 957 €		3 041 957	0,50 €		0,50 €
2005	15-juin-06	3 545 049 €	2 400 000 €		2 400 000 €	0,48 €		0,48 €
2004	24-mai-05	4 601 031 €	4 140 000 €	1 380 000 €	2 760 000 €	0,85 €	0,28 €	0,56 €
2003	25-mai-04	3 783 045 €	3 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	79,47 €	26,49 €	52,98 €
2002	23-mai-03	1 899 056 €	2 848 584 €	949 528 €	1 899 056 €	75,46 €	25,15 €	50,31 €
2001	15-mai-02	1 385 202 €	1 694 146 €	564 715 €	1 129 431 €	44,88 €	14,96 €	29,92 €

* Avant modification de la valeur nominale des actions en date du 25 mai 2004, soit sur la base de 37 746 actions

Renseignements concernant l'activité de la Société

Présentation générale de l'activité de la Société

Activité de la Société

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le groupe Finuchem, ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

Tableau de répartition de l'activité au cours des 3 derniers exercices

en millions d'euros	2007	%	2006	%	2005	%
Défense – Robotique	49,2	59%	37,7	52%	22,6	59%
Civil - Aéronautique	33,6	41%	34,6	48%	15,4	41%
<i>Total</i>	<i>82,8</i>	<i>100%</i>	<i>72,3</i>	<i>100%</i>	<i>38,0</i>	<i>100%</i>

Tableau de répartition de l'activité entre ventes primaires et secondaires au cours des 3 derniers exercices

Activité % CA	Exercice 2005		Exercice 2006		Exercice 2007	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Défense - Robotique	41,62%	58,38%	63,06%	36,94%	65,03%	34,97%
Civile - Aéronautique	77,93%	22,07%	92,80%	7,20%	91,68%	8,32%
TOTAL	56,36%	43,64%	77,30%	22,70%	56,36%	43,64%

CHIFFRES CLEFS DU GROUPE ECA

en millions d'euros	Exercice 2007		Exercice 2006	
	m €	%	m €	%
Chiffre d'affaires	82,9	100 %	72	100 %
Résultat opérationnel	8,0	9,65 %	8 (*)	11,11 %
Résultat financier	(0)	0 %	(0)	0 %
Résultat net	6,6	7,97%	6,4	8,81%
Dettes Fin. nettes / Fonds Propres	8,46%		-2,60%	

(*) Le résultat opérationnel 2006 a été modifié par le reclassement du crédit d'impôt recherche.

Dettes Financières Nettes : (Emprunts et Dettes Financières + Concours Bancaires Courants) - (Disponibilités + Valeurs Mobilières de Placement)

Fonds Propres : Capitaux Propres (Part du Groupe) + Intérêts Minoritaires

ECA au sein de FINUCHEM

Organigramme du Groupe FINUCHEM au 31 décembre 2007

Marchés principaux	Robotique Industrielle			Defense & Aéronautique	
Filiales clé	CIMLEC INDUSTRIE 99.99%		SH CNAI SAS 91,6%	RECIF TECHNOLOGIES 93%	ECA 42,99% (1)
Filiales France	NTS 100% DPC 49,33%	ROBOKEEP 51% TENWHIL 99,82% SEPRI SERVICES 100%	CBSI 100%		ECA HYTEC 93,35% ECA SINTERS 97% ELECTRONAVALE 100% ECA CNAI 100% ECA FAROS 98% Lotus 100%
Filiales Etranger	CIMLEC Slovakia 100% CIMLEC North America 100% MFG Deutschland 100%	CIMLEC Industrial Romania 100% M System 48% FTS SAS 100% MFG Iberica 100% Netra System Iberica 99.99%		RECIF TECHNO. (Taiwan) 97% RECIF TECHNO. (Tunisie) 99,90% RECIF TECHNO. (Biélorussie) 100% RECIF TECHNO. INC (Etats-Unis) 100%	ECA CSIP (GB) 100% OD ECA (Turquie) 60% SSI (USA) 100% SINTERS CANADA 100% ECA SINDEL (Italie) 96.02%
Autres filiales	Lasert technologie 95.60 %				

(1) SH CNAI (Filiale à 91.6% de Finuchem) détient également 7.86% du capital d'ECA

Il est rappelé que les entités FINUCHEM et ECA HYTEC sont cotées, respectivement sur le compartiment C d'Eurolist et au Marché Libre.

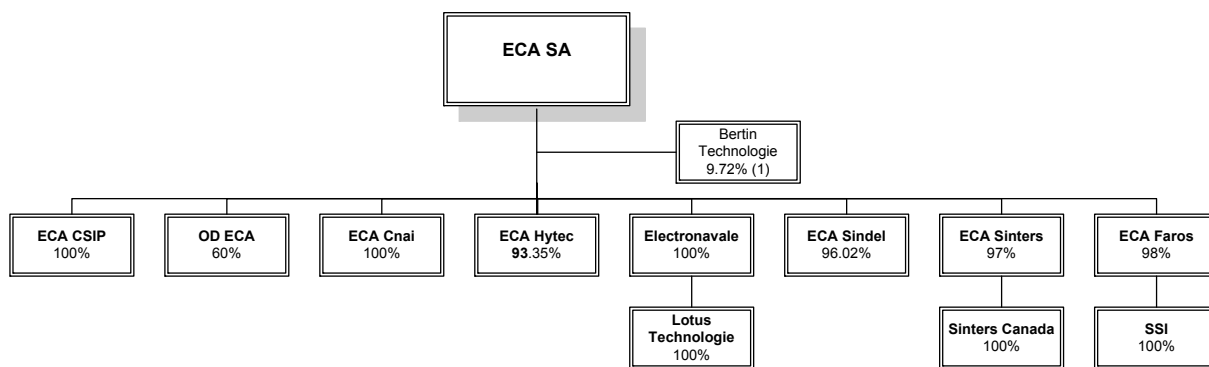
Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe FINUCHEM depuis 1992. FINUCHEM conçoit, réalise, met en service et assure la maintenance de systèmes robotisés des secteurs de pointe. Le cœur de métier de FINUCHEM est le développement et la fabrication de robots et de chaînes de production industriels, métier dans lequel il s'est diversifié à partir de 1996.

En ce qui concerne l'exercice 2007, les activités d'ECA ont représenté 48% du chiffre d'affaires du Groupe FINUCHEM contre 39% en 2006 et environ 69.3% du résultat opérationnel courant (hors plus-value) contre 42.69% en 2006.

Le fait que ECA soit intégré au groupe FINUCHEM lui a permis de mettre en place plusieurs conventions, conventions conclues dans des conditions préservant les intérêts des deux entités (prestations de service, trésorerie, mise à disposition de fonds empruntés, intégration fiscale). En date du 18 juin 2004, FINUCHEM s'est engagée à modifier et/ou interrompre certaines des conventions liant les deux entités préalablement à l'introduction en bourse d'ECA. Ainsi depuis le 1^{er} juillet 2004, la convention relative aux prestations de services de FINUCHEM à ECA fait l'objet d'une facturation aux frais réels, la convention de gestion centralisée de trésorerie a été interrompue et le compte courant a été soldé et enfin, la convention d'intégration fiscale est devenue caduque à compter du 1^{er} juillet 2004. Par ailleurs, conformément aux demandes des autorités de marché, FINUCHEM a demandé au GIAC de libérer le nantissement du fonds de commerce ECA qui constitue la garantie d'un prêt accordé à ECA faisant l'objet d'une convention réglementée entre ECA et FINUCHEM et d'y substituer une garantie offerte par la maison mère Finuchem. A ce jour, cette substitution est effective.

Organigramme simplifié du Groupe ECA

au 31/12/2007



(1) les titres Bertin ont été cédés en janvier 2008

Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

Jean Pierre GORGE : Président Directeur Général

Fondateur du Groupe Finuchem en 1990, actionnaire d'ECA depuis 1992.

Diplômé de l'école polytechnique et de l'IEP, Monsieur GORGE a occupé des responsabilités à la Direction Générale pour l'Armement, au Ministère de l'Industrie ainsi que des fonctions opérationnelles au sein de GEC Alsthom et Rhône Poulenc.

Cyrille MANTOVANI : Vice Président Finance

Entré chez ECA en 2001, diplômé de l'ESG Paris, mastère en Finance et Contrôle de Gestion HEC, Monsieur MANTOVANI occupait avant son arrivée un poste de Directeur Financier au sein de la société Cryostar S.A. (Groupe BOC Linde).

Jean-Jacques PERIOU : Vice Président Ventes & Marketing

Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.

Jean Louis SAMBARINO : Vice Président Opérations

Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.

Jean Jacques MARTELLI : Vice Président & Moyens

Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.

LISTE DES IMPLANTATIONS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE ECA

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site principal Eca	ECA	n/a
Toulon	809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE	Stockage	ECA/AMILLAC	51 k€
Brest	38, Rue Jim Sevellec 29200 BREST	Agence de développement	ECA/COMMUNAUTE URBAINE DE BREST	7 k€
Salome	Route de Marquillies 59496 SALOME	Agence de service	ECA/SERVIMO	7 k€
Ennery	Rue du Douanier Rousseau 57365 ENNERY	Agence de service	ECA/GAROLOR S.A	4 k€
Saclay	Domaine Technologique de Saclay Bâtiment Apollo 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex	Agence de Saclay	ECA / SR3 MDB1	126 K€
Montpellier	501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5	Site ECA Hytec	ECA Hytec / Hyco SARL	87 k€
Paris	1, avenue de Laponie 91951 Les Ulis	Commerce ECA Hytec	ECA Hytec / SCI du Buis Persan	3 k€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site Eca Sinters	Eca Sinters/ SCI 2M	410 k€
Vitrolles	14, bd de l'Europe 13127 Vitrolles	Site ECA Sinters	ECA Sinters / SCI Vitrolles couperigne Atrium	22 K€
Toulon	809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE	Site ECA CNAI	ECA CNAI / ECA	36 K€
Montoir de Bretagne	71, rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SIBI	10 K€
Toulouse	ZI Thibaud 43, Bd Thibaud 31100 Toulouse	Site ECA CNAI / Stockage	ECA CNAI / ECA Sinters	57 K€
Weymouth	Granby Court, Unit 4,5,6 and 11 Granby Industrial Estate Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ Contracts	28 k£
Weymouth	Kent Close, Plot 3 Granby Industrial Estate, Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ COntracts	26 k£
Saint Herblain	334 , Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain	Site Electronavale Technologie	Electronavale /SCI Ferca	422K€
Nimes	927 av J Curie 30900 Nimes	Site Lotus Technologie	Lotus Technologie /Croco Immobilier	18 K€
Lannion	Rue Blaise Pascal Parc Pégase 22300 Lannion	Site ECA Faros	Eca Faros / Oséo Financement	21 K€
Lannion	Rue Gallée Parc Pégase 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglomération	25 K€
Genova	Via Bucarri 29 16153 Genova	Site ECA Sindel	ECA Sindel /Fallimento Sindel Srl	155 K€ (1)
Boucherville	1370 de Coulomb, suite 100 Boucherville Québec J4B 7J4 Canada	Site Sinters Canada	Sinters Canada / Café Expert	34 Kcad

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Istanbul	Free Zone Nüzhet Kodalak St.No:5 / 1 81464 Tuzla – İstanbul / Turkey	Site OD Eca	OD ECA / KARACA DIŞ TİCARET	17 k€
Tulsa	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis	Site SSI Inc	SSI Inc/ Allen Fox	55 K\$

(1) : Loyer comprenant les locaux et la location du fonds de commerce

Outre ces implantations opérationnelles, ECA possède un site à Gennevilliers loué à un tiers.

La société tient à préciser que les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en terme de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires.

Le site principal d'ECA, à savoir le site de Toulon, est la propriété du Groupe.

Positionnement de la Société sur ses principaux marchés

Activité Robotique de Défense

L'activité Robotique de Défense représente l'activité principale d'ECA avec environ 49,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 59%, contre 37,7 millions d'euros en 2006, soit 52% du total, répartis sur différents segments :

Robotique sous-marine

Robots d'identification et de destruction de mines :

ECA bénéficie d'une position de leader mondial de ce marché de niche grâce à une présence depuis 30 ans lui ayant permis d'accumuler une avance considérable avec près de 500 robots vendus, soit environ 75 % du parc mondial actuel.

Ce segment a également de bonnes perspectives grâce à la probable ouverture de nouveaux marchés : 3 à 5 nouvelles marines devraient s'équiper de ce type de robots à un horizon de 5 ans.

La maintenance des systèmes installés représente une part très significative de l'activité, avec une récurrence et une visibilité appréciables : les systèmes PAP seront ainsi exploités par certains clients jusqu'à 2015 - 2020.

La concurrence est limitée à deux intervenants sur ce marché : Saab-Bofors (Suède) et Gayrobots (Italie).

« Mine killers » (véhicules consommables de destruction de mines sous-marines) :

Cette activité a été développée par ECA depuis 2002. Trois systèmes concurrents sont aujourd'hui proposés par BAe, Kongsberg et Atlas Elektronik (ancien actionnaire d'ECA).

ECA propose aujourd'hui une solution extrêmement innovante sur ce marché avec le K-Ster et sa tête inclinable brevetée. ECA a obtenu début 2008 un contrat majeur avec une grande marine asiatique pour une série de plus de cent unités ainsi qu'un second contrat pour la marine canadienne. ECA est positionné par ailleurs sur deux appels d'offres en cours.

Les robots sous-marins autonomes (AUV) :

ECA se positionne sur les AUV de défense qui représentent le marché des robots de déminage à l'horizon 2010-2015. Les efforts de R&D menés depuis 5 ans ont permis à ECA d'obtenir trois contrats importants en France pour le développement de trois robots autonomes pour la détection des mines, la destruction des mines et la collecte d'informations d'environnement.

ECA conforte ainsi sa place parmi les trois industriels mondiaux les plus avancés sur ces technologies robotiques autonomes très prometteuses.

Les drones de surface :

Ce marché prometteur intéresse ECA. Nous avons obtenu en 2005 un contrat important de fourniture de sept systèmes pour la DGA. Ces systèmes seront très utilisés dans l'avenir aussi bien pour le déminage sous-marin que pour la surveillance maritime. Les sept systèmes sont livrés en 2007 et 2008.

Sur le segment de la défense, le positionnement d'ECA se caractérise par un savoir faire technique reconnu, avec une capacité très recherchée de conception modulaire de ses robots (permettant des adaptations successives aux nouveaux besoins des clients) et un accompagnement de qualité fourni par l'entreprise en matière de support logistique. La durée de vie moyenne d'un robot de défense est de 30 ans, ce qui permet à la société de bénéficier d'un chiffre d'affaires récurrent de maintenance. De plus, ECA présente une gamme renouvelée et performante : dernière génération du PAP puis OLISTER, ALISTER, K-STER. Tous ces robots développés depuis 2000 comportent au minimum une innovation technologique majeure qui leur permet de se démarquer de la concurrence.

Un des avantages concurrentiels d'ECA est aussi d'avoir une capacité unique à fournir à ses clients l'ensemble des solutions robotisées de déminage sous-marin. Cette capacité est particulièrement appréciée par les systémiers (ex : Thalès, chantiers navals...). D'ailleurs, la société détient un portefeuille diversifié avec une vingtaine de clients étrangers couvrant plusieurs continents (et donc soumis à des environnements géopolitiques différents) : moins de 10 % du chiffre d'affaires d'ECA est ainsi réalisé en France et des relations commerciales pérennes (ex : marine britannique) et/ou en développement (ex : marine turque) ont été nouées avec les marines étrangères.

ECA se positionne également sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale, ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordre (Marine, DCN, THALES). Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipement pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique. Cette offre est proposée notamment dans le cadre du programme BARRACUDA.

Le réseau commercial, animé en direct, est un facteur clé de succès sur ce type de marché. Par ailleurs, les représentants choisis dans les différents pays bénéficient d'une activité récurrente du fait de la maintenance des systèmes vendus.

Robotique terrestre

L'intégration d'ECA SACLAY (Ex Cybernétix) début 2006 a renforcé notablement nos positions dans ce domaine faisant d'ECA le leader français incontestable de la robotique terrestre.

ECA a développé différentes solutions de téléopération de véhicules terrestres. Ces compétences peuvent être valorisées dans les appels d'offres de robots du champ de bataille de la B.O.A. pour la DGA dans les prochaines années.

Le groupe a conçu et réalisé trois démonstrateurs de mini-robots de combat urbain pour la DGA. ECA a développé une nouvelle génération de robots de dépiégeage dont plusieurs offres en France et à l'étranger sont en cours.

ECA a également été retenu par la DGA pour l'industrialisation d'un système de repliement rapide de lance-roquettes et s'est positionné sur la série des 50 systèmes pour l'armée française.

Activité Aéronautique

Cette activité représente en 2007 environ 33.6 millions d'euros (soit environ 41% du chiffre d'affaires).

Elle correspond à l'exploitation des savoir-faire d'ECA essentiellement dans le domaine de l'aéronautique.

a) La robotique industrielle

Les capacités d'innovation de son bureau d'études industrielles ont permis à ECA de développer une stratégie de niche sur des produits spécifiques (exemples : postes d'assemblage et banc de test pour la pesée avion) pour les programmes A340 500/600 d'AIRBUS en 1998 et A380 en 2004.

Les moyens du groupe ont été regroupés au sein d'ECA CNAI en 2006, ce qui en fait un des leaders de ce métier chez Airbus.

b) Les équipements embarqués et de test

Le groupe conçoit et fabrique des équipements embarqués de test en ligne de production. Ces équipements électroniques sont fournis directement aux constructeurs (Eurocopter, Airbus, Dassault) ou à leur équipementier (Thalès).

c) Les outillages support et les simulations

Nous sommes fournisseurs des compagnies aériennes au travers d'un réseau mondial. Licenciés par les constructeurs, nous fournissons aux compagnies des outillages de maintenances des avions. Par le même réseau, nous leur fournissons des simulateurs d'entraînement au pilotage des appareils.

Toutes ces activités bénéficient de nos capacités d'achats low-cost, notamment en Europe de l'Est.

Environnement concurrentiel

Les différents marchés couverts par ECA sont des marchés de niche pour lesquels le Groupe se trouve en concurrence avec des intervenants très différents :

Sur les marchés de Robotique de Défense, les concurrents sont les groupes BAe, Kongsberg, Atlas Elektronik, Saab-Bofors ou encore Gayrobots. Il est à noter que tous ces acteurs de tailles très diverses ne placent pas les marchés de niche de la robotique de Défense à un niveau stratégique important pour leur Groupe dans leur ensemble. Ainsi, certains semblent plutôt avoir tendance à se concentrer sur leur core-business et ouvrent ainsi de bonnes perspectives à ECA sur cette niche d'activité.

Au niveau de l'activité Civile - Aéronautique, les principaux concurrents sont Sermatti, TLMT, Segula et CAE, Mechtronics pour la simulation.

L'avantage concurrentiel d'ECA est principalement constitué par le fait qu'il est l'un des rares acteurs, au niveau mondial, à opérer sur ces différents marchés et ainsi profiter des avancées techniques et technologiques réalisées sur l'un des marchés au profit des autres - Synergies de compétences. La clientèle d'ECA est en effet très différenciée mais les technologies et savoir-faire utilisés par les ingénieurs et techniciens du Groupe sont très similaires d'un domaine d'application à l'autre. De même, ECA bénéficie des effets de contre-cyclicité des marchés sur lesquels il est présent pour optimiser ses ressources humaines et techniques.

Enfin, ECA dispose de nombreuses accréditations très spécifiques à ses marchés (fabrication de matériels de guerre, certification dans le domaine nucléaire et certification Ex pour les caméras anti-déflagrantes) en plus des normes Qualité ISO 9001 version 2000.

Stratégie de la Société

Complémentarités entre les différentes activités de la Société

Grâce à la proximité des techniques et des systèmes mis en œuvre sur les différents marchés du Groupe ECA, celui-ci profite de nombreux effets de synergie qui participent de manière significative à la croissance de la société en termes de chiffre d'affaires. De plus, l'efficacité des équipes ECA permet au groupe de répondre aux appels d'offres de manière rapide et optimale. Ainsi, le rapprochement entre les activités de Robotique de Défense et de Robotique Civile permet aux équipes de Recherche et de Développement de profiter d'un effet d'expérience très important et d'une dynamique qui participe à la croissance de l'ensemble du groupe.

Exemple de synergie industrielle

Les activités robotiques bénéficient des mêmes compétences en termes d'études et d'innovations techniques.

Il existe également des synergies « Produits », les deux pôles ayant les mêmes compétences de production. Ainsi, les produits ALISTAR et ALISTER ont 80 % d'équipements communs.

Importance des efforts de Recherche et Développement

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER et les AUV ALISTAR et ALISTER). En 2007, la Recherche & Développement a représenté près de 15% du chiffre d'affaires.

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes (moyenne d'âge de 40 ans) et fortement polyvalentes. Ces équipes pluridisciplinaires sont principalement regroupées sur le site de TOULON.

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (ANVAR, article 90, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du C.I.R (Crédit Impôt Recherche) permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Politique de brevets :

Deux à trois brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

	Robotique de Défense	Robotique Civile	Divers
En nombre	9	3	2
En % du total	64,4%	24,4%	14,2 %

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface et la simulation.

En termes de financement, le développement de ces produits est jalonné de manière à reporter une grande partie des dépenses au premier succès commercial. Une part subventionnée par l'ANVAR, les régions ou l'Europe, permet d'alléger la charge de la phase Recherche et Développement amont restante. ECA obtient également des contrats client lui permettant de développer certains modules technologiques.

Globalement, les dépenses de Recherche et de Développement du Groupe ECA ont atteint au cours de l'exercice 2007 près de 12,3 millions d'euros soit environ 15% du chiffre d'affaires contre près de 11 M€ en 2006.

Politique industrielle et sous-traitance

Le Groupe ECA est avant tout axé sur l'innovation et le développement de nouveaux produits. Ainsi, les effectifs et moyens dédiés à la production sont relativement faibles au regard du chiffre d'affaires réalisé.

En ce qui concerne les sociétés ECA, ECA HYTEC et ECA SINTERS, la production est fortement sous-traitée. Seuls les travaux très spécifiques tels que certaines applications liées à des domaines confidentiels ou encore à des processus importants tels que l'étanchéité des robots, sont réalisées au sein du Groupe.

L'entité ECA CSIP, qui réalise la maintenance de certains produits stratégiques, dispose d'ateliers de réparation.

Enfin, ECA CNAI conçoit et développe des solutions qui sont ensuite assemblées directement chez le client sur la base de sous-ensembles achetés à des sous-traitants.

Ces deux dernières années, le Groupe ECA a également engagé certains projets avec le soutien d'équipes de Recherche et Développement externalisées afin de répondre à des appels d'offres importants. Ainsi, le recours pour partie à la sous-traitance pour certaines études techniques permet d'accroître l'adaptabilité des moyens humains d'ECA aux fluctuations des commandes. Néanmoins, il faut préciser qu'ECA conserve la maîtrise globale de ses affaires, les projets n'étant pas sous-traités dans leur intégralité. ECA est ainsi préservé de tout risque de perte de savoir-faire ou de concurrence à venir sur son secteur résultant de cette organisation.

Montants des investissements réalisés

en K€	2005	2006	2007
Frais de développement	1 726	1 277	2 387
Autres immo. Incorporables	70	294	406
Terrains			250
Construction	6	83	2 207
Installations techniques	169	296	279
Autres immobilisations corporelles	95	273	637
En cours			35
Immobilisations financières	839	214	209
TOTAL GROUPE ECA	2 905	2 437	6 410

Enjeux stratégiques à moyen terme sur les marchés d'ECA

ECA a développé ces dernières années de nouveaux produits capables de répondre aux différentes évolutions envisagées sur ses métiers. Ainsi, le groupe devrait connaître une croissance soutenue sur ces différentes activités.

Développement de la robotique sous-marine de Défense

Sur son cœur d'activité historique, la stratégie d'ECA est caractérisée par les éléments suivants :

- La conservation de la position dominante liée à la gamme existante de destruction des mines télés opérées :
 - . Robots type PAP
 - . Robots OLISTER
 - . Minekillers KSTER

Le principal produit commercialisé sur les cinq prochaines années sera le minekiller KSTER. Concernant les robots PAP et OLISTER, ECA renforce le support après vente et propose aux clients des améliorations systèmes.

- Etre le leader européen pour la fourniture de robots autonomes sous-marins (AUV) et le drone de surface (USV). Les quatre contrats en cours de fourniture de démonstrateurs à la marine française vient doter ECA de l'offre la plus large en Europe. Deux de ces développements se font en coopération avec Thalès. Les ventes de ces produits en série interviendront à partir de 2009-2010 pour les USV et AUV de collecte d'informations, dans les années suivantes pour les autres.
- Promouvoir les solutions et technologies ECA de robots sous-marins autonomes sur le territoire américain au travers d'accord de licence et de distributeurs noués avec la société 1Robotics dont nous sommes actionnaires.

Développement des équipements navals de défense

Les marines européennes évoluent et l'industrie se restructure. Le meilleur exemple est le cas anglais, pionnier en la matière, pour lequel la marine externalise de plus en plus, en parallèle à une réduction continue de ses effectifs. Les grands fournisseurs sont devenus des systémiers ; ils abandonnent des pans d'activité qui ne sont plus Core-Business et cherchent parallèlement à réduire leur nombre de fournisseurs. Mal préparés à ces changements, les petits fournisseurs ont été nombreux à disparaître. Par conséquent, des acteurs intermédiaires émergent en tant qu'équipementiers, fournisseurs de premier rang pour les systémiers et les marines. En France, le processus arrive aujourd'hui au moment où les équipementiers vont émerger. Cette situation vaut également pour les réparations de petits navires ou équipements.

ECA disposant de nombreux atouts, se positionne sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale, ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordre (Marine, DCNS, THALES).

Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipement pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique. Cette offre est proposée dans le cadre du programme BARRACUDA.

Ce développement devra s'étendre à l'échelle européenne à moyenne échéance.

Développement de la robotique terrestre de Défense

Pour ECA, le principe consiste à transférer les compétences acquises en robotique sous-marine vers des applications terrestres. Il s'agit ici d'un marché domestique, relativement peu concurrentiel avec des perspectives à l'export.

Il s'agit de marchés porteurs puisque d'une part, la téléopération va se développer sur les champs de bataille et les équipements seront de plus en plus automatisés pour réduire le nombre de servants.

ECA a livré les robots MINIROC, démonstrateurs des futurs mini-robots d'aide au fantassin pour les combats en milieu urbain. Les séries de ces robots devraient être commandées vers 2009-2010.

Par l'acquisition d'ECA SACLAY, ECA devient le leader français de la robotique terrestre. Notre objectif est d'être présent sur tous les contrats importants pour l'armée française et de nous positionner pour devenir un des trois acteurs européens principaux en robotique terrestre.

Développement aéronautique

L'activité aéronautique d'ECA a été regroupée au sein d'ECA CNAi pour renforcer la lisibilité de nos actions auprès de notre principal client AIRBUS.

Les activités Equipements (pour les constructeurs) et outillages de maintenance (pour les compagnies) d'ECA SINTERS ainsi que les simulateurs d'ECA FAROS nous ont permis d'élargir le panel de clients et notre gamme de prestations dans l'aéronautique.

Au niveau des constructeurs, notre activité s'est équilibrée entre Eurocopter, Airbus, Dassault et leurs équipementiers. Au total, Airbus représente moins de 50 % de notre activité aéronautique en 2007.

Les activités Constructeurs devraient poursuivre leur développement avec les programmes Avions (A350..). Concernant les activités compagnies, le développement est axé sur la fourniture d'outillages de maintenance pour Airbus, Eurocopter, ou Embraer pour lesquels nous souhaitons une licence. Concernant les simulateurs, un nouveau simulateur mixte, A320-B7837 a été présenté au Paris Air Show en 2007.

Des pistes de croissance externe

Le groupe continue à porter son intérêt sur des opportunités de croissance externe dans l'aéronautique ou, géographiquement, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Il est difficile de prévoir les niveaux de croissance des différents marchés sur lesquels intervient ECA, en particulier sur le domaine de la Défense. En effet, les commandes des marines nationales dépendent très logiquement de nombreux paramètres : contexte géopolitique, stratégie militaire, niveau des finances publiques... Néanmoins, ECA est confiant sur le fait que de nouvelles marines choisissent de s'équiper au cours des prochaines années. Ainsi, l'équipement de pays comme la Chine ou l'Inde ouvre des perspectives très importantes. Le marché de la Robotique de Défense devrait également être dynamisé par les développements de la robotique de défense terrestre sur lesquels ECA travaille déjà depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le marché de la Robotique Civile, les possibilités offertes par les AUV doivent permettre aux produits sous-marins ECA de connaître une forte croissance au cours des prochaines années. En effet, ces systèmes devraient peu à peu prendre des parts de marché significatives par rapport aux anciennes méthodes d'inspection des installations pétrolières, gazières ou de télécommunication. Les méthodes actuellement utilisées sont plus coûteuses que des systèmes comme ALISTAR 3000.

La croissance future d'ECA réside :

- d'une part dans sa capacité à innover sur ses marchés et dans la volonté des dirigeants et salariés du Groupe à apporter des solutions adaptées et compétitives à leurs clients. Ainsi, les efforts de Recherche et Développement consentis par ECA au cours de ces dernières années montrent clairement sa volonté de se positionner comme un intervenant incontournable de ces marchés de Robotique et de simulation ;
- d'autre part, dans la mise en œuvre des synergies commerciales et techniques entre ECA et ses filiales. Notamment, l'exploitation du potentiel des sociétés acquises en 2006 devrait apporter une croissance organique à ECA.

Prévisions ou estimation de bénéfice

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET MOYENS HUMAINS

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle d'ECA est axée autour d'un double objectif : la maîtrise des objectifs d'ECA S.A. et celle des objectifs du groupe.

Organisation Groupe

Un comité exécutif, composé de managers du groupe, supervise le développement opérationnel de l'ensemble des sociétés du groupe et propose des orientations stratégiques au comité stratégique.

Organisation Société

Une approche « bottom-up » suivie d'une mise en cohérence globale :

A partir des données présentées par les responsables d'activité, le budget et le Business Plan sont synthétisés par l'équipe de direction puis présentés au comité exécutif.

Ce budget est décliné sous la forme d'objectifs pour les managers de l'entreprise, lesquels les déclinent à nouveau vers leurs collaborateurs au travers des entretiens individuels.

Un outil de pilotage de qualité, adapté aux contraintes spécifiques d'ECA :

Les tableaux de bord mensuels permettent de suivre l'état de réalisation des différents objectifs. Le comité de direction mensuel procède à la synthèse de ces états d'avancement par rapport aux objectifs et initie les décisions opérationnelles importantes. L'ensemble de données de l'entreprise est généré sous l'ERP BaaN ce qui a permis une grande amélioration de la cohérence du système d'information d'entreprise.

Une organisation de production efficace :

Il s'agit d'une organisation par projets. Ainsi, 90 % des dépenses de la société sont imputés sur un projet. Les règles de gestion des avant-projets et projets sont très rigoureuses. Les équipes de projet disposent des ressources mises à disposition par les services R&D et de production.

Les achats représentent environ 58 % du chiffre d'affaires. La maîtrise de ces achats est obtenue grâce à un service Achats performant, dont la gestion reste indépendante des chefs de projets.

Les fabrications sont de très petites séries ou unitaires d'où une nécessaire polyvalence et un outil de production externalisé.

Des démarches qualités au service des clients :

Les procédures Qualité gérant l'ensemble des services du Groupe ECA sont reprises dans le Manuel de Management de la Qualité remis à jour très régulièrement par le management. Les responsabilités et les devoirs de chacun des services (direction, production, achats, recherche et développement, administratif, qualité, ressources humaines...) sont ainsi clairement identifiés et des améliorations sont apportées à ces procédures dans le cadre de l'ISO 9001-2000.

Des moyens humains mis en œuvre :

Parmi les employés, une forte proportion de salariés sont des ingénieurs et de cadres de haut niveau.

La direction maintient un effort de formation soutenu.

Le turnover est faible compte tenu des projets menés par ECA très motivants pour les équipes.

Les différentes entités qui composent le Groupe ECA ne participent pas de la même manière dans l'organisation opérationnelle du Groupe. Ainsi, certaines entités n'interviennent pas forcément sur l'ensemble des activités et des opérations réalisées par le Groupe.

Organisation commerciale

L'organisation commerciale d'ECA recouvre deux directions : Direction Commerciale et Direction Business Development.

Direction commerciale

Défense

- Le réseau commercial Monde est animé par ECA pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- Pour la France et l'élaboration des offres Monde, chaque société du groupe dispose de ses propres moyens. La coordination des acteurs à haut niveau en France est réalisée par ECA.

Civil

- Le réseau commercial export compagnies aériennes a été regroupé à Toulouse en 2007.
- Pour le commerce Constructeurs et l'élaboration des offres export, chaque société s'appuie sur ses propres forces de commerciaux ou de chargés d'affaires.

Direction Business Development

Elle est en charge de promouvoir l'offre du groupe en nouvelles solutions et chez de nouveaux clients. Elle se charge également de nouer les partenariats scientifiques et stratégiques nécessaires au développement de ces nouvelles activités.

Ses principaux domaines d'actions sont le Nucléaire, la simulation de défense et l'offshore.

Données sur les effectifs

Le groupe a aujourd'hui un effectif de 589 personnes.

Répartition des effectifs par entité juridique

	Exercice 2005		Exercice 2006		Exercice 2007	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
ECA	168	66,67%	178	29,67%	173	29,37%
ECA HYTEC	35	13,89%	35	5,83%	35	5,94%
ECA CNAI	29	11,51%	60	10,00%	59	10,02%
ECA CSIP	17	6,75%	17	2,83%	17	2,89%
OD ECA	3	1,19%	2	0,33%	3	0,51%
FAROS			43	7,17%	45	7,64%
Electronavale			121	20,17%	104	17,66%
Lotus Moteurs			9	1,50%	9	1,53%
ECA Sinters			114	19,00%	114	19,35%
Sinters Canada			7	1,17%	7	1,19%
ECA Sindel			14	2,33%	14	2,38%
SSI					9	1,53%
Total	252	100,00%	600	100,00%	589	100,00%

Répartition des effectifs par catégories

	2007	2006	2005
	Ingénieurs et cadres	293	289
Techniciens	142	139	61
Administratifs	86	93	53
Ouvriers	68	79	21
Total	589	600	252

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 31/12/2007

Marques	Pays	Dépôt	Expiration
Marques ECA	France Europe communautaire	31-juil-36 au 15-dec-04	30/09/09 au 15/12/14
PAP	France	1-fev-00	01/02/10
ECA AERO	France	22-janv-01	22/01/11
ALISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/11
OLISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/11
ALISTAR	France et Europe	16-nov-01	6/05/12
OLISTAR	France et Europe	16-nov-01	6/05/12
K-ster	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
C-star	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
Jetster	France et Europe	22-nov-02	22/11/12
OASYS	France et Europe	04-juin-04	05/11/14
ROMULUS	France Grande-Bretagne - USA	01-oct-04	1/08/16
COASTER	France et Europe Singapour - USA - Canada	05-oct-04	19/04/21
ART-STER	France	1-oct-06	17/10/16
INSPECTOR	France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour	8 mars 07	6/09/17

De même, la marque, le logo HYTEC ainsi que le logiciel CANASOFT ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI.

Chez Electronavale, le produit M.R.C. (Modulateur Régulateur de Courant) a fait l'objet d'un dépôt de brevet d'invention auprès de l'INPI.

Facteurs de risques

Risques liés à l'activité

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

millions d'euros	Exercice 2005		Exercice 2006		Exercice 2007	
	m €	% CA annuel	m €	% CA annuel	m €	% CA annuel
Client A	2,8	7%	4,7	7%	1,8	2%
Client B	4,4	11%	4,5	6%	3,4	4%
Client C	4,7	12%	1,6	2%	6,3	8%
Client F	5,3	14%	4,8	7%		
Client H	4,4	12%	8,9	12%	4,0	5%
Client I	0,8	2%	5,2	7%		
Client k	1,4	4%	0,0	0%	4,2	5%
Client l			1,9	3%		
Client m			1,9	3%		
Client n			3,5	5%	3,2	4%
Client o			1,3	2%	0,9	1%
Client p			1,5	2%	6,6	8%
Client q			1,2	2%		
Client U					6,5	8%
Client V					3,9	5%
Client W					2,8	3%
TOTAL	23,7	62%	41,1	57%	43,4	52%

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs. Aucun fournisseur ne représente plus de 4% des achats.

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ses solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique. Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe FINUCHEM

Le Groupe FINUCHEM et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Finuchem et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

millions d'euros	2005	2006	2007
Carnet de commandes *	43,1	79,6 (1)	64.5

* commandes non facturées au 31 décembre

Étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent couvrir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif (1) dont 25.4 M€ issus des acquisitions 2006

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques industriels liés à l'environnement

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

Risques de marché

Risques de liquidité

Compte tenu de la situation bilancielle actuelle d'ECA, le risque de liquidité est faible.

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-dessous.

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant	Échéances	Existence de couverture
Fortis	Euribor 3 mois + 0.90%	3 000 000 €	20 trimestrialités à partir de Juillet 2006	Couverture de Taux
Emprunt GIAC différé de remboursement	Euribor 3 mois + 0.35%	1 600 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	non

Le prêt Giac est exigible immédiatement en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de la Société (classe 2 du PCG).

Le solde de ces deux prêts sont respectivement de 2.100 K€ et de 1.280 K€ au 31 décembre 2007.

Au cours des 3 derniers exercices, ECA a globalement autofinancé ses investissements. Ainsi, les résultats enregistrés par la société lui ont permis de mener une politique de croissance soutenue, de saisir certaines opportunités de croissance externe et de distribuer des dividendes à ses actionnaires.

Risques de taux de change

Si plus du tiers de l'activité du groupe ECA est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est principalement un risque Sterling.

en k€	GBP	USD
Actifs	4 392	1 589
Passifs	1 358	421
Position nette avant gestion	3 034	1 167
Positions hors bilan		(500)
Position nette après gestion	3 034	667

Risques de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	1 478	3 648	1 298
Actifs financiers	117	191	
Position nette avant gestion	1 360	3 457	1 298
Hors bilan	612	1 500	
Position nette après gestion	748	1 957	1 298

Risques sur actions

en k€	Portefeuille d'actions
Position à l'actif	206
Hors bilan	
Position nette globale	206

Ces actions tierces sont cotées sur l'Eurolist (essentiellement sur le compartiment A) et sont évaluées à la juste valeur (IAS39).

Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copiage des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Eca est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'hommes, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Ainsi, globalement, ECA dispose d'assurances présentant des garanties que la société estime compatibles avec les risques couverts. Le total des primes d'assurances au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur sur l'exercice 2007 s'élève à environ 390 K€.

ECA a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitations couvrant les dommages ou pertes matériels (Bâtiments, matériel, mobilier personnel, marchandises, aménagements, ...) ainsi que les frais et pertes résultants (perte d'usage, perte de loyers, pertes financières, frais de reconstruction et pertes indirectes). Ces polices d'assurance présentent un engagement maximum des assureurs d'environ 80 M€, pour une prime globale de l'ordre de 160 k€ annuellement.

Assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la responsabilité civile de la société du fait de l'exploitation, ainsi que la responsabilité du fait des produits (dommages corporels, matériels, immatériels, aux biens confiés, causés par les salariés) et garantissant les conséquences pécuniaires causées aux tiers. Ces polices d'assurance présentent des garanties maximales de l'ordre de 20 M€ pour une prime globale de l'ordre de plus de 80 k€ annuellement.

Glossaire

- A400 M :** L'Airbus A 400 M est un appareil de transport strictement militaire en développement. Il sera mis en service en 2008.
- ALISTAR :** Dernier AUV d'inspection développé par ECA. La version allant à 300 mètres de profondeur est déjà disponible. La version 3000 mètres est actuellement en essai.
- ANVAR :** Agence nationale de valorisation de la recherche, dite "Agence française de l'innovation", a pour mission principale de soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprise, PME-PMI et laboratoires de recherche.
- AUV :** « Autonomous Underwater Vehicle » ou Robot sous-marin autonome. Un AUV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.
- Core Business :** Activité première d'une entreprise ou en d'autres termes, son cœur de métier.
- DGA :** Délégation Générale pour l'Armement. C'est un acteur du système de défense français et européen. La DGA pilote toutes les étapes de réalisation des matériels nécessaires à la défense de la France : de leur préparation, à leur mise en service.
- DCNS :** DCNS est maître d'œuvre du navire armé complet. DCNS compte plus de 12 700 personnes et propose des solutions globales de navires, systèmes et services associés.
- ERP :** Progiciel de gestion intégrée ayant pour objectif de mettre en réseau par une base de données unique, l'ensemble des données relatives aux fonctions de l'entreprise (comptabilité, finance, gestion des ressources humaines, finance...).
- INPI :** Institut National de la Propriété Industrielle. Son rôle principal est de recevoir, examiner et délivrer les titres de propriété industrielle.
- KSTER :** Engin destructeur de mines consommable. Un KSTER est télécommandé par un fil et propulsé par des moteurs latéraux. Il explose avec la mine.
- Offshore :** Ce terme désigne l'activité des plateformes pétrolières, en pleine mer.
- OLISTER :** Il s'agit d'un ROV développé par ECA. Ce véhicule permet d'identifier les mines sous-marines. La version Olister FDS permet également de détruire les mines.
- PAP :** Poisson Autopropulsé. Engin de destruction des mines, un PAP est télécommandé par fil et propulsé par des moteurs latéraux. Généralement équipé d'une caméra de télévision et d'un projecteur, il transmet l'image de la mine à bord, et peut déposer une charge explosive à proximité de celle-ci.
- ROV :** « Remotely Operated Vehicle » ou Véhicule sous-marin téléopéré. Ce véhicule est destiné à des missions civiles et de défense. A la différence d'un AUV, le ROV est relié à un support par un ombilical.
- SAR :** Sonar remorqué 6 000 mètres développé par ECA, cet engin est un système d'inspection et de surveillance sous-marine destiné à l'offshore.
- TOV :** Produit conçu par ECA en 1997, TOV est une télécommande de puit de pétrole.
- USV :** « Unmanned Surface Vehicle » ou robot marin autonome de surface. Un USV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.

Relations Mères filiales

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales : cf. § Organisation du groupe

Structure du bilan de la mère : cf. § COMPTES SOCIAUX

Filiales du groupe et implantations géographiques : cf. ORGANIGRAMME et § IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

Informations juridiques : cf. § PRESENTATION JURIDIQUE DES FILIALES

Activité des filiales : cf. § METIERS ET CLIENTS

Informations financières filiales : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 4.2 Tableau des filiales et participations

Flux financiers mère/filles : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 3.10 Eléments concernant les entreprises liées, § 4.2 Tableau des filiales et participations et § RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Baux immobiliers conclus avec une société appartenant aux dirigeants ou à des membres de sa famille : Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

2007	ABPR		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	115 500	100%	141 710	100%
Dont société mère	56 000	48%	91 900	65%
dont filiales	59 500	52%	49 810	35%
Missions accessoires			0	0%
Sous-Total Audit	115 500	100%	141 710	100%
Prestat° jurd. fisc. social				
Prestat° Techno Informat°				
Audit Interne				
Introduction en bourse				
Sous-Total Autres				
TOTAL GENERAL	115 500		141 710	

2006	ABPR		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	108 733	100%	118 050	100%
Dont société mère	67 233	62%	70 050	59%
dont filiales	41 500	38%	48 000	41%
Missions accessoires				
Sous-Total Audit	108 733	100%	118 050	100%
Prestat° jurd. fisc. social				
Prestat° Techno Informat°				
Audit Interne				
Introduction en bourse				
Sous-Total Autres				
TOTAL GENERAL	108 733		118 050	

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (articles 13, 14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Composition actuelle du conseil d'administration

Nom et prénom	Monsieur Jean-Pierre GORGE
Date de première nomination	A.G. du 25 mai 2004
Date d'échéance du mandat	2010
Fonction principale exercée dans la société	Président Directeur Général Président de FINUCHEM ; Administrateur des sociétés CIMLEC Industrie (jusqu'au 6/12/2007), MELCO et Bertin Technologies (jusqu'au 14/01/2008) ; président de la société Pelican Venture ;
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président de la société FTS (jusqu'au 13/06/2007) ; Vice-président de la société SOPROMECC ; PDG de CIMLEC ; Administrateur de BEMA

Nom et prénom	Monsieur Raphaël GORGE
Date de première nomination	AG du 15 juin 2006
Date d'échéance du mandat	2012
Fonction principale exercée dans la société	Représentant Permanent Finuchem au conseil ECA Directeur Général Délégué de Finuchem ; Gérant de la SCI Thouvenot, de la SCI Aussonne, de la SCI des Carrières, de l'EURL Les Pâturaux ; Directeur Général Délégué de PELICAN Venture ; Président de CLF ; Président de NTS SAS ; Président de NTC Technologie SAS, Président de Stoni SAS ;
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Représentant permanent de Finuchem au Conseil de CIMLEC (jusqu'au 6/12/2007); Représentant permanent de PELICAN VENTURE au Conseil d'administration de la société AUPLATA ; Président et directeur général de la société MELCO ;Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECC ; Président de la société RECIF Technologies ; Représentant permanent de Pelican au poste de Président de Buildings & Lives Security Compagny (Balisco)SAS ;

Nom et prénom	Monsieur Loïc LE BERRE
Date de première nomination	AG du 15 juin 2006
Date d'échéance du mandat	2012
Fonction principale exercée dans la société	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Direction Administratif & Financier de Finuchem ; Membre du conseil de surveillance de la société SOPROMECC ; Gérant de la société ALOA Consulting

La société ne respecte pas les règles de gouvernement d'entreprise (cf. rapports Viénot et Bouton) pour des raisons de taille.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est rappelé dans le rapport de gestion que Jean-Pierre GORGÉ perçoit une rémunération de la part de Pelican Venture, holding de contrôle de FINUCHEM et de FINUCHEM, qui elle-même contrôle ECA.

Rapport du Président sur le contrôle interne

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration - au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

Le présent rapport est établi pour le périmètre du groupe, à savoir les sociétés : ECA SA, ECA Cnai, ECA Hytec, ECA Faros, ECA Sinters, Electronavale, Lotus, ECA CSIP, OD ECA, ECA Sindel et SSI.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 3 membres. La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Jean-Pierre GORGE,
Président Directeur Général (nommé le 5 mai 2008)
Président de FINUCHEM ; Administrateur des sociétés CIMLEC Industrie (jusqu'au 6/12/2007), MELCO et Bertin Technologies (jusqu'au 14/01/2008) ; représentant permanent de la société Finuchem pour la société Laser Technologie, président de la société Pelican Venture ; Président de la société FTS (jusqu'au 13/06/2007) ; Vice-président de la société SOPROMECC ; PDG de CIMLEC
- Monsieur Raphaël GORGE représentant la société « FINUCHEM »,
Directeur Général Délégué de Finuchem ; Gérant de la SCI Thouvenot, de la SCI Aussonne, de la SCI des Carrières, de l'EURL Les Pâturaux ; Directeur Général Délégué de PELICAN Venture ;
Président de CLF ; Président de NTS SAS ; Président de NTC Technologie SAS, Président de Stoni SAS ; Représentant permanent de Finuchem au Conseil de CIMLEC (jusqu'au 6/12/2007) ;
Représentant permanent de PELICAN VENTURE au Conseil d'administration de la société AUPLATA ;
Président et directeur général de la société MELCO ; Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECC ; Président de la société RECIF Technologies ; Représentant permanent de Pelican au poste de Président de Buildings & Lives Security Compagny (Balisco)SAS ;
- Monsieur Loïc Le BERRE,
Directeur Administratif & Financier de Finuchem ; Membre du conseil de surveillance de la société SOPROMECC ; Gérant de la société ALOA Consulting

Par ailleurs, Monsieur Guënaël Guillerme fut Président Directeur Général pendant tout l'exercice 2007.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou le Directeur Général. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil renoncent à ce délai.

Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou le Directeur Général. En l'absence du Président ou du Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux fois par an. Une fois au premier semestre pour arrêter les comptes sociaux et une fois au second semestre.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins deux membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Directeurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par les membres présents. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces trois réunions, des sujets importants relevant de sa compétence, à savoir :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires,
- Préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Pouvoirs au Président Directeur Général notamment dans le cadre des opérations de croissance externe,
- Augmentation de capital et modification corrélative des statuts,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Fixation du prix d'émission des actions à émettre en paiement du dividende en actions,
- Levée d'option pour l'acquisition du fonds de commerce de la société SINDEL SRL,
- Réflexions sur la mise en place de l'actionnariat des salariés.

1.3. Convocation des administrateurs et des directeurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2007, les administrateurs ont été convoqués par fax et lettre remise en mains propres.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du comité qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs et des directeurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs et des directeurs leur ont été communiqués.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil d'Administration n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou le Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins deux membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

1.6. Comités spécialisés

Un comité stratégique a été mis en place au cours de l'année 2006.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne, qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé à notre Directeur Administratif et Financier de décrire l'environnement de contrôle interne de notre société.

2.2. Environnement de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, la répartition des tâches est d'une importance capitale pour le contrôle interne. Les responsabilités et les autorisations sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles. Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation suivante :

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

- Éléments internes de contrôles :

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Il s'organise autour des Directions opérationnelles :

- Directions d'activités :
 - . Direction Produit
 - . Direction de l'Ingénierie Equipement, Civils et Défense
 - . Direction R&D et Business Développement
 - . Direction Etudes et Production
- Directions fonctionnelles :
 - . Direction Commerciale
 - . Direction Administration et Juridique
 - . Direction Qualité

Les missions de chaque Direction sont résumées ci-après :

Les Directions d'activités :

- ont la responsabilité de la bonne gestion des projets et rendent compte à ce titre auprès de la Direction Générale via un système animé par le service contrôle de gestion,
- encadrent les chefs de projets qui ont pour rôle d'assurer le bon déroulement des projets dont ils ont la charge ; de veiller au respect des coûts et des délais ; de faire respecter les exigences du client et par là même de contribuer à sa satisfaction.

La Direction Etudes et Production a la responsabilité de :

- la conception, la définition technique et la qualification des produits sur spécifications des Chefs de Projets et/ou des Responsables d'activités,
 - la coordination, le lancement et le contrôle des réalisations,
 - les achats et approvisionnements de la société, le magasinage, la réception, l'expédition et la reprographie,
 - la fabrication, le montage, l'intégration, les essais et / ou la réparation des produits,
- Elle a pour but de satisfaire les exigences des donneurs d'ordre (qualité des prestations, respect des coûts et délais).

La Direction Commerciale assure :

- la prospection,
- la réponse aux appels d'offres, consultations, avec le soutien des études et des activités,
- la négociation,
- le suivi des contrats et de la relation client.

La Direction Financière et Juridique a pour mission de :

- fournir un support d'aide à la décision à la Direction et aux Responsables Opérationnels,
- produire une information fiable et pertinente sur les performances financières de l'entreprise,
- mettre à la disposition des actionnaires et des Administrations cette information,
- réduire les délais par la mise en place d'une organisation flexible autour de collaborateurs polyvalents et en s'appuyant sur des processus et des outils adaptés.

La Direction Qualité joue un rôle important : le suivi de la politique qualité qui vise à la satisfaction des clients et à un bilan satisfaisant des projets sur la qualité du produit fourni au client, le respect des délais contractuels et le cadre budgétaire affecté au projet. Notre société est certifiée ISO9001-ver.2000 et, à ce titre, fait l'objet d'audits réguliers de la part du BVQI, organisme indépendant.

- **Eléments externes de contrôles :**

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) ;
- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ;
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôles interne mises en place par la société

- La gestion par projet des affaires de l'entreprise dans le cadre :
 - . des plans de management établis pour identifier et suivre les attendus et les interactions entre les processus,
 - . des réunions de lancement et de suivi de projet,
 - . des tableaux de bord de suivi de projet établis tous les mois.
- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature
- Le traitement de l'intégralité des flux physiques dans le progiciel de gestion intégrée
- L'accès sécurisé par processus ou par tâche dans le progiciel de gestion intégrée en ligne avec l'attribution des responsabilités
- L'organisation Qualité
 - . Les procédures
 - . Les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de Direction
 - . Les audits
 - . Le suivi des indicateurs permettent de définir le niveau de contrôle nécessaire au niveau de chaque processus (contrôle fournisseur, contrôle d'entrée, contrôle des données d'étude...)
- Le Contrôle de Gestion
 - . Les tableaux de bord par projet : coûts, délais, facturation, financement
 - . L'analyse des écarts
 - . Le suivi budgétaire

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.
- sur le plan opérationnel :

Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors de Comités de Direction ad hoc (appelés 'Comités de Direction Etendus').

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président Directeur Général ou du Directeur Financier.

Dans le cadre des acquisitions, le contrôle interne et tout particulièrement les logiciels de gestion ne sont pas toujours au niveau de l'exigence du groupe et impose une refonte ou une adaptation des systèmes d'information et des procédures.

Des efforts importants ont été entrepris avec le déploiement d'outils de pilotage pour Electronavale.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

3.1. Organisation de la fonction comptable

Placé sous Le Responsable Comptable, le service assure les missions suivantes :

- Le règlement des fournisseurs
- La gestion des immobilisations
- L'enregistrement des transactions relatives aux frais généraux
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement des comptes semestriels et annuels
- Les déclarations fiscales

Le progiciel de gestion intégrée génère automatiquement les écritures relatives aux flux physiques et aux transactions commerciales liées (réception magasin, mouvement de stock, livraison et facturation) à partir des opérations enregistrées par les services des directions opérationnelles (commandes, bons de livraison, ordre de fabrication, factures).

Sur le plan organisationnel, les responsabilités sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles.

Le responsable comptable procède aux rapprochements et contrôles de cohérence. Il a la charge de valider les périodes comptables dans le progiciel de gestion intégré.

3.2. Organisation des systèmes d'informations comptables et financières

L'information comptable est produite par le service comptable à l'aide du progiciel de gestion intégrée. Des outils spécifiques sont également utilisés pour la gestion de la trésorerie et la gestion des immobilisations. Ces systèmes d'information sont sécurisés. La gestion des sécurités relève du service informatique.

a) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- le rapprochement de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la conciliation des flux en devises,
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

Par ailleurs, le système d'information intégré fournit les données permettant le recensement et la comptabilisation en matière de séparation des exercices au titre des achats et charges externes relatives aux flux d'exploitation.

Le Directeur Financier de la société et le service Contrôle de Gestion procède au contrôle de cette information.

b) Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

Les opérations de pré-consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes) et les opérations de consolidation à proprement parlé (élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,...) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (AS Reflex).

4. PLAN D'ACTIONS

- Poursuite des audits internes dans les filiales visant à vérifier la bonne application des procédures.
- Finalisation du déploiement d'un outil de gestion ERP pour Electronavale.
- Reflexion sur la mise en place d'un outil de contrôle interne groupe.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Président Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ECA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille et Versailles, le 7 mai 2008

Les commissaires aux comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS & GUERARD
Patrick ZIRAH

Présentation juridique des filiales

	ECA	ECA CNAI	ECA HYTEC	ECA FAROS
Forme juridique	SA	SAS	SA	SAS
Capital	3.121.007 €	1.138.940 €	974.340 €	1.000.000 €
Immatriculation	04/06/1946	20/01/1990	01/01/1981	13/02/2006
RCS	562 011 528 Toulon	353 167 398 Toulouse	320 919 350 Montpellier	488 477 761 Guingamp
Siège social	262, rue des Frères Lumière ZI Toulon Est 83130 La Garde	Parc Basso Cambo 2 rue Paul Mesplé 31106 Toulouse	501, Rue Croix de Lavit 34000 Montpellier	rue Blaise Pascal Parc Pégase 22300 Lannion
Administration				
Président	Jean Pierre GORGE	Alain LENOIR	Guénaël GUILLERME	Jean-Louis SAMBARINO
Directeur Général	Jean Pierre GORGE	Jérôme Puy	N/A	N/A
Gérant	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateurs	FINUCHEM rep. par J.P. GORGÉ Raphaël GORGE Loïc Le BERRE	Jean Louis SAMBARINO Thierry GODER ECA représ. par G. GUILLERME	Pierre GAILLARD Daniel SCOURZIC Dominique PAGEAUD ECA représ. par G. GUILLERME	Cyrille MANTOVANI Christian KERGLONOU Gérard LE CAM
Membres du Conseil de surveillance	N/A	N/A	N/A	N/A
Actionnariat	42,99% Finuchem 7,85% SH CNAi 5,05% Delta Lloyd 0,60 % FAMAGAN 0,38% ENT 43,13% Public + autres	100 % ECA	93,35 % ECA 6,65% Public	98% Eca 2% Management
Commissaire aux Comptes Titulaire	ABPR Ile de France 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	MAZARS & GUERARD Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie	ABPR Ile de France 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	ABPR Seine & Yonne 6, bd de l'Europe 91000 Evry
Co-commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS & GUERARD Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie	N/A	N/A	N/A
Commissaire aux Comptes Suppléant	Jean-Paul PAPEIX 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie	Jean-Paul PAPEIX 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	Jean-Paul PAPEIX 15, rue de la fonte des Godets 92160 Antony
	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie	N/A	N/A	N/A

	ECA SINTERS	ELECTRONAVAL	LOTUS
Forme juridique	SAS	SAS	SARL
Capital	2.000.000 €	130.000 €	50.000 €
Immatriculation	27/04/2006	42405298300014	48001469500013
RCS	489 855 445 Toulouse	NANTES	NIMES
Siège social	Parc Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP 10611 31106 Toulouse Cedex 1	332 Bd Marcel Paul CP 0604 44800 Saint Herblain	927 avenue Joliot Curie ZI Saint Cezaire 30900 Nîmes
Administration			
Président	Guénaël GUILLERME	G. GUILLERME	
Directeur Général	François CHLOSTA	J. Jacques MARTELLI	
Gérant	N/A		J. Jacques MARTELLI
Administrateurs	Gilbert ROSSO Cyrille MANTOVANI Thierry CASAMIAN		
Membres du Conseil de surveillance	N/A	N/A	N/A
Actionnariat			
	97 % ECA 3% Management	100 % ECA	100 % ELECTRONAVAL
Commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS & GUERARD Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	SA ABPR Seine & Yonne 6 place de l'Europe 91 000 EVRY	N/A
Co-commissaire aux Comptes Titulaire	N/A	N/A	N/A
Commissaire aux Comptes Suppléant	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	SARL ABPR 21 rue des Favories 750 15 Paris	N/A
	N/A	N/A	N/A

	Société de droit Anglais	Société de droit Turque	Société de droit Italien	Société de droit Canadien
	ECA CSIP Ltd.	OD Eca AS.	ECA Sindel	Sinters Canada
Capital Immatriculation Siège Social	180.000 £ 1771026 Unit 11 Granby Court Granby industrial Estate Weymouth Dorset DT4 9XB	26 055 US\$ 480034/427616 Istanbul Deri Ve Endüstri Ser. Böl. Nüzhet Kodalak Sok. N.5 K.I TUZLA Turkey	100.000 € Via Bucarri 29 16153 Genova Italy	100 \$CAD 1370 de Coulomb, suite 100 Boucherville Québec J4B 7J4 Canada
Administration Registered Secretary Administrateurs	Guénaël GUILLERME Guénaël GUILLERME Daniel SCOURZIC	Emin ERGIN Dominique PAGEAUD Jean-Louis SAMBARINO Derya Serif Yarkin Cyrille MANTOVANI	Cyrille MANTOVANI Virginio BONIFACINO Jean-Louis SAMBARINO Jean Jacques PERRIOU	François CHLOSTA Thierry CASAMIAN Eric VIGOUROUX
Actionnariat	100% ECA	60% ECA 40% Ortadogu	96,02 % ECA 3,08% Management	100 % ECA Sinters
Auditors	Rendalls & co. Torre Lea House 33 The Avenue Yeovil Somerset BA21 4BN	N/A	N/A	N/A

	Société de droit Américain
	SSI Inc.
Capital Immatriculation Siège Social	15.000 USD 11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146
Administration Registered Secretary Administrateurs	 John PATRICK
Actionnariat	100% ECA Faros
Auditors	N/A

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'Article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention et engagements en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention avec la société PELICAN VENTURE

Personnes concernées : Jean-Pierre GORGE et Raphaël GORGE

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 10 octobre 2007 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention d'assistance du 12 avril 2006 avec la société PELICAN VENTURE.

Par cette convention d'assistance technique, la société ECA bénéficie des conseils et de l'assistance de la société PELICAN VENTURE en matière d'élaboration de politique générale et de stratégie, en matière d'organisation, de croissance externe, de recrutement, de communication financière et de politique de financement.

Au titre de l'exercice 2007, la société PELICAN VENTURE a facturé ses prestations, réalisées pour le compte de votre société, à la société FINUCHEM.

1.2 - Convention avec la société FINUCHEM

Personnes concernées : Jean-Pierre GORGE et Raphaël GORGE

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 10 octobre 2007 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention d'assistance technique du 12 avril 2007 avec la société mère FINUCHEM.

Par cette convention d'assistance technique, votre société bénéficie des conseils et de l'assistance de la société FINUCHEM en matière de gestion administrative, comptable et financière.

Au titre de l'exercice 2007, la société FINUCHEM a facturé à la société ECA des prestations de services comprenant celles de PELICAN VENTURE pour un montant de 372 804 €uros.

1.3 - Convention avec la société ENT

Personnes concernées : Jean-Pierre CALESTROUPAT

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 14 juin 2007 a autorisé votre société à signer une convention d'assistance et de services avec la société ENT.

Par cette convention d'assistance commerciale, votre société bénéficie l'assistance de la société ENT en matière de développement commercial du secteur équipements navals d'ECA et de la relation avec les grands donneurs d'ordre. L'assistance au développement commercial sera facturée 90 000 €uros au titre du premier semestre 2007 puis 7 500 €uros par mois à compter du 1^{er} juillet 2007 auxquels viennent s'ajouter 1 600 €uros par mois de refacturation de frais forfaitaires. En outre, la société ENT bénéficiera d'une rémunération complémentaire plafonnée à 350 000 €uros hors taxes en cas de réalisation de certains objectifs.

Au titre de l'exercice 2007, la société ENT a facturé à la société ECA des prestations de services pour un montant de 241 139 €uros.

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES ANTERIEUREMENT ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 – Convention de mise à disposition de fonds avec la société FINUCHEM

La société FINUCHEM s'est rapprochée du GIAC (Groupement des Industries Agricoles Alimentaires et Grandes distributions) pour obtenir des prêts dans des conditions avantageuses. Le statut de holding de FINUCHEM ne lui permettait pas d'obtenir directement les fonds. Par contre, votre société était en mesure d'y prétendre.

Votre société a souscrit un emprunt de 1 600 000 € remboursable en 20 échéances trimestrielles égales en principal avec un différé de remboursement de 5 ans (démarrage des remboursements en mars 2007). Cet emprunt est assorti d'un taux d'intérêt fixé à EURIBOR 3 mois majoré de 0,40 %.

Les sommes reçues ont été transférées à FINUCHEM déduction faite des frais sur emprunts, de la contribution au fonds de garantie et des titres GIAC souscrits dans le cadre du prêt. Les intérêts payés par votre société sont mis à la charge de FINUCHEM avec une rémunération de 0,20 % complémentaire calculée sur les mêmes bases que ceux servant au calcul des intérêts payés.

Au 31 décembre 2007, le compte courant de FINUCHEM était soldé.

Au titre de l'exercice 2007, votre société a supporté une charge de 67 085 € et a facturé à FINUCHEM des produits financiers pour 32 693 €.

2.2 – Convention avec la société FAMAGUAN SARL

Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société FAMAGUAN.

Par cette convention d'assistance technique la société ECA bénéficie des conseils et de l'assistance de la société FAMAGUAN en matière d'élaboration de politique générale, d'animation et de direction de la société. En contrepartie la société ECA verse une redevance à la société FAMAGUAN correspondant à l'exécution de sa mission. Monsieur Guénaël GUILLERME a cessé de percevoir en 2005 une rémunération directement de la société ECA, celle-ci étant prise en charge par la société FAMAGUAN.

Il est précisé que cette convention d'assistance technique est soumise à la condition essentielle que Monsieur Guénaël GUILLERME soit seul chargé de représenter la société FAMAGUAN à l'égard de la société ECA, à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.

Dans les relations entre les parties et dans les relations avec les tiers, Monsieur Guénaël GUILLERME continue d'assurer à titre personnel son mandat social au sein de la société ECA. En aucun cas la société FAMAGUAN ne pourra se substituer dans la mission exercée à titre personnel par Monsieur Guénaël GUILLERME en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

Au titre de l'exercice 2007, la société FAMAGUAN a facturé un montant de 148 000 €uros à votre société.

2.3 – Conventions relatives aux comptes-courants et avances de trésorerie

Votre société a consenti, à certaines de ses filiales, des avances en compte-courant. Par ailleurs, certaines de vos filiales vous ont consenti des avances en compte-courant. Ces transactions sont résumées dans le tableau suivant :

En €uros	Montant des avances consenties au 31/12/2007	Produits financiers comptabilisés en 2007	Montant des avances reçues au 31/12/2007	Charges financières comptabilisées en 2007
ECA CNAI			29 837	8 582
CSIP				7 541
BERTIN TECHNOLOGIES	232 689	9 715		
ECA SINTERS	4 645 064	235 193		
ECA HYTEC			1 600 000	29 063

2.4 – Conventions d'assistance technique avec certaines filiales

Votre société a conclu avec certaines de ses filiales des conventions d'assistance technique. Les montants facturés pour l'exercice 2007 sont les suivants :

ECA CNAI	83 610 €
CSIP	44 054 €
ECA HYTEC	86 527 €
ELECTRONAVAL	122 950 €
ECA SINTERS	174 172 €

2.5 – Abandons de créances consentis par la société ECA lors d'exercices antérieurs assortis d'une clause de retour à meilleure fortune

Votre société a consenti lors d'exercices antérieurs des abandons de créances assortis de clause de retour à meilleure fortune à sa filiale ECA CNAI (ex ECA AERO). Les clauses de retour étant toujours opérantes, il convient de considérer que ces conventions se poursuivent y compris en absence d'effets financiers sur l'exercice. Les abandons considérés sont les suivants :

Exercice 2001 :	1 165 466 €
Exercice 2002 :	669 268 €
Total :	1 834 734 €

En application des termes de cette convention, un retour à meilleure fortune a été constaté pour :

Exercice 2004 :	81 049 €
Exercice 2005 :	150 694 €
Exercice 2006 :	189 285 €
Exercice 2007 :	222 629 €
Total :	643 657 €

2.6 - Convention de location de ECA à ECA CNAI

La société ECA consent à la société ECA CNAI un bail à loyer, pour un usage exclusif de bureaux administratifs et commerciaux, pour les locaux sis 809 avenue de Draguignan, ZI de Toulon Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années.

Au titre de l'exercice 2007, votre société a facturé à la société ECA CNAI un loyer de 36 000 €.

Fait à Marseille et Versailles, le 7 mai 2008
Les commissaires aux comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS & GUERARD
Patrick ZIRAH

Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 17 juin 2008

A caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 3.044.020 €, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 2.086 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe bénéficiaire de 6.455.161 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.044.020 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :..... 3.044.020,00 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... 8.626.548,00 €

Affectation

- A la réserve légale.....7.904,65 €
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social
- A titre de dividende aux actionnaires.....3.245.846,76 €
Soit 0,52 Euros pour chacune des 6.242.013
actions composant le capital social,
- Le solde, au compte Report à Nouveau,
Qui se trouve ainsi porté à8.416.816,59 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 15 septembre 2008.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 11%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2004	2.760.000 €	2.760.000 €	-
2005	2.400.000 €	2.400.000 €	-
2006	3.041.957,50 €	3.041.957,50 €	-

Cinquième résolution – Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,52 euros.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 30 juin 2008 au 18 août 2008 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 15 septembre 2008.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

La présente Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Sixième résolution – Démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Guénaël GUILLERME a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet à compter de ce jour et en prendre acte.

Septième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Cyrille MANTOVANI, né le 01/04/1970 à Mulhouse (68), demeurant 262, Rue des Frères Lumière, Z.I. Toulon Est 83130 LA GARDE, en qualité de nouvel administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Huitième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Louis SAMBARINO, né le 19/08/1958 à La Seyne Sur Mer (83), demeurant 262, Rue des Frères Lumière, Z.I. Toulon Est 83130 LA GARDE, en qualité de nouvel administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Neuvième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 624.201 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 28.089.045 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Dixième résolution – Autorisation d’augmenter le montant des émissions de valeurs mobilières en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des résolutions 7 et 8 de l’assemblée générale mixte du 14 juin 2007, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l’article L 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l’assemblée, lorsque le Conseil d’Administration constate une demande excédentaire.

Onzième résolution – Autorisation à donner au conseil d’administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature

L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d’administration et conformément à l’article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le conseil d’administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l’augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l’article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d’être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l’ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.

4. Délègue tous pouvoirs au conseil d’administration, aux fins de procéder à l’approbation de l’évaluation des apports, de décider l’augmentation de capital en résultant, d’en constater la réalisation, d’imputer le cas échéant sur la prime d’apport l’ensemble des frais et droits occasionnés par l’augmentation de capital, de prélever sur la prime d’apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Douzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d’Administration en vue d’octroyer des options de souscription et/ou d’achat d’actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L’assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d’administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d’administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d’actions nouvelles de la société à émettre à titre d’augmentation de capital ou à l’achat d’actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation,
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - * d’une part, les salariés ou certains d’entre eux, ou certaines catégories du personnel,
 - * d’autre part, les mandataires sociaux définis par la loi,

tant de la Société ECA que des sociétés ou groupements d’intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l’article L. 225-180 du Code de Commerce ;

- décide que nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R.225-143 du Code de Commerce ;
- décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables ;
- décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - . ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - . ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - . moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - . fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R.225-137 à R.225-142 du Code de Commerce ;
 - . fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - . prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - . accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - . sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Treizième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
 - . constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - . décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement le montant de cette ou ces augmentations de capital s'imputant sur celui de l'autorisation globale donnée par la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007.
 - . procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution.
 - . prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - . et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leurs droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Quatorzième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des septième à dixième résolutions de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007 et des dixième à treizième résolutions de la présente Assemblée,
- Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Quinzième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES DIRIGEANTS SOCIAUX (AG du 17 juin 2008 – 12^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L225-177 et suivants du Code de commerce et par l'article R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des dirigeants sociaux de la Société. Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des pratiques professionnelles applicables en France à cette mission. Ces pratiques professionnelles requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Marseille et Versailles, le 7 Mai 2008

Les commissaires aux comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS & GUERARD
Patrick ZIRAH

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES
MANDATAIRES SOCIAUX (AG du 17 juin 2008 – 13^{ème} résolution)**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ECA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de pratiques professionnelles applicables en France à cette opération, issue des dispositions législatives du 30 décembre 2004 et du 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Marseille et Versailles, le 7 mai 2008
Les commissaires aux comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS & GUERARD
Patrick ZIRAH

Responsables du document de référence

Jean Pierre GORGE, Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu, des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du prospectus.

Les comptes sociaux 2005 avaient fait l'objet d'une observation relative au changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et du règlement n°2004-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.»

Fait à Toulon, le 7 Mai 2008

Le Président Directeur Général
Jean Pierre GORGE

Responsables du contrôle des comptes

Premier Commissaire aux Comptes titulaire

ABPR Ile de France
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes titulaire

Société MAZARS & GUERARD
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (*première nomination*).

Premier Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Jean Paul PAPEIX
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Guillaume POTEL
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Cyrille MANTOVANI, Directeur Général Adjoint, Directeur Administratif et Financier Groupe ECA
Rue des frères Lumière, BP 242 - 83078 Toulon Cedex 09
Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00 – Fax : +33 (0)4 94 08 90 70
finance@eca.fr

Politique d'information

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.eca.fr

Date	Type de document	Référence
12/06/07	Document de référence 2006	www.amf-france.org www.eca.fr
27/07/07	Chiffres d'affaires du 1 ^{er} semestre 2007 : +42,4% à 43,3 M Euros	La Tribune du 27/07/07 BALO n°92 du 01/08/07 www.eca.fr
27/09/07	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	www.eca.fr
15/10/07	Résultat du 1 ^{er} semestre 2007 : amélioration de l'Excédent brut d'exploitation	La Tribune du 15/10/07 www.eca.fr
31/10/07	Chiffres d'affaires du 3 ^e trimestre 2007	La Tribune du 31/10/07 BALO n°135 du 9/11/07 www.eca.fr
21/12/07	Modification du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont	www.eca.fr
03/01/08	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec le société de bourse Gilbert Dupont	www.eca.fr
14/01/08	ECA remporte un contrat majeur de déminage sous-marin	La Tribune du 14/01/08 www.eca.fr
29/01/08	Cession de participation minoritaire dans Bertin Technologie	www.eca.fr
11/02/08	Chiffre d'affaires 2007 : 83 M€, en croissance de 15%	La Tribune du 11/02/08 BALO n°20 du 15/02/08 www.eca.fr
25/03/08	Nouveau contrat dans le secteur nucléaire	www.eca.fr
03/04/08	Nouveau succès pour K-Ster	www.eca.fr
17/04/08	Résultat net pour 2007	La Tribune du 17/04/08 www.eca.fr
17/04/08	Résultat net 2007 en progression de 3% Capacité d'autofinancement en forte hausse de 73%	La Tribune du 17/04/08 www.eca.fr

Par ailleurs, l'acte constitutif et les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège de la société.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Le message du Président	5
Stratégie	6
Historique	10
Rapport de gestion	15
Comptes consolidés 2007	37
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	74
Comptes sociaux 2007	77
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	100
Renseignements de caractère général - Emetteur	102
Renseignements de caractère général concernant le capital social	108
Répartition du capital et des droits de vote	111
Renseignements concernant l'activité de la Société	113
Chiffres clefs du groupe ECA	114
Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA	117
Positionnement de la Société sur ses principaux marchés	119
Stratégie de la Société	122
Organisation opérationnelle et moyens humains	127
Faits exceptionnels et litiges	129
Glossaire	134
Rapport du Président sur le contrôle interne	139
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le contrôle interne	146
Présentation juridique des filiales	147
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	151
Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 17 juin 2008	156
Rapport des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants sociaux	163
Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	164
Responsables de l'information et de la communication financière	167
Table thématique	169

Table thématique

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'applications.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission Européenne

	Numéro de page
1. Personnes responsables	164
1.1	164
1.2	164
2. Contrôleurs légaux des comptes	164
2.1	164
2.2	sans objet
3. Informations financières sélectionnées	114
3.1	114
3.2	sans objet
4. Facteurs de risques	130 et 19
5. Informations concernant l'émetteur	102
5.1. Histoire et évolution de la société	102
5.1.1	102
5.1.2	102
5.1.3	102
5.1.4	102
5.1.5	10
5.2. Investissements	124
5.2.1	124
6. Aperçu des activités	113 et 17
6.1.	112
6.1.1	112
6.1.2	123
6.2	119
6.3	sans objet
6.4	sans objet
6.5	121
7. Organigramme	10
7.1	10
7.2	116 et 54
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	117
8.1	117
8.2	sans objet
9. Examen de la situation financière et du résultat	37
9.1	39
9.2	40
9.2.1	sans objet
9.2.2	sans objet
9.2.3	sans objet
10. Trésorerie et capitaux	37
10.1	39
10.2	41
10.3	66
10.4	66
10.5	sans objet
11. Recherche et développement	122
12. Information sur les tendances	20
12.1	20
12.2	20
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	126
13.1	sans objet
13.2	sans objet
13.3	sans objet
13.4	sans objet
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	31
14.1	31
14.2	138
15. Rémunération et avantages	25
15.1	25
15.2	25
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	136
16.1	138
16.2	138
16.3	138
16.4	138

17. Salariés	128
17.1	128
17.2	109
18. Principaux actionnaires	111
18.1	111
18.2	111
18.3	111
18.4	sans objet
19. Opérations avec des apparentés	151
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	37
20.1	37
20.2	sans objet
20.3	37
20.4	74
20.4.1	74
20.4.2	100, 146, 151
20.4.3	sans objet
20.5	39
20.5.1	39
20.6	sans objet
20.7	113
20.7.1	113
20.8	133
20.9	sans objet
21. Informations complémentaires	102
21.1	110
21.1.1	110
21.1.2	sans objet
21.1.3	111
21.1.4	110
21.1.5	110
21.1.6	sans objet
21.1.7	110
21.2	102
21.2.1	102
21.2.2	136
21.2.3	105
21.2.4	108
21.2.5	104
21.2.6	sans objet
21.2.7	106
21.2.8	106
22. Contrats importants	sans objet
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	néant
24. Documents accessibles au public	166
25. Informations sur les participations	20 et 116



Siège Social
262, rue des frères Lumière - ZI Toulon Est
83130 La Garde

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr